

CRIMES CÉLÈBRES
DERUES

AUGUSTE ARNOULD
et ALEXANDRE DUMAS

CRIMES CÉLÈBRES

Derues¹

LE JOYEUX ROGER
2011

Cette édition a été établie à partir celle de Administration de la librairie, Paris, 1839-1842, en 8 tomes.

Nous avons modernisé l'orthographe, à l'exception de celle des noms propres, et la ponctuation.

ISBN : 978-2-923981-00-0

Éditions Le Joyeux Roger
Montréal
lejoyeuxroger@gmail.com

Un jour du mois de septembre 1751, vers cinq heures et demie de l'après-midi, une vingtaine d'enfants, caquetant, se poussant, se culbutant comme une couvée de perdrix, sortaient d'une des écoles chrétiennes de Chartres. La joie était doublement grande parmi la troupe délivrée d'une longue et ennuyeuse captivité : un accident sans gravité, arrivé à un des instituteurs, avait forcé de suspendre la classe une demi-heure plus tôt qu'à l'ordinaire, et par suite du trouble apporté dans le corps enseignant, le frère chargé de reconduire à domicile les écoliers avait dû, ce soir-là, renoncer à cette partie de son ministère. C'était donc d'abord trente ou quarante minutes gagnées sur le travail, et ensuite une liberté inattendue, sans contrôle, affranchie de la surveillance de ce noir caporal en soutane qui maintenait la discipline dans les rangs ; trente minutes (un siècle à leur âge !) d'éclats de rire, de jeux, qu'ils avaient en perspective. Chacun s'était engagé solennellement, et sous peine de punition sévère, à rentrer au nid paternel tout droit et sans se laisser distraire. Mais l'air était frais et pur, et la campagne riait autour d'eux. L'école ou, si l'on veut, la cage qui venait de s'ouvrir était située à l'une des extrémités d'un des faubourgs de la ville. Il n'y avait que quelques pas à faire pour se glisser sous un bouquet de bois où coulaient des eaux vives et derrière lequel s'élevait un terrain accidenté qui rompait la monotonie d'une vaste et féconde prairie. Comment ne pas désobéir, ne pas céder à l'envie d'essayer ses ailes ? Le parfum des prés monta à la tête des plus sages et enivra les plus timides. Il fut résolu qu'on trahirait la confiance des révérends pères jésuites, dût-on, le lendemain, si la maraude était découverte, payer un instant de plaisir défendu par une ignoble correction.

Une volée de moineaux francs se fût précipitée avec moins d'étourderie dans le petit bois. Tous étaient à peu près du même âge ; le plus vieux avait neuf ans. On mit les vestes et les habits bas, et on déposa sur l'herbe les paniers, les cahiers, les dictionnaires et les catéchismes. Pendant que cette cohue de têtes

blondes et roses, de visages frais et souriants, délibérait en tumulte sur le jeu qu'il fallait choisir, un des enfants, qui n'avait pris aucune part à la gaieté générale et que le torrent avait entraîné sans qu'il pût faire plus tôt retraite, se glissa sournoisement entre les arbres et, profitant d'un moment où il croyait ne pas être aperçu, s'éloigna à pas précipités.

Mais un de ses camarades le vit et s'écria :

— Voilà Antoine qui se sauve !

Deux des plus habiles coureurs de la bande s'élançèrent à la poursuite du fuyard, qui, malgré l'avance qu'il avait sur eux, fut bientôt rattrapé, saisi au collet et ramené comme un déserteur.

— Où allais-tu ? lui demanda-t-on.

— Je retournais, répondit l'enfant, chez mes cousines : il n'y a pas de mal à cela.

— Tu n'es qu'un capon, un vrai cafard, dit en s'approchant de lui et en lui mettant le poing sous le menton un des écoliers : tu allais nous dénoncer au maître.

— Pierre, reprit Antoine, tu sais bien que je ne mens jamais.

— Toi !... Ce matin encore, tu as prétendu que je t'avais pris un livre que tu as perdu, et ça, pour me faire punir et te venger du coup de pied que je t'ai donné hier et que tu n'as pas osé me rendre.

Antoine leva les yeux au ciel, et croisant les bras sur sa poitrine :

— Mon bon Buttet, tu te trompes. On m'a toujours appris qu'il faut pardonner les offenses.

— Tiens, tiens, on dirait qu'il fait une prière ! crièrent ses camarades.

Et des épithètes injurieuses, accompagnées de gourmades, assaillirent l'enfant.

Pierre Buttet, qui exerçait une grande influence sur les autres, fit cesser les hostilités.

— Vois-tu, Antoine, tu es un mauvais cœur, c'est connu, ça, un sournois, un hypocrite. Il faut en finir. Ôte ton habit et

battons-nous. Si tu veux, nous nous battons tous les jours, matin et soir, jusqu'à la fin du mois.

Des bravos accueillirent cette proposition, et déjà Pierre, les manches retroussées jusqu'au coude, s'apprêtait à joindre l'action aux paroles.

Le provocateur n'avait sans doute pas la conscience de ce qu'il disait. Autrement, ce défi chevaleresque n'eût été de sa part qu'un acte d'insigne lâcheté. La victoire ne pouvait être douteuse entre les deux champions : l'un était un enfant à l'œil vif et fier, aux allures décidées, aux membres souples et nerveux, toute l'ébauche d'un homme vigoureux ; l'autre, au contraire, plus jeune d'ailleurs, était petit, maigre, d'une pâleur malade et plombée. Il semblait qu'il n'y eût qu'à souffler sur lui pour le renverser. Ses bras et ses jambes grêles s'attachaient à son corps comme les pattes d'une araignée ; ses cheveux étaient d'un blond tirant sur le roux, et sous sa peau blanche, on eût dit que le sang ne circulait pas. Le sentiment de sa faiblesse le rendait craintif et donnait à ses yeux une mobilité inquiète. L'ensemble de ses traits était indécis ; à ne regarder que son visage, on n'aurait peut-être pas su, au premier coup d'œil, à quel sexe il appartenait². Cette confusion de deux natures, ce mélange effacé de délicatesse féminine sans grâce et de virilité avortée marquaient cette physionomie d'un cachet indéfinissable. Le regard attaché sur cet être chétif ne pouvait aisément s'en détourner. S'il eût été doué de plus de force, il serait devenu un objet de terreur pour ses camarades ; il aurait exercé sur eux par la crainte l'ascendant que Pierre Buttet devait à son humeur joyeuse, à son ardeur infatigable du plaisir, car cette mesquine enveloppe cachait une puissance de volonté et de dissimulation extraordinaire. C'était par instinct que les écoliers se groupaient autour de Pierre et lui avaient discerné le généralat ; par instinct aussi, ils s'éloignaient d'Antoine, repoussés de lui par une impression de froid comme à l'aspect d'un reptile. Ils évitaient son contact, à moins que ce ne fût pour abuser de leur supériorité physique. Jamais il ne

s'était mêlé volontairement à leurs jeux ; bien rarement le rire avait desserré ses lèvres minces et sans couleur, et son sourire, à un âge si tendre, avait une expression sinistre !

— Veux-tu te battre ? répéta Pierre.

Antoine promena autour de lui un regard rapide. Il n'y avait aucun moyen d'échapper : un double rang d'écoliers le cernait de tous côtés. Accepter ou refuser la proposition, la chance était la même pour lui : il courait également risque d'être assommé, qu'il optât pour la paix ou pour la guerre. Quoique le cœur lui battît fortement, nulle trace de son émotion ne parut sur son livide visage. Un danger imprévu lui eût arraché des cris, mais il avait eu le temps de se recueillir, le temps de se mettre à l'abri derrière l'hypocrisie. Dès qu'il pouvait mentir et tromper, il reprenait courage, et l'instinct de la ruse, une fois éveillé, dominait en lui tout autre sentiment. Au lieu de répondre à cette seconde provocation, il se mit à genoux et dit à Pierre :

— Tu es le plus fort.

Cette soumission désarma la colère de son antagoniste.

— Relève-toi, lui dit-il, je ne te toucherai pas si tu ne veux pas te défendre.

— Pierre, reprit Antoine sans changer de posture, je te promets, au nom de Dieu et de la vierge Marie, que je n'allais pas vous dénoncer. Je retournais chez mes cousines étudier mes leçons pour demain, car tu sais que j'ai la tête dure. Si tu crois que je t'ai fait du mal, je te prie de me pardonner.

Pierre lui tendit la main et le fit relever.

— Veux-tu être bon camarade, Antoine, et jouer avec nous ?

— Oui.

— Eh bien ! c'est convenu, et oublions tout.

— À quel jeu jouons-nous ? dit l'enfant en se dépouillant de son habit.

Un des camarades s'écria :

— Aux voleurs et aux archers.

— Bonne idée ! dit Pierre Buttet.

Et par suite de l'autorité qu'il exerçait légitimement, il sépara la troupe en deux bandes, dix voleurs de grand chemin qu'il se chargea de commander et dix archers qui devaient les poursuivre. Antoine faisait partie de la maréchaussée.

Les malfaiteurs, armés de poignards et de fusils de bois arrachés aux saules qui ombrageaient le bord d'un ruisseau, s'éloignèrent les premiers et gagnèrent en courant les gorges des petites montagnes derrière le bois. Il avait été convenu que c'était une guerre sérieuse : tout prisonnier, de part et d'autre, devait être jugé immédiatement. Les voleurs se séparèrent deux par deux, trois par trois, et allèrent s'embusquer dans les ravins. Quelques minutes après, les archers se mirent en marche. Il y eut des rencontres, des surprises, quelques escarmouches ; mais quand on allait en venir aux mains, les soldats de Pierre Buttet, habilement distribués, se réunissaient sur le même point à son coup de sifflet, et la gendarmerie était obligée de battre en retraite. Depuis quelque temps cependant, ce magique signal de ralliement ne se faisait plus entendre : les voleurs étaient inquiets et restaient blottis dans leurs cachettes. C'est que Pierre, n'écouterant que son courage, s'était chargé de défendre seul l'entrée d'un passage dangereux et d'y arrêter toute la troupe ennemie. Pendant qu'il lui tiendrait tête, une moitié de ses hommes, embusqués à gauche, devait tourner le pied de la montagne et accourir au coup de sifflet ; l'autre moitié, placée aussi à quelque distance, devait exécuter la même manœuvre sur les hauteurs. Les archers, attirés dans le piège, auraient été pris en tête et en queue, et, dans la confusion de cette double attaque, obligés de se rendre à discrétion. Le hasard, qui décide souvent du sort des batailles, déjoua cette habile stratégie. L'œil et l'oreille aux aguets, Pierre ne s'aperçut pas que, tandis qu'il regardait devant lui, les archers avaient suivi un autre chemin que celui qu'il leur avait assigné pour le succès de ses combinaisons. Ils tombèrent à l'improviste sur son dos, et avant qu'il eût le temps de tirer son sifflet, ils lui fermèrent la bouche avec un mouchoir et lui lièrent les mains. Six d'entre eux

restèrent sur le terrain pour tenir la campagne et mettre en déroute la bande privée désormais de son chef ; les quatre autres emmenèrent le prisonnier vers le petit bois. Les voleurs, n'entendant point le signal convenu, n'eurent garde de bouger. D'après les conventions, Pierre Buttet fut jugé par les archers, transformés alors en cour de justice criminelle, et comme il avait été pris les armes à la main et qu'il dédaignait de se justifier, son procès ne fut pas long : à l'unanimité, on le condamna à être pendu, et la sentence fut exécutée à l'instant même sur la demande du chef des voleurs lui-même, qui exigea que la comédie fût jouée jusqu'au bout et qui désigna l'arbre où on pouvait l'accrocher par le col.

— Mais, Pierre, dit un des juges, comment te tiendras-tu là ?

— Que tu es bête ! reprit le condamné. Pardine ! je veux être pendu pour rire. Tiens, tu vas voir. Il prit et attacha ensemble plusieurs cordes qui liaient les livres de ses camarades, mit en tas les cahiers et les dictionnaires, monta sur cette base branlante, attachant, en se dressant sur la pointe du pied, un bout de la corde à une forte branche qui s'éloignait horizontalement du tronc de l'arbre et passa son col dans un nœud coulant, faisant toutes les grimaces d'un pendu véritable. Ce furent d'abord de grands éclats de rire, et le pendu riait plus fort que les autres. Trois des archers allèrent rejoindre leurs camarades pour leur montrer ce divertissant spectacle. Un seul, harassé de fatigue, resta auprès du patient.

— Ah çà ! monsieur le bourreau, dit Pierre en lui tirant la langue, les livres sont-ils solides ? il me semble qu'ils remuent.

— Non, non ! répondit Antoine.

C'était lui qu'on avait laissé là.

— N'aie pas peur, Pierre.

— À la bonne heure ; c'est que, s'ils tombaient, je crois que la corde n'est pas assez longue.

— Tu crois ?

Une pensée affreuse brilla comme un éclair sur la figure de

l'enfant. La jeune hyène venait de flairer le sang pour la première fois.

Antoine mesura de l'œil la hauteur de l'appui qui soutenait Pierre Buttet et la compara à la longueur de la corde depuis la branche jusqu'à son col.

La nuit était presque arrivée. L'ombre s'épaississait dans le bois, des traînées de lumière pâle glissaient sur le sol entre les arbres, les feuilles étaient noires et frissonnaient au vent. Antoine se tenait debout, silencieux et immobile, écoutant si quelque bruit résonnait autour d'eux.

Ce serait pour le moraliste une curieuse étude que celle de voir se développer la première pensée du crime dans les replis du cœur de l'homme et de quelle manière ce germe empoisonné grandit et étouffe les autres sentiments ; il y aurait une haute leçon à recueillir de cette lutte de deux principes opposés, quelque faible qu'elle soit chez les plus pervers. Là où le jugement a pu discerner, où la volonté a pu choisir entre le bien et le mal, il n'y a d'accusation à porter que contre le coupable seul, et le plus grand forfait ne remonte pas au-delà de son auteur. C'est une action humaine, ce sont des passions qu'il était possible de dompter et qui ne jettent ni trouble dans l'esprit ni doute dans la conscience sur leur culpabilité. Mais comment concevoir, sans être tenté de remplacer par une fatalité aveugle, l'idée d'une justice éternelle et souveraine, comment concevoir, dans un enfant, cette révélation du meurtre ? Comment ne pas hésiter dans l'appréciation entre la raison qui succombe et l'instinct qui se manifeste, ne pas s'écrier que les desseins de Dieu, qui retient les uns et pousse les autres, sont parfois mystérieux et inexplicables, et qu'il faut s'y soumettre sans les comprendre ?

— Les entends-tu revenir ? demanda Pierre Buttet.

— Je n'entends rien, répondit Antoine.

Et un tremblement nerveux agitait ses lèvres et tous ses membres.

— Ah ! bah ! tant pis, ça m'ennuie d'être mort, je vais

ressusciter et courir après eux. Tiens bien les livres, que je deserre le nœud coulant.

— Si tu bouges, les livres vont tomber ; attends que je les retienne.

Il se mit à genoux, et rassemblant toutes ses forces, il leur imprima un choc violent.

Pierre fit un mouvement pour porter les mains à son col.

— Que fais-tu donc ? cria-t-il d'une voix déjà étouffée.

Antoine croisa les bras et répondit :

— Je me venge.

Il s'en fallait de plusieurs pouces que les pieds de Pierre Buttet touchassent le sol. La lourdeur de son corps, au moment où il avait perdu son point d'appui, avait fait un peu fléchir la branche, mais elle s'était relevée, et le malheureux enfant s'épuisait en efforts inutiles. À chaque secousse, les nœuds se serraient de plus en plus, ses jambes s'agitaient, ses bras cherchaient autour de lui un objet qu'il pût saisir. Mais bientôt, les mouvements devinrent plus lents, les membres se raidirent, et les mains tombèrent le long du corps. Il ne resta plus, de tant de vigueur, que le balancement d'un cadavre tournant et retournant sur lui-même.

Alors Antoine se mit à crier au secours, et quand les camarades arrivèrent, ils le trouvèrent tout en pleurs et s'arrachant les cheveux. Ses sanglots étaient tels et son désespoir si grand qu'à peine s'il put se faire comprendre d'eux quand il leur raconta comment les livres s'étaient dérobés sous Pierre Buttet et comment il avait essayé, mais en vain, de le soutenir dans ses bras.

Cet enfant, orphelin depuis l'âge de trois ans, élevé d'abord par un de ses parents et chassé de chez lui pour vol, recueilli ensuite par deux de ses cousines qu'effrayait déjà sa perversité précoce, cet être pâle et chétif, voleur incorrigible, hypocrite consommé et assassin de sang-froid, était prédestiné à l'immortalité du crime et devait prendre place un jour parmi les plus exécrables monstres dont l'humanité ait eu à rougir. Il s'appelait ANTOINE-

FRANÇOIS DERUES.

Vingt ans s'étaient passés depuis cet horrible et mystérieux événement que nul alors n'avait cherché à approfondir. Un soir du mois de juin 1771, quatre personnes étaient réunies dans une chambre d'un appartement modestement meublé, au troisième étage d'une maison de la rue Saint-Victor. La société se composait de trois femmes et d'un ecclésiastique qui s'était mis en pension, pour la nourriture seulement, chez celle de ces femmes qui logeait dans cette maison ; les deux autres étaient des voisines du quartier. Souvent, ces quatre personnes, liées d'amitié, se rassemblaient ainsi le soir pour jouer aux cartes. Elles étaient assises autour d'une table préparée pour le jeu, mais quoiqu'il fût déjà près de dix heures, les cartes n'avaient pas encore été touchées. On parlait à voix basse, et une confidence interrompue à moitié avait banni, ce soir-là, la gaieté habituelle.

Quelqu'un frappa légèrement à la porte sans qu'on eût entendu aucun bruit de pas sur les marches en bois et criantes de l'escalier. Une voix pateline pria d'ouvrir.

La locataire de la chambre, la dame Legrand³, se leva et fit entrer un homme de vingt-six ans environ. À son aspect, les quatre amis échangèrent un regard d'intelligence que surprit au passage le nouveau venu, mais dont il n'eut pas l'air de s'apercevoir. Il s'inclina successivement devant les trois femmes et, avec les marques d'un respect plus profond, devant l'abbé, qu'il salua à plusieurs reprises. Il fit comprendre par signes qu'il demandait pardon du dérangement qu'il causait, et s'avançant vers la dame Legrand, il lui dit d'une voix faible et comme brisée par la douleur, après avoir toussé plusieurs fois :

— Ma bonne maîtresse, vous m'excuserez, ainsi que ces dames, si je me présente chez vous à cette heure et dans ce costume, mais je suis malade, et j'ai été obligé de me relever.

Le costume de cet homme était singulier en effet : il était enveloppé dans une large robe de chambre d'une étoffe à ramages ; sa tête était couverte d'une coiffe de nuit, froncée au

sommet et surmontée d'une frange en mousseline⁴. L'ensemble de sa personne ne démentait pas ce qu'il avait dit de l'état de sa santé. Sa taille atteignait à peine quatre pieds dix pouces ; ses membres étaient grêles, son visage, maigre, pâle et allongé. Ainsi accoutré, toussant sans cesse, traînant les pieds comme s'il n'eût plus eu la force de les soulever, tenant dans une main une chandelle allumée, et dans l'autre un œuf, il ressemblait à une caricature, à quelque malade imaginaire échappé des mains de monsieur Purgon. Cependant personne, en le voyant, n'eut envie de sourire, malgré son apparence valétudinaire et son air d'humilité étudiée. Il y avait, dans le clignotement perpétuel de ses paupières fauves qui s'abaissaient sur ses yeux caves, ronds et brillant d'un feu sombre qu'il ne pouvait parvenir à éteindre complètement, quelque chose de l'oiseau de proie que blesse la lumière, et dans la coupe de sa figure, dans la courbe de son nez, dans le tremblement involontaire de ses lèvres minces et rentrées, un mélange de bassesse et d'audace, de ruse et de sincérité. Mais il n'y a pas de livre qui apprenne à lire sûrement sur le visage des hommes, et il avait fallu qu'une circonstance particulière éveillât les soupçons de ces quatre personnes pour qu'elles fissent ces remarques et ne fussent plus, comme à l'ordinaire, dupes des grimaces de cet habile comédien passé maître dans l'art de tromper.

Il reprit, après un instant de silence, comme s'il n'eût pas voulu les gêner dans cette observation muette :

— Je viens réclamer de vous un service d'amis.

— Que voulez-vous, Derues ? demanda la dame Legrand.

Une toux violente qui lui déchirait la poitrine l'empêcha d'abord de répondre, et quand il se fut un peu calmé, il dit en essayant de sourire tristement et en regardant l'abbé :

— Ce que je devrais demander maintenant, dans l'état de santé où je suis, c'est votre bénédiction, mon père, et votre intercession auprès de Dieu pour obtenir le pardon de mes fautes. Mais tout homme tient à la vie que Dieu lui a donnée. Nous ne perdons pas facilement l'espoir ; et d'ailleurs j'ai toujours regar-

dé comme un péché de négliger les moyens qui sont en notre pouvoir de la prolonger, puisqu'elle n'est pour nous qu'un temps d'épreuve et que plus l'épreuve est rude et longue, plus grande sera la récompense dans un monde meilleur. À tout ce qui nous arrive nous devons répondre comme la vierge Marie à l'ange qui vient lui annoncer le mystère de l'incarnation : *Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole*⁵.

— Vous avez raison, dit l'abbé en attachant sur lui un regard sévère et inquisiteur qu'il soutint sans se troubler ; Dieu se charge de punir et de récompenser : celui qui trompe les hommes ne le trompe pas. Le prophète a dit : *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont droits*⁶.

— Il a dit aussi : *Les jugements du Seigneur sont vrais et se justifient par eux-mêmes*⁷, répliqua à l'instant Derues.

Cette lutte de citations tirées des Saintes Écritures aurait continué pendant des heures sans qu'il se fût trouvé en défaut si l'abbé eût jugé à propos de le maintenir sur ce terrain.

Ce genre de conversation, ces paroles graves et austères, dans la bouche de cet homme affublé d'une manière si ridicule, ressemblaient presque à un sacrilège, à une profanation en même temps triste et grotesque. Il devina cette impression et reprit :

— Me voilà bien loin de ce que je venais vous demander, ma bonne madame Legrand ; souffrant beaucoup, je m'étais couché de bonne heure, mais il m'a été impossible de dormir. Je n'ai pas de feu chez moi : soyez donc assez bonne pour me préparer un lait de poule.

— Votre servante n'aurait-elle pas pu se charger de ce soin ? répondit la dame Legrand.

— Je lui ai donné ce soir la permission de sortir, et quoiqu'il soit tard, elle n'est pas encore rentrée. Si j'avais eu du feu, je vous aurais épargné cette peine, mais je ne me soucie pas d'en allumer à cette heure. Vous savez que je crains toujours quelque accident, et un malheur est si tôt arrivé !

— C'est bien, c'est bien, répondit madame Legrand, redes-

cendez chez vous, ma domestique vous portera ce que vous désirez.

— Merci, dit Derues en s'inclinant, merci.

Il se disposait à se retirer. Cette femme le rappela.

— Dans huit jours, Derues, vous devez me compter la moitié des douze cents livres qui me reviennent pour l'achat de mon fonds de commerce.

— Est-ce si tôt ?

— Sans doute, et j'ai besoin d'argent. Avez-vous donc oublié l'époque ?

— Oh ! mon Dieu ! depuis que nous avons fait notre accord, je ne l'ai pas lu une seule fois. Je croyais pourtant que le temps était plus reculé : c'est une erreur de ma mauvaise mémoire ; mais je m'arrangerai de façon à vous satisfaire, quoique le commerce soit dans un triste état et que dans trois jours j'aie à payer, à différentes personnes, plus de quinze mille livres.

Il salua de nouveau et sortit, épuisé en apparence par les efforts qu'il avait faits pour soutenir une conversation aussi longue.

Dès qu'ils furent seuls, l'abbé s'écria :

— Cet homme est assurément un grand fourbe ! Dieu lui pardonne son hypocrisie ! Comment avons-nous pu être trompés si longtemps par lui ?

— Mais, mon père, demanda une des amies de la dame Legrand, êtes-vous sûr de ce que vous nous avez dit ?

— Je ne parle pas des soixante-dix neuf louis d'or qu'on m'a volés, quoique je n'aie dit qu'à vous seule, et devant lui, que j'étais possesseur de cette somme ; quoique, le jour même, pendant mon absence, il soit venu sous un faux prétexte chez moi. Le vol est une action infâme, mais la calomnie n'est pas moins infâme, et il vous a calomniée indignement. Oui, il a semé partout le bruit que vous, madame Legrand, vous, son ancienne maîtresse et sa bienfaitrice, vous aviez voulu tenter sa vertu et commettre avec lui le péché de la chair. Voilà ce qu'on répète tout bas dans

le quartier, autour de vous, ce qu'on dira peut-être bientôt tout haut. Et nous avons tous été si complètement ses dupes, nous l'avons si bien servi pour établir sa réputation d'honnête homme qu'il nous serait impossible aujourd'hui de détruire notre ouvrage : on ne nous croirait peut-être ni l'un ni l'autre, moi l'accusant de vol, vous, de mensonge ! Mais prenez garde, ces odieux propos n'ont pas été répandus sans dessein. Maintenant que vos yeux commencent à s'ouvrir, méfiez-vous de lui.

— Oui, répondit la dame Legrand. Mon beau-frère m'avait prévenue, il y a trois ans. Un jour, il a dit à ma belle-sœur ces paroles que je me rappelle parfaitement : « La profession d'épicier-droguiste me plaît d'autant plus qu'elle peut fournir les moyens de se venger d'un ennemi ; et si l'on en veut à quelqu'un, il est facile de s'en débarrasser à l'aide d'un breuvage préparé. » J'ai négligé tous les avis, j'ai surmonté même le premier sentiment de répugnance que j'avais éprouvé d'abord à sa vue ; je me suis laissé prendre à ses avances, et je crains bien d'avoir sujet de m'en repentir. Mais vous le connaissez comme moi : qui n'aurait cru à sa pitié sincère ? qui n'y croirait encore ? Et malgré ce que vous me dites, j'hésite à concevoir des craintes sérieuses ; je ne pourrais comprendre une telle perversité.

La conversation continua sur ce sujet pendant quelque temps, et comme la soirée était avancée, ils se séparèrent.

Le lendemain, de grand matin, une foule nombreuse, des bourgeois, des hommes et des femmes du peuple étaient rassemblés en tumulte dans la rue Saint-Victor devant le magasin d'épicerie de Derues. C'étaient des interpellations qui se croisaient, des demandes qui n'attendaient pas la réponse, des réponses qui ne s'adressaient pas à la demande, un bruit confus, un pêle-mêle de mots sans suite, d'affirmations, de démentis, de narrations interrompues. Là, des groupes attentifs à la parole d'un orateur qui pérorait en chemise ; plus loin, des disputes, des rixes, des exclamations : *Pauvre homme ! ce cher fils ! ma pauvre commère Derues ! Bon Dieu ! comment va-t-il faire ? Hélas ! le voilà*

ruiné ! il faut espérer que ses créanciers lui donneront du temps. Et tout ce brouhaha était dominé par une voix, aigre et perçante comme celle d'un chat, qui se lamentait et racontait avec des sanglots le malheur épouvantable qui était arrivé la nuit dernière. Vers trois heures du matin, les habitants de la rue Saint-Victor avaient été réveillés en sursaut par les cris : *Au feu ! au feu !* L'incendie avait éclaté dans la cave de Derues. Il avait été possible d'arrêter ses progrès et de préserver la maison d'une ruine totale, mais toutes les marchandises avaient été détruites. C'était pour Derues une perte considérable de hottes d'huiles, de pipes d'eau-de-vie, de caisses de savon qu'il n'estimait pas à moins de neuf mille livres. Par quel malheureux hasard le feu avait-il pris chez lui ? il ne pouvait le comprendre. Il racontait sa visite de la veille au soir chez la dame Legrand, et pâle, défait, se soutenant à peine, il s'écriait :

— J'en mourrai de chagrin ! Un pauvre homme déjà malade comme moi ! je suis ruiné ! je suis ruiné !

Une voix enrouée l'interrompit dans ses jérémiades, et l'attention du peuple se porta sur une femme qui tenait à la main des papiers imprimés et qui s'était frayé à travers la foule un passage jusqu'à la porte de la boutique. Cette femme déploya un de ses papiers et prononça, aussi distinctement et aussi haut que son organe rouillé le lui permettait :

— *Voilà la condamnation, par le parlement de Paris, de Jean-Robert Cassel, accusé et convaincu du crime de banque-route frauduleuse !*

Derues releva la tête et reconnut une colporteuse qui avait l'habitude de venir boire chez lui et avec laquelle, un mois auparavant, il avait eu une dispute violente, à la suite d'une friponnerie qu'elle avait surprise et qu'elle lui avait reprochée dans son langage énergique. Depuis, il n'avait pas revu cette femme. Le peuple et toutes les commères du quartier, qui avaient l'épicière en grande vénération, virent dans l'action de la colporteuse une sorte d'insulte indirecte au malheur de Derues. Sans autre

forme de procès, on allait lui faire payer cher cette irrévérence. Mais elle, un poing sur la hanche, et de l'autre main écartant par un geste significatif les plus hardis :

— Est-ce que vous croyez encore à ses singeries, vous autres ? Oui, c'est vrai que le feu a pris cette nuit dans sa cave ; oui, c'est vrai que ses créanciers seront assez bêtes pour ne pas se faire payer. Mais ce que vous ne savez pas, c'est qu'il n'a rien perdu.

— Toutes ses marchandises ! cria-t-on de toutes parts. Pour plus de neuf mille livres ! et l'huile ! et l'eau-de-vie ! est-ce que tu crois que ça ne brûle pas ? La vieille sorcière ! elle en boit pourtant assez pour le savoir ! Si on approchait une chandelle de son corps, il prendrait feu.

— C'est possible, reprit la colporteuse en gesticulant de nouveau, mais que personne ne s'avise d'y venir voir. Enfin, tant il y a que ce gringalet-là est un fripon. Pendant trois nuits, il a déménagé sa cave : il n'y a laissé que de vieilles futailles vides et des caisses sans marchandises. Pardine ! j'ai avalé, comme tout le monde, les contes qu'il fait à la journée, mais ce matin, j'ai su la vérité. Je vous dis qu'il a fait déménager son rogomme par le fils à Michel Lambourne, un savetier qui demeure dans la rue de la Parcheminerie. Quoi ! puisque c'est lui qui vient de me le dire !

— J'ai chassé cette femme de ma boutique il y a un mois parce qu'elle me volait, dit Derues.

Néanmoins, malgré cette accusation retournée contre l'accusatrice, la déclaration de cette femme eût peut-être changé les dispositions de la foule et refroidi un peu l'enthousiasme, si au même instant un gros homme ne fût sorti des rangs et, prenant la colporteuse par le bras, ne lui eût dit :

— Allons, tais-toi, mauvaise langue !

Cet homme était un confrère, de tout temps émerveillé par la probité de ce saint personnage. L'honneur de Derues était pour lui un article de foi : en douter seulement, c'était l'offenser lui-

même.

— Mon cher ami, dit-il, nous savons ce qu'il faut penser de vous : je vous connais. Demain, envoyez chez moi, vous y prendrez à crédit, et pour tout le temps que vous voulez, les marchandises dont vous aurez besoin. Qu'est-ce que tu as à répondre à ça, la vieille ?

— Moi ! qu't'es un imbécile comme les autres. Adieu, ma commère Derues. Si tu continues comme ça, mon p'tit, je vendrai un jour ton papier.

Elle écarta la foule en faisant autour d'elle une espèce de moulinet avec son bras droit et s'éloigna en répétant :

— *Voilà la condamnation, par le parlement de Paris, de Jean-Robert Cassel, accusé et convaincu du crime de banque-route frauduleuse !*

Cette accusation était partie de trop bas pour ébranler la bonne réputation de Derues. Quelque ressentiment profond qu'il en eût éprouvé à l'instant même, il l'oublia bientôt devant les marques réitérées d'intérêt que ses voisins et tout le quartier lui témoignèrent à propos de cette ruine simulée. Le souvenir de la colporteuse s'effaça de son esprit, autrement sa vie eût été le prix de son indiscretion. Cette femme avait pourtant prononcé dans l'ivresse une parole prophétique : c'était le grain de sable où il devait plus tard se heurter.

« Toutes les passions, a dit La Bruyère, toutes les passions sont menteuses : elles se déguisent, autant qu'elles le peuvent, aux yeux des autres ; elles se cachent à elles-mêmes. Il n'y a point de vice qui n'ait une fausse ressemblance avec quelque vertu, et qui ne s'en aide. »

La vie entière de Derues peut servir de preuve à la vérité de cette observation. Cupide et empoisonneur, c'est par les apparences d'une dévotion fervente et exaltée qu'il trompait ses victimes et les attirait dans le piège où il les égorgait en silence. Son affreuse célébrité n'a commencé qu'en 1777, au double assas-

sinat de madame de Lamotte et de son fils. Son nom ne rappelle pas tout d'abord, comme celui de quelques autres grands coupables, une longue série de forfaits, mais quand on fouille cette existence tortueuse, basse et obscure, on trouve une souillure à chaque pas. Nul peut-être ne l'a surpassé ou même égalé en dissimulation, en hypocrisie profonde, en perversité infatigable. Derues est mort à trente-deux ans, et tous les instants de sa vie appartiennent au vice, et cette vie, si courte heureusement et si horriblement remplie, n'est qu'un tissu de pensées et d'actes criminels : le mal est son essence. Pour lui, point d'hésitation, de remords ; point de repos, point de relâche. Il faut qu'il mente, qu'il vole, qu'il empoisonne ! De temps à autre, le soupçon se fait jour, l'instinct public s'éveille, et de vagues rumeurs planent sur sa tête. Mais il s'enveloppe de nouvelles impostures, et le châtiement s'éloigne de lui. Quand il tombe sous la main de la justice humaine, sa réputation le protège et quelques jours encore détourne le glaive de la loi prêt à le frapper. L'hypocrisie est tellement un besoin de sa nature que, lorsqu'il n'y a plus d'espoir pour lui, qu'il est condamné irrévocablement, il s'écrie, sachant bien qu'il ne trompe personne, ni les hommes, ni celui qu'il outrage par ce dernier sacrilège : « Ô Christ ! je vais souffrir comme toi ! » Ce n'est qu'à la clarté des flammes de son bûcher que les ténèbres de sa vie s'illuminent, que cette trame sanglante se déroule et que d'autres victimes oubliées et perdues dans l'ombre se dressent comme des spectres au pied de l'échafaud et font cortège à l'empoisonneur.

Qu'on nous permette de tracer rapidement l'histoire de ses premières années, effacée par l'éclat et le retentissement de sa mort. Ces quelques pages ne sont pas écrites pour la glorification du crime. Si, de nos jours, par suite de la corruption de nos mœurs et d'une déplorable confusion de toutes les notions du bien et du mal, on a semblé vouloir en faire un objet de curiosité publique, nous ne voulons, nous, l'exposer aux regards et le placer un moment sur un piédestal que pour l'abattre de plus haut,

pour que sa chute soit plus profonde. Ce que Dieu a permis, l'homme peut le dire. Les sociétés vieillissantes et blasées ne doivent pas être traitées comme on traite des enfants ; elles ne demandent ni ménagements ni précautions, et il peut être bon qu'elles touchent du doigt et de l'œil les plaies les plus infectes qui les rongent. Pourquoi ne dirait-on pas ce que chacun sait ? pourquoi craindrait-on de sonder l'abîme dont chacun mesure la profondeur et de traîner au grand jour la perversité démasquée, dût-elle soutenir effrontément cette confrontation publique ? Le mal extrême, comme l'extrême vertu, est dans les vues de la Providence ; et le poète a résumé la morale éternelle de tous les temps et de tous les peuples dans cette sublime exclamation :

Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum.

D'ailleurs, et nous ne saurions trop insister pour qu'on ne se méprenne pas sur notre intention, s'il s'agissait pour nous d'inspirer un autre sentiment que celui de l'horreur, nous aurions fait choix dans les annales du crime d'une célébrité plus imposante. Il y a tels forfaits qui exigent de l'audace, une sorte de grandeur et de faux héroïsme ; il y a tels coupables qui tiennent en échec les forces régulières et légitimes de la société et qu'on ne peut regarder sans une terreur mêlée peut-être de pitié. Ici, rien de semblable, nulle trace de courage ; mais une cupidité honteuse qui d'abord s'exerce au vol de quelques deniers qu'elle rapine sur des pauvres ; les gains illicites et les escroqueries d'un commerçant fripon et d'un vil usurier ; une perversité pusillanime qui n'oserait frapper en face et qui tue dans l'ombre. C'est l'histoire d'un reptile impur qui se traîne par des chemins souterrains et qui laisse partout où il passe sa bave empoisonnée.

Tel est l'homme dont nous entreprenons de raconter la vie, l'homme qui a été un des types les plus complets de la scélératesse et qui a réalisé tout ce que l'imagination des poètes et des romanciers a jamais inventé de plus hideux. Des faits sans importance par eux-mêmes, et qui seraient puérils s'ils appartenait à

un autre, reçoivent un reflet lugubre des faits qui ont précédé, et dès lors, ils ne peuvent pas être passés sous silence. L'écrivain doit les recueillir et les noter comme le développement logique de cette âme dégradée ; il les réunit en faisceau et compte les échelons que le criminel a montés successivement.

Nous avons vu le premier exploit de Derues enfant, assassin par instinct ; nous l'avons retrouvé, à vingt ans de distance, incendiaire et banqueroutier de dessein prémédité. Qu'avait-il fait dans cet intervalle ? Par quelles fourberies et quels crimes avait-il rempli cet espace de vingt années ? Reprenons-le dans son enfance.

Son penchant insurmontable pour le vol l'avait fait chasser de chez les parents qui avaient voulu l'élever. On raconte de lui un trait qui décèle son effronterie et son incorrigible perversité. Un jour, ses cousins le surprirent déroband de l'argent et le corrigèrent rudement. Quand ils eurent fini de la battre, l'enfant, au lieu de témoigner du repentir et de demander pardon, s'échappa de leurs mains en ricanant, insensible aux coups qu'il avait reçus, et, les voyant tout essoufflés, leur cria :

— Vous êtes fatigués ; eh bien ! moi, je ne le suis pas !

Désespérant de redresser ce mauvais naturel, ses parents s'en débarrassèrent et le renvoyèrent à Chartres, où deux de ses cousines consentirent par charité à le recevoir. Toutes deux simples et d'une pitié naïve et sincère, elles pensaient que le bon exemple et les préceptes de la religion exerceraient une heureuse influence sur leur jeune parent. Le résultat fut contraire à leur attente. Derues n'apprit auprès d'elles qu'à devenir fourbe et hypocrite, et à se parer d'un masque respectable. Ce fut le seul fruit qu'il tira de leurs leçons.

Là aussi, des vols répétés lui attirèrent de vertes corrections. Connaissant l'extrême économie, pour ne pas dire l'avarice de ses cousines, il les raillait lorsqu'il leur arrivait de casser sur ses épaules les lattes dont elles se servaient pour le frapper :

— J'en suis bien aise, disait-il, il vous en coûtera deux liards.

La patience de ses bienfaitrices se lassa. Il quitta leur maison et entra en apprentissage chez un ferblantier de Chartres. Son maître mourut, et une marchande quincaillière de la même ville le prit en qualité de garçon de boutique. Ensuite, il alla demeurer chez un épicier-droguiste. Jusque là, et quoiqu'il fût arrivé à l'âge de quinze ans, il n'avait manifesté aucun penchant pour un état plutôt que pour un autre. Cependant il fallait lui donner un métier. Sa part dans la succession de son père et de sa mère ne se montait qu'à la modique somme de trois mille cinq cents livres. Son séjour chez son dernier maître révéla en lui une vocation décidée. C'était encore un mauvais instinct qui se développait. Sans cesse entouré de drogues salutaires ou malfaisantes, selon l'emploi et l'usage qu'on en pouvait faire, l'empoisonneur avait respiré l'odeur du poison. Derues, sans doute, se fût établi à Chartres, mais de nouveaux vols le forcèrent de quitter la ville. La profession d'épicier-droguiste étant une de celles qui présentaient le plus de chances de fortune et répondant en outre à ses goûts, sa famille le plaça comme apprenti chez un épicier de la rue Comtesse-d'Artois, moyennant une certaine somme qu'elle paya pour lui.

Ce fut en 1760 que Derues arriva à Paris. C'était un théâtre nouveau où il n'était pas connu et où il se sentit à l'aise. Aucun soupçon ne planait sur lui. Perdu dans le bruit et la foule de cet immense réceptacle de tous les vices, il eut le loisir de fonder sur l'hypocrisie sa réputation d'honnête homme. Son maître, après son temps d'apprentissage expiré, eut l'intention de le placer chez sa belle-sœur, épicière, rue Saint-Victor. Il lui en parla avantageusement comme d'un jeune homme dont le zèle et l'intelligence lui seraient utiles dans son commerce. Cette femme était veuve depuis quelques années. Cependant cette résolution faillit ne pas avoir de suite. Son maître ignorait, il est vrai, les soustractions dont Derues s'était rendu coupable et qu'il avait eu l'art de rejeter sur d'autres. Mais un jour, oubliant sa prudence et sa dissimulation ordinaires, il s'était échappé à tenir à la femme

de son patron le propos que nous avons rapporté plus haut. Sa maîtresse, épouvantée d'un pareil discours, lui ordonna de se taire et le menaça de le faire chasser par son mari. Il sentit qu'il fallait redoubler d'hypocrisie pour effacer cette impression défavorable. La belle-sœur de son patron était fortement prévenue en sa faveur. Rien ne lui avait coûté pour gagner sa confiance. Chaque jour, il s'offrait à lui rendre service : tous les soirs, il portait chez elle, de la rue Comtesse-d'Artois, dans une hotte, les marchandises dont elle avait besoin, et c'était pitié de voir ce jeune homme d'une si faible constitution, haletant et trempé de sueur sous ces lourds fardeaux, refusant toute récompense et n'agissant ainsi que pour le plaisir d'obliger et par bonté d'âme. La pauvre veuve, dont il convoitait déjà les dépouilles, fut complètement sa dupe ; elle repoussa les avis de son beau-frère et n'écouta que le concert de louanges des voisins et des voisines édifiés par cette conduite et touchés de l'intérêt que Derues lui portait. Souvent il avait eu occasion de parler d'elle, et jamais il ne l'avait fait qu'avec les plus vives expressions d'un dévouement sans bornes. On rapportait à cette femme des conversations de ce jeune homme sur son compte qui lui paraissaient d'autant plus sincères que ces révélations arrivaient par hasard et qu'elle ne les rattachait pas à un calcul artificieux et médité de longue main.

Derues poussait la fourberie aussi loin que possible, mais il savait s'arrêter au point où elle serait devenue suspecte. Toujours préoccupé de l'idée de tromper ou de nuire, il n'était jamais pris à l'improviste. Comme l'insecte qui étend autour de lui les fils de sa toile, il s'enveloppait sans cesse d'un réseau de mensonges qu'il fallait traverser pour arriver à sa pensée véritable. La mauvaise destinée de cette femme, mère de quatre enfants, voulut qu'elle le reçût chez elle, en qualité de garçon de boutique, pendant le courant de l'année 1767.

C'était l'arrêt de sa ruine qu'elle souscrivait.

Derues devait débiter chez sa nouvelle maîtresse par un coup

d'éclat. Il n'était bruit dans le quartier Saint-Victor que de sa piété exemplaire. Son premier soin avait été de demander à cette veuve de lui indiquer un confesseur. Elle lui donna celui de son mari, le père Cartault, religieux de l'ordre des Carmes. Celui-ci, émerveillé de la dévotion de son pénitent, ne manquait jamais, toutes les fois qu'il passait devant la boutique, d'y entrer et de féliciter la dame Legrand de l'excellente acquisition qu'elle avait faite en la personne de ce jeune homme qui attirerait assurément la bénédiction du ciel sur sa maison. Derues affectait la plus grande modestie et rougissait de ces éloges. Souvent même, lorsque de loin il voyait arriver le père Cartault, feignant de ne pas l'avoir aperçu, il prétextait une occupation hors de la boutique et laissait le champ libre à son crédule panégyriste.

Mais le père Cartault paraissait à Derues trop indulgent. Il avait peur, disait-il, que son excessive tolérance ne lui pardonnât trop aisément ses fautes, et il n'osait se contenter d'une absolution qu'on ne lui refusait jamais. L'année n'était pas encore expirée qu'il se choisit un second confesseur, le père Denys, cordelier. Il les consultait alternativement et leur soumettait les scrupules de sa conscience. Toute pénitence lui semblait trop légère. Il ajoutait à la sévérité de ses directeurs des mortifications continuelles. Tartuffe lui-même se fût avoué vaincu.

C'est ainsi qu'il portait sur lui deux suaires auxquels étaient attachées des reliques de madame de Chantal et une médaille de saint François de Sales. Parfois aussi, il s'administrait des coups de discipline. Sa maîtresse racontait qu'il l'avait priée de louer un banc à la paroisse Saint-Nicolas afin d'entendre plus commodément l'office divin, ses jours de sortie. Il lui avait même remis une petite somme, fruit de ses économies, pour payer la moitié de cette dépense. Il avait couché sur la paille pendant tout un carême, et il avait eu l'adresse de faire connaître cette circonstance par la servante de la dame Legrand. Il avait eu l'air d'abord de se cacher d'elle comme s'il se fût agi d'une mauvaise action ; il prenait des précautions pour l'empêcher de pénétrer dans sa

chambre, et quand elle sut la vérité, il lui défendit d'en parler, de manière à lui donner l'envie de raconter sa découverte. Une telle marque de piété, jointe à une réserve si méritoire et qu'effarouchait la publicité, ne pouvait qu'augmenter la bonne opinion qu'on avait de lui.

Chaque jour était signalé par un trait d'hypocrisie. Une de ses sœurs⁸, novice au couvent des dames de la Visitation de Sainte-Marie, devait faire profession pendant les fêtes de Pâques. Derues demanda à sa maîtresse la permission d'assister à cette pieuse cérémonie et résolut de partir à pied le Vendredi-Saint. Au moment où il quittait la dame Legrand, la boutique était pleine de monde, et les commères du quartier s'informaient du motif de ce départ. Sa maîtresse l'engagea à manger et à boire un verre de liqueur (il ne buvait jamais de vin) avant de se mettre en route.

— Y pensez-vous, madame ? s'écria-t-il, déjeuner un jour comme celui-ci, où Jésus-Christ est mort ! Je vais seulement emporter un morceau de pain auquel je ne toucherai que ce soir à l'auberge où je coucherai, car mon intention est de faire le chemin à jeun.

Ce n'était pas assez pour lui. Il n'attendait qu'une occasion pour asseoir aussi solidement sa réputation de probité. Le hasard la lui fournit, et il l'accepta sans hésitation, quoique l'accusation qu'il méditait dût retomber sur un membre de sa famille.

Un de ses frères, établi cabaretier à Chartres, vint le voir. Derues, sous prétexte de lui faire visiter les curiosités de Paris, qu'il ne connaissait pas, pria sa maîtresse de lui permettre de le loger pendant quelques jours chez lui, ce qu'elle lui accorda. La veille du départ de son frère, Derues monte à sa chambre, brise la serrure de la malle où étaient renfermés ses habits, renverse tout ce qu'elle contient, fouille dans les hardes et y trouve deux bonnets de coton tout neufs. Il appelle, on monte à ses cris. Son frère rentre en ce moment : il le traite d'infâme et de voleur, il l'accuse d'avoir pris, la veille, dans le comptoir de la dame Legrand, l'argent qui lui avait servi à faire l'acquisition de ces

deux bonnets. Son frère se défend, proteste de son innocence. Indigné de cette perfidie qu'il ne peut s'expliquer, il veut renvoyer l'infamie à qui elle appartient et rappeler certains méfaits de l'enfance d'Antoine. Celui-ci lui ferme la bouche en affirmant sur l'honneur qu'il l'a vu, la veille, à une heure qu'il indique, s'approcher du comptoir, y glisser furtivement la main et en retirer de l'argent. L'autre reste interdit et confondu devant un mensonge aussi effronté. Il se trouble, balbutie et se laisse chasser de la maison. Pour couronner dignement cette œuvre d'iniquité, Derues force sa maîtresse à accepter la restitution de l'argent volé.

C'était trois livres douze sous qu'il lui en coûtait, mais l'intérêt de cet argent était l'impunité de ses propres vols. Le soir, il se mit en prières et demanda à Dieu le pardon de son frère.

Toutes ses ruses lui avaient réussi et le rapprochaient du but qu'il se proposait. Personne dans le quartier ne se fût avisé de mettre en doute la parole de ce saint homme. Ses manières câlines et son langage insinuant variaient selon les gens auxquels il s'adressait. Il prenait tous les tons, ne heurtait aucune opinion. Rigide pour lui seul, il flattait tous les penchants. Dans les nombreuses maisons où il était reçu, sa conversation était grave, posée, pleine de sentences. Nous avons vu qu'il se servait des textes sacrés avec l'habileté d'un théologien. Dans la boutique, quand il se trouvait en relation avec des gens du peuple, il se montrait initié à leur manière de s'exprimer et parlait le jargon des femmes de la Halle, qu'il avait appris lors de son apprentissage rue Comtesse-d'Artois ; il se laissait traiter par elles avec familiarité, et elles le saluaient ordinairement du nom de *ma commère Derues*. De son aveu, il savait se pénétrer du caractère des diverses personnes qui l'approchaient.

Cependant la prophétie du père Cartault ne se réalisait pas, et la bénédiction du ciel était loin de descendre sur la maison de la dame Legrand. C'étaient des désastres successifs que le zèle et l'exactitude de Derues à remplir ses devoirs de surveillant ne

pouvaient ni prévenir ni réparer. Il ne se bornait pas à une hypocrisie de parade oisive et stérile pour lui, et ses plus abominables tromperies n'étaient pas celles qu'il étalait au grand jour. Chaque nuit, Derues veillait. Son organisation étrange, en dehors de toutes les lois communes, ignorait le besoin du sommeil. Il se glissait à tâtons, ouvrait sans bruit les portes avec l'adresse d'un voleur consommé, pillait le magasin et la cave et, sous de faux noms, allait dans des quartiers éloignés vendre ses larcins. On a peine à concevoir comment ses forces suffisaient aux fatigues de cette double existence. La puberté était à peine arrivée pour lui, et encore l'art avait été obligé d'aider au développement tardif de la nature. Mais il vivait pour le mal, et le génie du mal suppléait en lui la vigueur physique qui lui manquait. L'argent, dont l'amour effréné (la seule passion qu'il connût) le ramenait par degrés à son point de départ, au crime, il l'enfouissait dans des cachettes pratiquées dans l'épaisseur des murs, dans des trous creusés avec ses ongles. Dès qu'il l'avait reçu, il l'apportait là comme une bête fauve aurait apporté un lambeau de chair sanglante dans sa tanière ; et souvent, à la clarté douteuse d'une lanterne sourde, à genoux, en adoration devant sa honteuse idole, l'œil étincelant d'une joie féroce, la bouche entrouverte par un sourire qui avait quelque chose de l'hyène tenant sa proie, il contemplait cet or, le comptait et le baisait.

Ces larcins continuels jetaient le trouble dans les affaires de la veuve Legrand, annulaient les bénéfices et préparaient lentement sa ruine. Elle n'avait aucun soupçon de ces indignes manœuvres, et Derues en renvoyait la responsabilité à d'ignobles complices bien dignes de lui. Tantôt c'était une botte d'huile, tantôt de l'eau-de-vie, tantôt d'autres denrées qu'on trouvait répandues, gâtées ou endommagées. Il attribuait ces accidents à l'énorme quantité de rats dont fourmillait la cave et la maison. Enfin, hors d'état de faire face à ses engagements, madame Legrand lui céda son fonds de commerce au mois de février 1770. Il était alors âgé de vingt-cinq ans et demi. Il fut reçu mar-

chand épicier au mois d'août de la même année. Par un accord fait double entre elle et lui, Derues s'obligea à lui donner douze cents livres de pot de vin et à la loger gratis pendant toute la durée de son bail, qui avait encore neuf années à courir. Cette femme, forcée de quitter les affaires pour éviter une faillite, avait abandonné à ses créanciers les marchandises qui restaient dans son magasin. Derues, au moyen d'arrangements pris avec eux, sut se les faire adjuger à bon compte.

Le premier pas était fait : à l'abri de sa réputation usurpée, il pouvait désormais s'enrichir en toute sécurité et voler impunément.

Un de ses oncles, marchand de farine à Chartres, avait l'habitude de venir à Paris tous les six mois pour régler ses comptes avec ses correspondants. Une somme de douze cents francs, renfermée dans sa commode, lui fut enlevée. L'oncle, accompagné de son neveu, alla porter plainte chez le commissaire. On fit une perquisition, et on reconnut que le dessus de la commode avait été brisé. Comme à l'époque du vol des soixante dix-neuf louis de l'abbé, Derues était seul entré dans la chambre de son oncle. L'aubergiste l'affirma, mais cet oncle prit soin de justifier lui-même son neveu, et peu de temps après poussa la confiance jusqu'à se rendre pour lui caution d'une somme de cinq mille livres. Derues ne paya pas à l'échéance, il se laissa poursuivre, et le porteur du billet fut obligé d'actionner la caution.

Tous les moyens, même les plus effrontés, lui étaient bons pour s'approprier le bien d'autrui. Un épicier de province lui envoie un jour un millier de miel en barils à vendre pour son compte. Deux ou trois mois se passent, son confrère lui demande des nouvelles de sa marchandise. Derues lui répond qu'il ne lui a pas encore été possible de s'en défaire avantageusement. Un nouveau délai s'écoule : même demande et même réponse. Enfin, après plus d'un an, l'épicier arrive à Paris. Il se rend chez Derues, visite ses barils et reconnaît qu'il manque cinq cents livres de miel. Il en réclame le prix au dépositaire, celui-ci soutient qu'il

n'en a pas reçu davantage. Et comme le dépôt avait été fait de confiance, sans écrit et sans titre, le marchand de province ne put obtenir restitution.

Ce n'était pas assez pour lui de s'être élevé sur la ruine de la dame Legrand et de ses quatre enfants, Derues convoitait encore le morceau de pain qu'il avait été obligé de lui laisser. Quelques jours après l'incendie de sa cave, qui lui fournit le moyen de faire une seconde banqueroute, cette femme, détrompée enfin et ne croyant pas à ses doléances, lui demanda l'argent auquel elle avait droit aux termes de leur contrat. Derues feint de chercher le double du traité : il ne le trouve pas.

— Donnez-moi le vôtre, madame Legrand, lui dit-il, pour que nous y inscrivions le reçu. Voici l'argent.

La dame Legrand ouvre son portefeuille, en tire le papier. Derues s'en empare et le déchire.

— Maintenant, s'écrie-t-il, vous êtes payée, je ne vous dois rien. Quand vous voudrez, j'en ferai serment en justice, et on me croira.

— Malheureux, dit la pauvre veuve, Dieu veuille pardonner à ton âme, mais ton corps aura Montfaucon.

La dame Legrand se plaignit et raconta cette abominable escroquerie. Mais Derues avait pris l'avance sur elle, la calomnie qu'il avait semée porta ses fruits. On dit que son ancienne maîtresse avait voulu perdre de réputation par un odieux mensonge l'homme qui avait refusé d'être son amant. Quoique réduite à la misère, elle quitta la maison où elle logeait pour rien, préférant le sort le plus triste et la vie la plus dure au supplice de rester sous le même toit que l'auteur de sa ruine.

Nous pourrions citer mille autres traits de friponnerie. Mais il ne faut pas croire qu'après avoir débuté par l'assassinat, Derues ait reculé et se soit arrêté au vol. Deux banqueroutes frauduleuses auraient suffi à un autre, ce n'était pour lui qu'un passe-temps. C'est ici que se placent deux histoires sombres et pleines de ténèbres, deux crimes dont sa mémoire reste chargée, deux vic-

times dont personne n'entendit le cri de mort.

La bonne réputation de l'hypocrite avait franchi l'enceinte de Paris. Un jeune homme de province avait l'intention de s'établir épiciier dans la capitale. Il fut adressé à Derues pour prendre auprès de lui tous les renseignements nécessaires et pour se soumettre à ses conseils. Le jeune homme arriva chez Derues possesseur d'une somme de huit mille livres qu'il déposa entre ses mains et le pria de l'aider à chercher un établissement. Faire briller de l'or à sa vue, c'était éveiller en lui l'instinct du crime. Les voix des sorcières qui criaient à Macbeth : *Tu seras roi !* ne troublaient pas plus profondément l'âme de l'ambitieux que l'aspect de l'or n'irritait la cupidité de Derues. Ses mains se referment, pour ne plus s'ouvrir, sur ces neuf mille livres. Il les reçoit à titre de dépôt, il les enfouit à côté de ses précédentes rapines, et il jure de ne jamais les rendre. Plusieurs jours se passent. Derues, un après-midi, rentre chez lui avec un air de gaieté qui ne lui était pas ordinaire. Le jeune homme l'interroge.

— M'apportez-vous une bonne nouvelle ? lui demanda-t-il, ou avez-vous terminé une heureuse affaire pour vous ?

— Mon ami, répond Derues, il ne tiendrait qu'à moi de m'enrichir : la fortune me sourit. Mais j'ai promis de vous être utile. Vos parents ont confiance en moi, et je leur prouverai qu'elle est bien placée. J'ai trouvé aujourd'hui un fonds de boutique à vendre dans un des meilleurs quartiers de Paris. C'est un excellent marché. Vous en serez propriétaire moyennant douze mille livres. Je voudrais pouvoir vous prêter l'argent qui vous manque. Mais écrivez à votre père, engagez-le, pressez-le, ne laissez pas échapper une aussi belle occasion : c'est un sacrifice à faire. Il me remerciera plus tard.

Décidés par les instances de leur fils, le père et la mère envoient une seconde somme de quatre mille livres avec prières à Derues d'accélérer la conclusion du marché.

Trois semaines après, le père arrivait inquiet à Paris. Il venait s'informer de son fils, dont il n'avait point de nouvelles. Derues

le reçoit avec toutes les marques de la plus profonde surprise et persuadé que le jeune homme était retourné dans sa famille. Il lui avait dit un jour avoir reçu une lettre, que son père ne se souciait plus qu'il s'établît à Paris, et qu'il avait trouvé pour lui un mariage avantageux en province. Le jeune homme était reparti avec les douze mille livres, dont Derues représentait un reçu.

Un soir, à la nuit tombante, Derues était sorti avec son hôte, qui se plaignait d'une pesanteur de tête et de douleurs d'entrailles. Où avaient-ils été ? On l'ignore. Mais le lendemain, quelques minutes avant le jour, Derues était rentré défait, harassé et seul.

Depuis, on n'entendit plus parler de ce jeune homme.

Un de ses apprentis était continuellement en butte à ses réprimandes. Il l'accusait sans cesse de négligence, de perdre son temps et d'employer trois heures pour faire une commission quand le quart de ce temps aurait suffi. Lorsqu'il eut bien persuadé au père de l'enfant, bourgeois de Paris, que son fils, malgré ses protestations d'innocence, n'était qu'un mauvais sujet et un vagabond, il se présente un jour tout effaré chez cet homme.

— Votre fils, lui dit-il, s'est évadé hier de chez moi après m'avoir volé six cents livres. Il avait vu où j'avais serré cet argent destiné à acquitter aujourd'hui même une lettre de change.

Il menace de porter plainte chez un commissaire de police, de dénoncer le voleur à la justice, et ne s'apaise qu'après avoir reçu la somme qui lui avait été dérobée.

La veille, il était sorti avec son apprenti, et le matin, il rentra seul.

Cependant le voile qui cachait la vérité devenait de jour en jour plus transparent. Trois banqueroutes avaient affaibli la considération dont il jouissait, et on commençait à prêter l'oreille à des plaintes et à des accusations qu'auparavant on traitait de fables inventées pour le perdre. Une dernière tentative de friponnerie lui fit sentir la nécessité de changer de quartier.

Il avait pris à loyer une maison voisine de la sienne et dont la boutique était occupée, depuis sept à huit ans, par un marchand

de vins. Il exigea de ce commerçant, s'il voulait conserver son établissement, une somme de six cents livres à titre de pot-de-vin. Quoique cette somme parût exorbitante au marchand de vin, après avoir bien réfléchi, il aima mieux faire ce sacrifice que de déménager, d'autant plus qu'il avait fait sa maison et qu'elle était bien accréditée. Mais bientôt, une escroquerie plus insigne lui donna le moyen de prendre sa revanche. Il avait en pension un jeune homme de famille qui désirait s'instruire aux affaires de commerce. Celui-ci, étant allé chez Derues pour y faire quelques emplettes, s'amusa, pendant qu'on le servait, à écrire son nom sur une feuille de papier blanc qui était sur le comptoir et qu'il laissa sans y faire attention. Dès qu'il fut sorti, Derues, qui savait que ce jeune homme était riche, fait avec le papier signé une lettre de change de deux mille livres, à son ordre, payable à la majorité du signataire. Cette lettre de change, passée dans le commerce, parvient à l'échéance au marchand de vin, qui, tout surpris, appelle son pensionnaire et lui montre le papier revêtu de sa signature. Le jeune homme reste stupéfait à la vue de cette lettre de change dont il n'avait aucune connaissance ; pourtant il ne peut nier que ce ne soit bien là sa signature. On examine avec plus d'attention le corps du billet, et on reconnaît l'écriture de Derues. Le marchand de vin l'envoie chercher, il vient. On le force à entrer dans une chambre dont on referme la porte sur lui, et on lui met sous les yeux la lettre de change. Il avoue qu'elle est écrite de sa main et essaie d'abord différents mensonges pour se justifier. Mais on n'écoute rien, on le menace de déposer la lettre chez un commissaire de police. Alors Derues pleure, supplie, tombe à genoux, s'avoue coupable et demande grâce. Il consent à restituer les six cents livres de pot-de-vin qu'il avait exigés, obtient que la lettre de change soit déchirée sous ses yeux et que l'affaire en reste là. Il était sur le point de se marier et craignait le scandale.

Peu de temps après, il épousa Marie-Louise Nicolaïs, fille d'un bourrelier de Melun.

La première impression qu'on éprouve en pensant à cet

hymen n'est-elle pas une impression de tristesse profonde et de pitié déchirante pour la jeune fille qui liait sa destinée à celle de ce monstre ? Quel horrible avenir ne se figure-t-on pas ! La jeunesse et l'innocence flétries au souffle impur de l'homicide, la candeur unie à l'hypocrisie, la vertu à la scélératesse, les désirs légitimes aux passions honteuses, la pureté à la gangrène. Toutes ces images, tous ces contrastes révoltent, et on est disposé à plaindre un pareil sort. Ne nous hâtons pas pourtant. La femme de Derues n'a pas été convaincue d'avoir pris une part active à ses derniers crimes, mais son histoire, mêlée à celle de son mari, n'offre aucune trace de souffrance et de révolte contre une complicité affreuse. Les preuves sont incertaines à son égard, la voix du peuple la jugera plus tard.

En 1773, Derues renonça au détail de son commerce et quitta le quartier Saint-Victor. Il alla loger dans une maison de la rue des Deux-Boules, près la rue Bertin-Poirée, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, où il avait été marié. Après avoir fait successivement la commission pour le compte des pères camaldules de la forêt de Sénart, qui avaient entendu parler de lui comme d'un homme rempli de piété, et s'être livré à l'usure, il entreprit ce qu'on appelle des *affaires*, profession qui ne pouvait manquer de devenir lucrative entre ses mains, avec ses mœurs exemplaires et ses dehors honnêtes. Et en effet, on ne lui connaissait aucun défaut. Il lui était d'autant plus facile d'en imposer qu'on ne pouvait lui reprocher aucun de ces vices qui causent la ruine des familles, le jeu, le vin et les femmes. Jusque alors, il n'avait eu qu'une passion, celle de l'argent. Une autre germait en lui, l'ambition. Il achetait des maisons, des terres, et à l'échéance, il se laissait poursuivre ; il achetait aussi des procès, qu'il embrouillait avec une astuce de procureur fripon. Banqueroutier expérimenté, il se chargeait d'arranger des faillites et de donner à la mauvaise foi les apparences de la probité malheureuse. Quand cet homme ne touchait pas du poison, il mêlait ses mains à toutes les ordures sociales ; il ne pouvait respirer et vivre que dans une atmosphère

corrompue⁹.

Sa femme, qui lui avait déjà donné une fille, accoucha, au mois de février 1774, d'un garçon. Derues, pour soutenir les airs de grandeur et le titre de seigneur de paroisse qu'il avait pris, obtint de personnes haut placées de tenir le nouveau-né sur les fonts baptismaux. L'enfant fut baptisé le mardi 15 février. Nous rapportons textuellement, à cause de sa singularité, l'extrait baptistaire.

« *Antoine-Maximilien-Joseph, fils de messire Antoine-François DERUES, seigneur de Gendeville, Herchies, Viquemont et autres lieux, ancien marchand épicier, et de dame Marie-Louise NICOLAÏS, son épouse. Le parrain, T.-H. et T.-P., seigneur, etc., etc. ; la marraine, dame M.-FR. C. D. V., etc., etc. Signé A.-F. DERUES l'aîné.* »

Toutes ces dignités ne mettaient pas Derues à l'abri des visites des huissiers. Jouant jusqu'au bout son rôle de seigneur de paroisse, il les traitait avec insolence, il les accablait d'injures lorsqu'ils venaient saisir chez lui. Ce scandale avait plusieurs fois éveillé la curiosité des voisins, et les commentaires n'étaient pas à son avantage. Son propriétaire, fatigué de tout ce bruit, et las surtout de ne pouvoir se faire payer sans recourir à des jugements, lui donna congé. Derues alla s'établir rue Beaubourg, sous le nom de Cyrano Derues de Bury, et continua à faire la commission.

Et maintenant, ne nous occupons plus à démêler ce tissu d'impostures ; ne nous perdons plus dans ce labyrinthe de fraudes, de basses et viles intrigues, de crimes ténébreux dont le fil se rompt dans la nuit, dont la trace disparaît dans un mélange douteux de sang et de boue ; ne prêtons plus l'oreille aux pleurs d'une veuve et de ses quatre enfants réduits à la misère, aux gémissements de victimes obscures, aux cris de terreur, au râle de la mort, résonnant, une nuit, sous les voûtes d'un château près de Beauvais¹⁰. Voici d'autres victimes dont les cris retentissent plus haut ; voici

de nouveaux forfaits, et le châtement éclatant comme eux. Que toutes ces ombres sans nom, ces spectres muets s'évanouissent au grand jour qui se lève enfin et fassent place à des ombres qui secouent leur linceul et sortent du tombeau pour demander vengeance !

L'occasion s'offre à Derues de conquérir son immortalité. Jusqu'à présent, il a porté ses coups au hasard ; dès aujourd'hui, il met en jeu toutes les ressources de son imagination infernale ; il concentre ses forces sur le même point, médite et exécute son chef-d'œuvre de scélératesse. Toute sa science de fourbe, de faussaire et d'empoisonneur, il va l'employer, pendant deux années, à ourdir le réseau qui doit envelopper une famille entière, et lui-même, pris au piège, il se débattrra en vain ; en vain il cherchera à ronger les mailles qui le retiennent. Le pied qu'il a posé sur le dernier échelon du crime touche aussi à la première marche de l'échafaud.

À un quart de lieue de Villeneuve-le-Roi-lez-Sens s'élevait, en 1775, une maison de riche apparence qui d'un côté dominait le cours de l'Yonne, et de l'autre s'ouvrait sur un jardin et sur un parc dépendant de la terre seigneuriale du Buisson-Souef. C'était une vaste propriété située dans une admirable position, qui réunissait dans son enceinte des terres de rapport, des eaux et des bois, mais dont la parure n'était point partout également soignée et témoignait un peu des embarras de fortune de son possesseur. Les réparations avaient, depuis quelques années, porté presque exclusivement sur la maison d'habitation et sur les parties qui l'avoisinaient. Mais çà et là, des pans de murailles dégradées menaçaient ruine ; d'énormes pieds de lierre avaient envahi et étouffé des arbres vigoureux, et dans la moitié la plus éloignée du parc, les ronces barraient le chemin et opposaient aux promeneurs une barrière impénétrable. Ce désordre pourtant n'était pas dépourvu de charmes, et à cette époque où l'art du jardinier consistait principalement à aligner des allées et à soumettre la nature à une froide et monotone symétrie, l'œil se reposait avec

plaisir sur ces massifs échevelés, sur ces eaux qui avaient pris un autre cours que celui où on les avait d'abord emprisonnées, sur ces aspects pittoresques et imprévus.

Une large terrasse d'où la vue embrassait les sinuosités de la rivière longeait la façade extérieure de la maison. Trois hommes s'y promenaient, deux ecclésiastiques et le propriétaire du Buisson-Souef, M. de Saint-Faust de Lamotte. L'un des ecclésiastiques était le curé de Villeneuve-le-Roi-lez-Sens, l'autre, un religieux de la congrégation des pères camaldules qui était venu visiter, pour une affaire de religion, le curé et passer quelques jours au presbytère. La conversation était languissante entre ces trois personnages. De temps à autre, M. de Lamotte s'arrêtait, et se faisant avec sa main placée au-dessus de ses yeux un abri contre la trop grande clarté du soleil, qui étincelait sur les eaux et dans la plaine, il regardait si quelque objet nouveau ne paraissait pas à l'horizon ; puis, avec un mouvement d'impatience et d'inquiétude, il reprenait lentement sa promenade. L'horloge du château fit entendre son timbre éclatant.

— Déjà six heures ! s'écria-t-il. Allons, ils n'arriveront pas encore aujourd'hui.

— Pourquoi désespérer ? dit le curé. Votre domestique est allé au-devant d'eux. D'une minute à l'autre, nous pouvons voir paraître le bateau qui doit les ramener.

— Mais, mon père, reprit M. de Lamotte, nous ne sommes pas encore aux jours les plus longs de l'année : dans une heure la brune viendra, et ils n'oseront s'aventurer sur la rivière.

— Eh bien ! supposez même cela : c'est un peu de patience à prendre ; ils coucheront en sûreté à deux lieues d'ici, et vous les reverrez demain matin.

— Mon frère a raison, dit l'autre religieux. Ainsi, monsieur, tranquillisez-vous.

— Vous en parlez tous deux fort à votre aise et comme de choses qui vous sont inconnues.

— Quoi ! dit le curé, pensez-vous, parce que notre sainte

profession nous condamne l'un et l'autre au célibat, que nous ne puissions comprendre une affection comme la vôtre, que j'ai bénie et légitimée, vous vous en souvenez, il y a bientôt quinze ans ?

— Ce n'est peut-être pas sans intention, mon père, que vous me rappelez la date de mon mariage. J'admets facilement que l'amour du prochain vous éclaire sur un autre amour que vous avez toujours ignoré ; mais, j'en conviens, il doit vous paraître en effet assez singulier qu'un homme de mon âge prenne l'alarme pour si peu de chose, comme le ferait un jeune homme. Que voulez-vous ? je deviens superstitieux, et depuis quelque temps, j'ai des pressentiments.

Il s'arrêta de nouveau, regarda encore du côté de la rivière et, ne voyant rien, revint se placer entre les deux ecclésiastiques, qui continuaient leur promenade.

— Oui, reprit-il, j'ai des pressentiments dont je ne puis me défendre. Je ne suis pas encore assez vieux pour que l'âge ait affaibli mes organes et fasse de moi un radoteur. Je ne saurais dire de quoi j'ai peur, mais toute séparation m'est pénible et me cause un effroi involontaire. N'est-ce pas étrange ? Autrefois, j'ai quitté ma femme pendant des mois entiers. Elle était jeune alors, et mon fils, au berceau. J'étais amoureux fou de sa mère, et cependant je parlais joyeusement. Pourquoi n'en est-il plus ainsi ? pourquoi un simple voyage d'affaires à Paris et un retard de quelques heures m'inquiètent-ils de la sorte ? Vous souvenez-vous, mon père, continua-t-il après une pause, en s'adressant au curé, vous souvenez-vous combien Marie était jolie le jour de nos noces ? Quelle fraîcheur ! quel éclat et quelle candeur sur son visage ! Ah ! ce signe-là n'était pas trompeur ! c'est bien l'âme la plus pure et la plus honnête ! C'est pour cela que je l'aime maintenant, car nous ne soupçons plus l'un pour l'autre, et ce second amour vaut mieux que le premier : il en a les souvenirs, et de plus, il est tranquille et confiant comme l'amitié... C'est singulier qu'ils ne soient pas de retour. Il faut qu'il leur soit

arrivé quelque accident. Si je ne les vois pas ce soir, et j'en désespère à présent, je partirai demain matin.

— Bon Dieu ! dit le religieux, vous deviez être bien impatient, un véritable salpêtre, à vingt ans, pour avoir conservé une telle vivacité ! Voyons, calmez-vous, monsieur, et prenez patience. Vous en convenez vous-même, ce n'est qu'un retard de quelques heures.

— Mais c'est que mon fils accompagne sa mère, et cet enfant est d'une santé si faible ! Nous n'avons plus que lui : il est resté seul de trois enfants, et vous ne savez pas quelle affection un père et une mère qui vieillissent concentrent sur une seule tête. Si je perdais Édouard, j'en mourrais assurément.

— Si vous vous êtes séparé de lui, sa présence à Paris était sans doute nécessaire.

— Non. Sa mère y a été pour terminer un emprunt dont j'ai besoin pour entreprendre les améliorations qu'exige l'état de cette propriété.

— Pourquoi alors l'avez-vous laissé partir ?

— Je l'aurais bien gardé avec moi, mais sa mère a voulu l'emmener : une séparation est aussi pénible pour l'un que pour l'autre, et cela a presque fait entre nous un sujet de querelle. J'ai cédé.

— Il y avait un moyen de vous mettre d'accord tous trois : c'était de faire le voyage ensemble.

— Oui, mais M. le curé vous dira qu'il y a quinze jours, j'étais cloué sur mon fauteuil, jurant tout bas comme un vrai païen et maudissant les péchés de ma jeunesse... Mais pardon, mon père, j'allais m'accuser d'avoir la goutte ; j'oubliais que je ne suis pas le seul ici et qu'elle éprouve la vieillesse du sage comme celle de l'homme de cour.

Un vent frais, qui précède ordinairement l'instant où le soleil va quitter l'horizon, bruit dans les feuilles. De grandes ombres s'étendaient sur l'Yonne, d'une rive à l'autre, et s'allongeaient dans la plaine. L'eau, légèrement ridée, reflétait les images con-

fuses de ses bords et l'azur troublé du ciel. Les trois promeneurs s'étaient arrêtés à l'extrémité de la terrasse, et leurs regards plongeaient dans un lointain déjà obscur. Un point noir, qu'ils venaient d'apercevoir au milieu de la rivière, s'éclaira tout à coup en passant dans une échappée de lumière devant une prairie basse qui séparait deux petites collines. Il prit l'aspect fugitif d'une barque, puis il se perdit de nouveau et se confondit avec l'onde. Un instant après, il reparut plus distinct. C'était en effet un bateau, et on put voir sur le rivage le cheval qui le traînait contre le courant. Il arriva à un endroit où la rivière, ombragée par des saules, faisait un coude. Là, il fallut se résigner à l'attente et rester dans l'incertitude pendant quelques minutes. Un mouchoir blanc qu'on agitait sur l'avant du bateau fit pousser à M. de Lamotte une exclamation de joie.

— Ce sont eux ! s'écria-t-il, ce sont eux ! Les voyez-vous, monsieur le curé ? Je reconnais mon fils ! C'est lui qui me fait signe ; sa mère est à côté de lui... Mais il me semble qu'il y a une troisième personne avec eux... Oui, n'est-ce pas ? Un homme... Regardez bien.

— En effet, répondit le curé ; si mes mauvais yeux ne me trompent pas, je vois quelqu'un qui est assis près du gouvernail ; on dirait un enfant.

C'est sans doute quelqu'un du voisinage qui aura profité de l'occasion pour faire la route sans se fatiguer.

Pendant ces commentaires, le bateau avançait rapidement, et on entendait le claquement du fouet dont le domestique stimulait l'ardeur de sa monture. Enfin, il s'arrêta, cinquante pas avant la terrasse, à un endroit où le débarquement était facile. Madame de Lamotte, son fils et l'inconnu qui les accompagnait mirent pied à terre. M. de Lamotte avait quitté la terrasse pour aller à leur rencontre. Bien avant qu'il fût parvenu à la grille d'entrée, son fils lui sauta au cou.

— Tu te portes bien, Édouard ?

— À merveille.

— Et ta mère ?

— Bien aussi. Elle me suit. Mais quoiqu'elle soit aussi pressée que moi de t'embrasser, il faut que tu fasses la moitié du chemin : elle court moins vite.

— Vous avez ramené quelqu'un ?

— Un monsieur de Paris.

— De Paris ?

— Oui, M. Derues. Maman te contera cela. Tiens ! la voici !

Le curé et l'autre ecclésiastique arrivèrent au moment où M. de Lamotte serrait sa femme dans ses bras. Quoiqu'elle eût atteint sa quarantième année, la beauté qui lui restait justifiait les éloges que son mari avait faits d'elle. Un embonpoint, favorable à cet âge, avait conservé la fraîcheur et la souplesse de la peau ; son sourire était encore plein de grâce, et ses grands yeux bleus avaient une douceur pénétrante et une expression de bonté expansive. Près de cette souriante et sereine figure, la figure du nouveau venu paraissait repoussante. M. de Lamotte ne put réprimer complètement un mouvement de surprise désagréable à l'aspect de cette mine chafouine et basse, de cette moitié d'homme qui se tenait à l'écart comme un pauvre honteux. Son étonnement augmenta encore quand il vit son fils le prendre par la main avec cordialité et qu'il l'entendit lui dire :

— Mon bon ami, venez avec moi. Suivons mon père et ma mère.

De son côté, madame de Lamotte, après avoir salué le curé, regardait le religieux, qu'elle ne connaissait pas. Un mot d'explication suffit pour la mettre au fait. Elle prit le bras de son mari, et pendant le chemin qui les séparait du salon, elle refusa en riant de répondre à ses questions et s'amusa de sa curiosité.

Pierre-Étienne de Saint-Faust de Lamotte, écuyer de la grande écurie du roi, sieur de Grange-Flandre, Valperfond, etc., avait épousé en 1760 Marie-Françoise Perrier. Leur fortune ressemblait à beaucoup de fortunes de ce temps-là, elle était plus nominale qu'effective, plus apparente que réelle. Non que les

deux époux eussent des reproches à s'adresser et que leur patrimoine eût souffert de leur dissipation : contrairement aux mœurs corrompues de l'époque, leur union avait toujours été un modèle d'attachement sincère, de vertus domestiques et de confiance mutuelle. Marie-Françoise était assez belle pour paraître avec éclat dans le monde ; elle y avait renoncé volontairement pour se consacrer tout entière à l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère. Le seul chagrin sérieux qu'ils eussent ressenti était la perte successive de deux enfants en bas âge. L'aîné, Édouard, quoique d'une constitution assez faible en naissant, avait heureusement passé les années difficiles de l'enfance et de la première jeunesse ; il avait alors près de quatorze ans. Sa figure douce et un peu efféminée, ses yeux bleus et son sourire lui donnaient une ressemblance frappante avec sa mère. La tendresse de son père exagérait les dangers qui menaçaient son existence : à ses yeux, la moindre indisposition prenait le caractère d'une maladie. Sa femme partageait ses craintes, et par suite de cette inquiétude excessive, l'éducation d'Édouard avait été négligée : élevé au Buisson-Souef, on l'avait laissé en liberté s'ébattre du matin au soir comme un jeune faon qui exerce la vigueur et la souplesse de ses membres. À son âge, il avait la naïveté et l'ignorance de toutes choses d'un enfant de huit ou dix ans.

Ce qui avait contribué à déranger la fortune de M. de Lamotte était la nécessité pour lui de paraître à la cour et de soutenir convenablement les dépenses exigées par sa charge. Depuis quelques années, il vivait dans une retraite presque absolue au Buisson-Souef ; mais malgré l'ordre tardif apporté dans l'administration de ses biens, sa fortune le ruinait. La terre du Buisson demandait un entretien trop considérable et absorbait sans résultat la plus grande partie de ses revenus. Il avait toujours hésité à s'en défaire à cause des souvenirs qu'elle lui rappelait : c'était là qu'il avait connu, aimé et épousé Marie-Françoise Perrier, là que s'étaient écoulés les beaux jours de leur jeunesse. L'un et l'autre, ils désiraient vieillir dans le même asile.

Telle était la famille dans laquelle le hasard avait fourni à Derues l'occasion de s'introduire.

Celui-ci s'était aperçu de l'impression défavorable qu'il avait produite sur M. de Lamotte. Il était habitué à cette répugnance instinctive qu'il excitait à la première vue, et un de ses grands talents était de la combattre et de l'effacer peu à peu pour y substituer la confiance ; mais les moyens qu'il employait différaient selon les personnes qu'il voulait tromper. Il comprit que, devant un homme comme M. de Lamotte, dont la physionomie et les manières indiquaient l'habitude du monde et la distinction de l'esprit, une imposture grossière lui serait plutôt nuisible qu'utile ; en même temps, cependant, il devait faire la part des deux ecclésiastiques qui l'examinaient de leur côté. Craignant de se compromettre, il prit le maintien le plus simple et l'air le plus insignifiant qu'il lui fut possible, sachant bien que, tôt ou tard, un tiers se chargerait de le réhabiliter dans l'opinion de ceux qui l'observaient. Il n'attendit pas longtemps.

En arrivant au salon, M. de Lamotte l'invita à s'asseoir, ainsi que les deux autres personnes.

Derues s'inclina sans répondre d'abord. Il y eut un moment de silence pendant lequel Édouard et sa mère se regardèrent en riant. Enfin, madame de Lamotte prit la parole.

— Mon ami, dit-elle, tu dois être étonné de la présence de monsieur ; mais quand tu sauras ce qu'il a fait pour nous, tu me remercieras de l'avoir déterminé à nous accompagner ici.

— Permettez-moi, interrompit Derues, permettez-moi, monsieur, de vous l'apprendre moi-même. La reconnaissance que madame croit me devoir lui fait exagérer la grandeur d'un service que tout autre, à ma place, se fût empressé de lui rendre.

— Non, monsieur ; laissez-moi parler.

— Laissez parler maman, mon ami, dit Édouard.

— Qu'est-ce donc ? et qu'est-il arrivé ? demanda M. de Lamotte.

— Je suis vraiment confus, répondit Derues. Je vous obéis,

madame.

— Oui, reprit madame de Lamotte, restez sur la sellette, je le veux. Figure-toi, mon ami, qu'il y a aujourd'hui six jours, il nous arrivé, à Édouard et à moi, un accident qui pouvait avoir les suites les plus graves.

— Et tu ne me l'as pas écrit, Marie ?

— Je t'aurais inquiété inutilement. J'avais affaire dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris. J'avais loué une chaise, et Édouard marchait à côté de moi. En passant rue Beaubourg, nous nous trouvâmes enveloppés tout à coup dans un rassemblement nombreux de gens du peuple qui se disputaient. Des voitures barraient la rue ; les chevaux d'un équipage mêlé à cette bagarre eurent peur du bruit et des cris, et malgré les efforts du cocher pour les retenir, ils s'empportèrent. Ce fut un tumulte affreux ; je voulus m'élancer hors de ma chaise, mais, au même instant, mes porteurs furent renversés et je tombai ; c'est un miracle si je n'ai pas été écrasée. On me retira de dessous les pieds des chevaux, évanouie, mourante, et on me transporta dans une maison devant laquelle ce fatal événement avait eu lieu. Là, retirée dans un magasin et à l'abri des regards de la foule qui se pressait sous la porte, je repris connaissance, grâce aux prompts secours que me donna monsieur, qui habite cette maison. Ce n'est pas tout. Quand j'eus repris mes sens, il me fut impossible de marcher : la terreur, le danger que j'avais couru, ma chute m'avaient brisée. Il me fallut céder aux instances de monsieur, qui s'offrit, quand le rassemblement se serait dispersé, à m'aller chercher une autre chaise et qui me pria, pendant qu'il serait absent, d'accepter un asile chez lui, auprès de sa femme, qui me prodigua les soins les plus touchants.

— Monsieur... dit M. de Lamotte en se levant.

Mais sa femme l'arrêta.

— Attends donc, mon ami, je n'ai pas fini. Monsieur revint en effet au bout d'une heure. Je commençais à me trouver mieux, mais, avant de le quitter, j'eus la maladresse de dire que, dans le

trouble et la confusion qui régnaient autour de moi, on m'avait volée. Oui, on m'a pris la paire de boucles d'oreilles en diamant que je tenais de ma mère. Tu ne saurais croire toutes les peines que monsieur s'est données pour découvrir le voleur, toutes les démarches qu'il a faites à la police... J'en étais honteuse...

Quoique M. de Lamotte ne sût pas encore quel motif autre que celui de la reconnaissance seule avait engagé sa femme à se faire accompagner par cet étranger, il se leva de nouveau, et s'avancant vers lui en lui tendant la main :

— Je m'explique maintenant l'amitié que vous témoigne mon fils. Vous aviez bien tort de vouloir diminuer le mérite de votre bonne œuvre et de vous soustraire à mes remerciements, monsieur Derues.

— M. Derues ? dit le religieux.

— Tu sais le nom de monsieur, mon ami ? demanda vivement madame de Lamotte.

— Édouard me l'a déjà appris.

Le religieux s'approcha à son tour de Derues.

— Vous demeurez rue Beaubourg, et vous êtes M. Derues, ancien marchand épicier ?

— Oui, mon frère.

— Si vous aviez besoin ici d'un répondant, je vous en servais. Le hasard, madame, vous a fait faire la connaissance d'un des hommes dont la réputation de sainteté et d'honneur est le mieux établie ; il me permettra de joindre mes éloges aux vôtres.

— Je ne sais, en vérité, à quel titre j'en suis digne.

— Je suis le frère Marchois, de l'ordre des camaldules. Vous voyez que je dois vous connaître.

Alors le religieux expliqua au curé, à M. et à madame de Lamotte, que la congrégation dont il faisait partie avait donné sa confiance à l'honnête Derues, qui se chargeait de vendre pour leur compte les ouvrages que les pères fabriquaient dans leur ermitage. Le frère Marchois, sans qu'on songeât à l'interrompre, raconta une foule de bonnes actions ignorées, de traits de piété

que les assistants écoutaient avec un sentiment de plaisir et d'admiration. Derues reçut ces bouffées d'encens avec une apparence d'humilité sincère et de modestie qui auraient trompé le plus habile physionomiste.

Quand la verve louangeuse du panégyriste se fut ralentie, on s'aperçut que la nuit était presque arrivée. Le curé et le religieux n'avaient que le temps nécessaire pour regagner le presbytère sans courir le risque de trébucher et de se casser le cou dans les chemins pierreux qui y conduisaient. Ils se retirèrent, et on prépara pour Derues un appartement.

— Demain, lui dit madame de Lamotte, vous causerez avec mon mari de l'affaire qui vous amène ; demain ou un autre jour, car je vous prie, monsieur, de vous regarder ici comme chez vous, et plus vous y prolongerez votre séjour, plus vous nous ferez plaisir.

On se sépara.

Cette nuit fut une nuit d'insomnie pour Derues : des pensées criminelles flottaient confusément dans son esprit. Le hasard de sa rencontre avec madame de Lamotte et de celle du frère qui s'était trouvé là à point nommé pour renchérir sur les éloges qui donnaient de lui une si bonne opinion lui semblait une sorte d'avertissement secret qu'il ne devait pas négliger. Il entrevoyait la trace de nouvelles perfidies, d'un forfait inouï qu'il ne pouvait encore combiner d'une manière précise. Mais il y avait assurément des vols à commettre, du sang à répandre, et l'esprit du meurtre l'agitait et le tenait éveillé, comme le remords eût troublé le sommeil d'un autre.

Pendant ce temps, madame de Lamotte, retirée avec son mari, lui disait :

— Eh bien ! que penses-tu de mon protégé, ou plutôt du protecteur que le ciel m'a envoyé ?

— Il faut avouer que la figure est souvent bien trompeuse ; c'est un homme que j'aurais fait pendre sur la mine.

— Il est vrai qu'il n'est pas doué d'une physionomie heureu-

se, et même elle lui a valu de ma part un assez sot compliment dont je me suis bien repentie. Quand je repris connaissance et que je le vis auprès de moi dans un costume bien plus simple et plus négligé que celui qu'il porte aujourd'hui...

— Tu as eu peur ?

— Pas précisément ; mais j'ai cru que je devais les soins dont j'étais l'objet à un homme de la dernière classe du peuple, à quelque pauvre diable qui ne mangeait pas tous les jours, et mon premier remerciement a été de lui offrir une pièce d'or.

— Qu'il a refusée...

— Qu'il a acceptée pour les pauvres de sa paroisse. C'est alors qu'il m'a dit son nom, Cyrano Derues de Bury, qu'il m'a appris que le magasin et toutes les marchandises qu'il renfermait lui appartenaient, et que lui-même occupait un appartement dans la maison. Je me suis confondue en excuses, mais il m'a répondu qu'il se félicitait de mon erreur, puisqu'elle lui fournissait l'occasion de soulager quelques infortunes. Moi, j'ai été touchée de ces bons sentiments, et je l'ai prié d'accepter une seconde pièce d'or.

— Tu as bien fait assurément, ma bonne amie. Mais quel motif t'a engagée à l'amener au Buisson ? À mon premier voyage à Paris, j'aurais été le voir et le remercier de sa protection, et en attendant, une lettre de moi aurait suffi. A-t-il poussé la complaisance et l'intérêt jusqu'à vouloir t'accompagner ?

— Tiens ! tu ne peux pas revenir de ta première impression sur son compte ; sois franc, n'est-ce pas ?

— Ma foi ! s'écria M. de Lamotte en riant, il est fâcheux pour un honnête homme d'avoir cette figure-là ! Il devrait bien demander au bon Dieu et obtenir de lui qu'il lui fasse cadeau d'une autre physionomie.

— Toujours tes préventions ! Ce pauvre homme, ce n'est pas sa faute s'il est ainsi fait !

— Enfin, tu as parlé d'affaires que nous aurions à traiter ensemble. Quelles sont ces affaires ?

— Il pourra, je crois, nous aider à trouver l'argent que nous cherchons.

— Qui lui a dit que j'en aie besoin ?

— Moi.

— Toi ! Allons, décidément, il paraît que ce monsieur est un ami de la maison. Et comment as-tu été amenée à lui faire cette confidence ?

— Tu le saurais déjà si tu ne m'avais pas interrompue. Laisse-moi te raconter tout cela par ordre. Le lendemain de mon accident, je sortis de mon hôtel vers le milieu de la journée avec Édouard, et je me rendis chez lui pour lui témoigner de nouveau ma reconnaissance. Je fus reçue par sa femme, qui me dit que son mari était absent, qu'il venait de la quitter pour aller à mon hôtel s'informer de mes nouvelles et de celles de mon fils, et en même temps pour prendre de nouveaux renseignements sur le vol dont j'avais été victime la veille. Cette dame, qui paraît très simple et d'un esprit fort ordinaire, m'invita à m'asseoir et à attendre son mari. J'aurais cru la désobliger en refusant. Au bout de deux heures environ, M. Derues rentra. Son premier soin, après m'avoir saluée, fut de demander ses enfants, deux enfants charmants, frais, roses, qu'il caressait et couvrait de baisers. On causa de choses indifférentes d'abord, puis il m'offrit ses services, se mit à ma disposition et me pria de ne ménager ni son temps ni ses peines. Je lui dis quel motif m'avait conduite à Paris et les contrariétés que j'éprouvais ; car, de toutes les personnes que j'avais vues, aucune ne m'avait donné une réponse favorable. Il me fit espérer alors que peut-être il me serait utile, et en effet, le lendemain même, il m'apprit qu'il s'était adressé à un capitaliste, mais qu'il n'avait pu convenir de rien, n'ayant aucun renseignement précis. J'ai pensé que ce qu'il y avait de mieux à faire était de l'amener ici, de te le présenter, afin qu'il pût s'entendre avec toi. À la première proposition que je lui fis de ce voyage, il refusa, et il n'a accepté qu'après mes vives instances et celles d'Édouard. Voilà la vérité, mon ami, et par quelles circonstances j'ai fait la

connaissance de M. Derues. Tu ne trouveras pas, j'espère, que j'ai agi avec trop de légèreté.

— C'est bien, dit M. de Lamotte ; demain, je causerai avec lui, et dans tous les cas, je te promets de lui faire bon visage : je ne dois pas oublier le service qu'il t'a rendu.

La conversation en resta là entre les deux époux.

Habile à prendre tous les masques et à jouer tous les rôles, Derues n'eut pas de peine à faire revenir M. de Lamotte de ses préventions et se servit adroitement, pour s'insinuer dans l'esprit du père, de l'amitié que le fils avait conçue pour lui. On ne saurait dire si, dès cette époque, il méditait le crime qu'il exécuta plus tard ; il est permis de croire qu'il n'en avait pas inventé si longtemps à l'avance les atroces combinaisons, mais ce fut là l'idée dont il se pénétra et dont rien désormais ne put le distraire. Quelle route il suivrait pour parvenir au but lointain qu'entrevoit sa cupidité, il l'ignorait encore, mais il s'était dit : Cette fortune m'appartiendra un jour. C'était l'arrêt de mort de ceux qui la possédaient.

Il n'existe aucun détail, aucun renseignement sur le premier séjour de Derues au Buisson-Souef. Seulement, quand il en partit, il avait toute la confiance de cette famille, et une correspondance suivie s'établit entre lui et M. et madame de Lamotte. Ce fut ainsi qu'il put exercer son talent de faussaire et parvenir à imiter, de manière à tromper les regards mêmes de son mari, l'écriture de cette malheureuse femme. Cependant quelques mois s'étaient écoulés, et aucune des espérances que Derues avait fait naître à dessein ne se réalisait ; un emprunt était toujours sur le point de se conclure, et toujours quelque circonstance imprévue le faisait manquer. Derues déployait tant d'adresse et d'astuce dans ces prétendues négociations qu'au lieu de le soupçonner, on le plaignait de ses peines inutiles. Les embarras d'argent de M. de Lamotte augmentaient, et la vente du Buisson-Souef était devenue inévitable. Derues se présenta comme acquéreur et acheta en effet cette terre par acte sous seing privé en date du 22 décembre

1775. Il fut convenu entre les parties que le paiement, montant à cent trente mille livres, ne serait effectué qu'en 1776 : ce délai était nécessaire à Derues pour réunir les capitaux dont il pouvait disposer. Cette acquisition était importante, et même, disait-il, il ne l'aurait pas faite sans l'amitié qu'il portait à M. de Lamotte et le désir qu'il avait de mettre fin à ses mauvaises affaires.

Mais à l'époque convenue, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1776, il se trouva dans l'impossibilité de payer. Il est bien certain qu'il n'en avait jamais eu l'intention ; mais une particularité remarquable de cette ténébreuse histoire, c'est l'avarice de cet homme, c'est sa passion de l'argent qui domine toutes ses actions et qui lui fait parfois oublier la prudence. Enrichi par trois banqueroutes, par ses vols continuels, par l'usure, l'or qu'il amasse devient invisible. Rien ne lui coûte pour l'acquérir, et une fois que ses mains l'ont touché, elles ne peuvent plus s'en des-saisir. Toujours il risque de compromettre sa réputation de probité plutôt que de lâcher une parcelle de ses richesses. Au rapport de plusieurs personnes dignes de foi, le bruit était généralement répandu parmi ses contemporains que ce monstre possédait des trésors qu'il avait enfouis, sans révéler, même à sa femme, le lieu où ils existaient. Peut-être n'est-ce là qu'une de ces rumeurs vagues et sans fondement qu'il faut repousser ; peut-être est-ce la vérité qui n'a pu se faire jour complètement ? Ne serait-il pas étrange qu'après plus d'un demi-siècle, quelque cachette mystérieuse s'ouvrît et rejetât le fruit de ses rapines ? Qui sait si une partie de cet or, trouvée par hasard, n'a pas fondé des fortunes dont la source est restée inconnue, même à ceux qui les possèdent ?

Quoiqu'il eût le plus grand intérêt à ne pas éveiller les soupçons de M. de Lamotte au moment où il était son débiteur pour une somme aussi considérable, Derues, à cette époque, se laissa poursuivre judiciairement par ses créanciers. Mais alors les procès ordinaires n'avaient aucune publicité : il s'agitaient et mouraient sans retentissement entre les magistrats et les plai-

deurs. Pour se soustraire aux contraintes par corps et à la détention dont il était menacé, il se réfugia au Buisson-Souef avec sa famille et y resta depuis la Pentecôte jusqu'à la fin de novembre. Après avoir été traité tout ce temps en ami, il repartit pour Paris, sous le prétexte d'aller recueillir une succession qui devait le mettre à même de payer la somme stipulée dans l'acte de vente.

Cette prétendue succession était celle d'un des parents de sa femme, le sieur Despeignes-Duplessis, assassiné dans son château près de Beauvais. Nous avons rapporté dans la note dixième l'accusation qui pesait sur la mémoire de Derues. Les preuves positives manquant, nous avons dû ne l'accueillir que comme une simple probabilité.

Derues avait fait à M. de Lamotte des promesses tellement formelles qu'il n'y avait plus pour lui moyen de les éluder. Il fallait ou effectuer le paiement ou annuler l'acte sous seing privé. Une nouvelle correspondance s'établit entre les créanciers et le débiteur. C'étaient encore des lettres d'amitié, pleines de protestations d'un côté et de confiance de l'autre. Mais toute l'adresse de Derues aboutit à gagner quelques mois. Enfin, M. de Lamotte, ne pouvant quitter le Buisson-Souef à cause des travaux importants qui réclamaient sa présence, fonda sa femme de procuration ; il consentit à une nouvelle séparation et l'envoya à Paris avec Édouard.

Pour leur malheur à tous peut-être, il prévint le meurtrier de l'arrivée de sa femme et de son fils.

Nous avons tracé rapidement l'intervalle qui sépare le jour de la première entrevue de M. de Lamotte et de Derues du moment où les victimes vont tomber dans le piège. Il nous eût été facile de supposer de longues conversations, d'inventer des épisodes où nous eussions mis en relief sa profonde hypocrisie, mais le lecteur sait maintenant tout ce que nous voudrions lui apprendre. Pour l'initier aux mystères de cette organisation perverse, nous avons à dessein ralenti notre récit ; nous l'avons surchargé de

tous les faits qui pouvaient répandre quelque clarté sur cette sombre physionomie. Mais après ces longues préparations, le drame arrive, le drame rapide, palpitant ; les événements, longtemps retenus, s'accroissent et se pressent ; l'action est nouée et marche à sa fin. Nous allons voir Derues, Protée infatigable, changer de noms, de costumes, de langage, se multiplier sous toutes les formes, semer d'un bout de la France à l'autre les embûches et les mensonges, et, après tant d'efforts, tant de prodiges de calcul et d'activité, revenir se heurter contre un cadavre.

Ce fut le 14 décembre au matin que la lettre écrite du Buisson-Souef arriva à Paris.

Dans la même journée, un homme inconnu se présenta à l'hôtel où avait logé précédemment madame de Lamotte avec son fils. Il s'informe du nombre de chambres qui sont vacantes. Quatre étaient sans locataires, il les retient pour un individu nommé Dumoulin, arrivé le matin même de Bordeaux à Paris, qu'il n'a fait que traverser ; il a été rejoindre, à quelques lieues de la capitale, des parents qu'il doit ramener. Une partie du prix des chambres est payée à l'avance ; il est expressément convenu que jusqu'à son retour, on ne les donnera à personne, le sieur Dumoulin pouvant se présenter pour les occuper, avec sa famille, d'un jour à l'autre.

Ce même homme se rend à d'autres hôtels garnis situés dans le quartier, loue encore les chambres vacantes, tantôt pour un étranger qu'il attend, tantôt pour des amis qu'il ne peut loger chez lui.

Vers trois heures, la place de Grève était couverte de monde, des milliers de têtes fourmillaient aux fenêtres des maisons environnantes. On exécutait un parricide ; le crime avait été commis avec des circonstances atroces, des raffinements inouïs de barbarie. La peine y répondait, et le coupable était attaché sur la roue. Le silence le plus complet, un silence effrayant, régnait parmi cette multitude avide de ces sanglantes émotions. On avait entendu déjà trois fois le bruit sourd de l'instrument du supplice

qui brisait les membres. Le patient laissa échapper un grand cri qui fit frissonner de terreur tous les assistants. Un seul, qui, malgré tous ses efforts, n'avait pu fendre la foule et traverser la place, resta insensible et, jetant un regard de mépris du côté du coupable, dit en lui-même :

— Imbécile ! qui n'a su tromper personne !

Quelques instants après, les flammes commencèrent à s'élever du bûcher. Il se fit alors un grand mouvement dans le peuple, et cet homme put se frayer un passage et gagner une des rues qui aboutissaient sur la place.

Le ciel était couvert, et un jour blafard pénétrait à peine dans cette ruelle sinistre et hideuse comme son nom et qui, il y a peu d'années encore, sillonnait comme un long serpent la fange de ce quartier. À cette heure et à cause de l'attrait que présentait la fête de mort, elle était à peu près déserte. L'homme qui venait de quitter la place marchait lentement, lisant avec attention tous les écriteaux pendus aux portes. Il s'arrêta devant le numéro 73. Sur le seuil d'une boutique était assise une grosse femme occupée à tricoter. Au-dessus de la boutique, on voyait écrit en gros caractères jaunes : *Veuve Masson*. Il salua cette femme et lui dit :

— Il y a une cave à louer dans cette maison ?

— Oui, bourgeois, répondit la veuve.

— Puis-je parler au propriétaire ?

— C'est moi, avec votre permission.

— Montrez-moi la cave. Je suis un marchand de vin établi en province ; mes affaires m'appellent souvent à Paris, et je cherche une cave où je pourrai déposer des marchandises que je suis chargé de vendre par commission.

Ils descendirent ensemble. Après l'avoir bien examinée et s'être assuré qu'elle n'était pas trop humide pour des vins de première qualité qu'il voulait y déposer, cet homme arrêta le prix, paya le premier terme d'avance et se fit inscrire sur le livre de la veuve Masson sous le nom de Ducoudray.

Cet homme, est-il besoin de la nommer ? c'était Derues.

Le soir, lorsqu'il rentra, sa femme lui annonça qu'on avait apporté pour lui une grande malle.

— C'est bien, dit-il ; le menuisier à qui je l'avais commandée est un homme de parole.

Puis il soupa et embrassa ses enfants. Le lendemain, qui était un dimanche, à la grande édification des dévotes du voisinage, il communia.

Le lundi 16, sa femme et lui recevaient madame de Lamotte et Édouard, débarquant du coche de Montereau.

— Mon mari vous a écrit, monsieur Derues ? lui demanda madame de Lamotte.

— Oui, madame, il y a deux jours, et j'ai fait préparer mon appartement pour vous recevoir.

— Comment ! est-ce que M. de Lamotte ne vous a pas prié de me retenir la chambre que j'ai déjà occupée dans l'hôtel de France ?

— Sa lettre ne m'en a rien dit, et si c'est encore votre intention, j'espère que vous en changerez. Ne me privez pas du plaisir de vous rendre l'hospitalité que vous m'avez offerte pendant si longtemps. Votre chambre est toute préparée, ainsi que celle de ce cher enfant, ajouta-t-il en prenant la main d'Édouard ; et je suis bien sûr que, si vous lui demandiez son avis, il vous répondrait de ne pas chercher ailleurs que chez moi.

— Sans doute, dit le jeune homme ; et je ne comprends pas pourquoi l'on se gênerait entre amis.

Soit hasard, soit pressentiment secret, soit plutôt qu'elle prévît la possibilité de discussions d'intérêts entre eux, madame de Lamotte résista à ses instances. Ayant un rendez-vous d'affaires qu'il ne pouvait remettre, il chargea sa femme d'accompagner la mère et le fils à l'hôtel de France et en indiqua trois autres, les seuls dans le quartier où cette dame pût être logée convenablement, au cas où elle ne trouverait pas de chambres vacantes dans le premier.

Deux heures plus tard, madame de Lamotte revenait avec son

fils rue Beaubourg, chez Derues.

La maison qu'il occupait était située vis-à-vis la rue des Ménétriers et a été abattue tout nouvellement pour le percement de la rue Rambuteau. En 1776, c'était une des plus belles maisons de la rue Beaubourg, et il fallait posséder une certaine aisance pour y demeurer, les loyers y étant à un prix assez élevé. Une large porte cintrée s'ouvrait sur une allée qui recevait le jour, à son extrémité opposée, par une petite cour au fond de laquelle était le magasin où l'on avait conduit madame de Lamotte lors de son évanouissement. À droite de l'allée se trouvait l'escalier, et, à l'entresol, l'appartement de Derues¹¹. La première pièce, éclairée par une fenêtre donnant sur la cour, servait de salle à manger et conduisait dans un salon meublé simplement, selon l'usage des bourgeois et des commerçants de cette époque. À droite du salon était un grand cabinet qui pouvait servir de bibliothèque ou recevoir un lit ; à gauche, une porte pleine menait à la chambre à coucher de Derues et de sa femme. Cette chambre était destinée à madame de Lamotte. La femme de Derues devait partager avec elle l'alcôve à deux lits. Son mari s'était établi dans le salon, et Édouard occupait le cabinet.

Pendant les premiers jours qui suivirent leur arrivée, il ne fut question de rien. D'ailleurs madame de Lamotte n'était pas venue à Paris seulement pour terminer l'affaire du Buisson-Souef. Son fils atteignait sa quinzième année, et après bien des hésitations son mari et elle avaient pris la résolution de le placer dans un pensionnat pour lui faire donner une éducation jusque-là trop négligée. Derues se chargea du soin de trouver un instituteur capable et chez lequel surtout le jeune homme serait élevé dans des sentiments religieux que le curé du Buisson et ses propres exhortations avaient commencé à développer en lui. Ces démarches, jointes à celles que madame de Lamotte faisait de son côté pour obtenir le recouvrement de quelques sommes qui étaient dues à son mari, prirent du temps. Peut-être, sur le point d'exécuter le crime, Derues reculait-il autant qu'il le pouvait l'instant

fatal. Cependant, d'après son caractère, une telle supposition n'est guère probable. On ne peut pas même faire à cet homme l'honneur de lui accorder un remords, un mouvement de pitié et de doute. Bien loin de là, il semble résulter de tous les faits qui sont parvenus à notre connaissance que Derues, fidèle aux traditions de sa vie antérieure, faisait sur les deux infortunés l'essai du poison. En effet, ils ne furent pas plus tôt logés chez lui qu'ils se plaignirent l'un et l'autre d'une extrême faiblesse d'estomac, mal qui jusque là leur avait été inconnu. En même temps qu'il essayait ainsi la force de leur constitution, il se donnait, connaissant la cause de ces souffrances, le mérite de les soulager. Malgré son dépérissement visible, madame de Lamotte, ayant pleine confiance en lui, ne songea pas à faire appeler un médecin. Pour ne pas alarmer son mari, elle lui cacha l'état de sa santé, et toutes ses lettres ne lui parlaient que des attentions, des soins et des prévenances dont elle était entourée.

Le 15 janvier 1777, Édouard fut placé dans une pension, rue de l'Homme-Armé. Sa mère ne devait plus le voir. Elle sortit encore une fois pour aller remettre le pouvoir de son mari entre les mains d'un procureur demeurant rue du Paon. En rentrant, elle était si faible, si abattue, qu'elle fut obligée de se coucher et de garder le lit pendant plusieurs jours. Le 29 janvier, la malheureuse femme était levée et assise près de la fenêtre. Ses regards plongeaient dans la rue des Ménétriers, déserte en ce moment et où le vent engouffrait des tourbillons de neige. Qui pourrait dire les tristes pensées qui l'occupaient ? Tout était sombre, silencieux et froid autour d'elle ; tout lui apportait une impression douloureuse, une crainte involontaire. Pour échapper aux funestes idées qui l'assiégeaient, elle remontait par le souvenir aux époques les plus riantes de sa jeunesse, aux fêtes de son mariage. Elle se représentait le temps où, pendant les absences forcées de M. de Lamotte, seule au Buisson avec son fils alors tout enfant, elle se promenait dans les sombres et fraîches allées du parc, s'asseyait, au tomber du jour, pour respirer le parfum des

fleurs, pour écouter le bruit des eaux murmurantes ou les plaintes de la brise dans le feuillage. Puis ramenée tout à coup de ces douces rêveries à la réalité, elle versait des larmes et appelait son mari et son fils. Sa préoccupation était telle qu'elle n'avait pas entendu qu'on ouvrait la porte de sa chambre, qu'elle ne s'était pas aperçue que la nuit était arrivée. La clarté d'une bougie qui dissipa les ténèbres la fit tressaillir. Elle se retourna et vit Derues qui s'avançait vers elle. Il souriait. Elle s'efforça de retenir les larmes qui brillaient entre ses paupières et de reprendre une physionomie plus calme.

— Je crains d'être importun, lui dit-il, et je vous prie, madame, de m'accorder une permission.

— Que voulez-vous, monsieur Derues ? répondit-elle.

— Votre consentement pour déposer dans cette chambre une grande malle où je dois enfermer quelques marchandises précieuses qu'on m'a confiées et qui sont dans cette armoire. Je crains de vous gêner.

— Ne suis-je pas ici chez vous ? et n'est-ce pas moi plutôt qui suis à charge à toute votre maison ? Faites apporter cette malle et disposez de cette chambre comme si je n'y étais pas. Je sais que vous me donnez vos soins de bon cœur, mais je voudrais vous éviter toutes ces peines et être en état de retourner bientôt au Buisson. J'ai reçu hier une lettre de mon mari...

— Nous allons causer tout à l'heure de cette affaire, si vous le voulez bien, reprit Derues. Je vais dire à ma servante de m'aider à traîner cette malle jusqu'ici. J'ai retardé jusqu'à présent, mais il faut qu'elle parte dans trois jours.

Il sortit et rentra quelques minutes après. La malle fut placée devant l'armoire, au pied du lit.

Pauvre femme ! c'était ton cercueil que le fossoyeur venait d'apporter.

La servante se retira, et il aida madame de Lamotte à s'approcher de la cheminée, où il ranima le feu. Il s'assit en face d'elle, et à la clarté vacillante d'une chandelle posée entre eux

deux sur une petite table, il put contempler à loisir sur ce visage amaigri les traces du poison.

— J'ai vu votre fils aujourd'hui, lui dit-il ; il s'est plaint à moi que vous le négligez et que, depuis douze jours, il ne vous a pas vue. Il ignore que vous êtes indisposée : je ne le lui ai pas dit. Ce cher enfant, il vous aime tant !

— Moi aussi, je voudrais le voir. Tenez, mon ami, je ne sais quels funestes pressentiments m'obsèdent, mais il me semble qu'un grand malheur me menace. Tout à l'heure, quand vous êtes entré, des idées de mort me préoccupaient. D'où viennent ma langueur et ma faiblesse ? Ce n'est pas là assurément une indisposition passagère. Soyez sincère avec moi : n'est-ce pas que je suis horriblement changée ? et ne croyez-vous pas que mon mari serait effrayé en me revoyant ainsi ?

— Vous vous inquiétez à tort, reprit Derues, c'est un peu votre défaut. Ne vous ai-je pas vue, il y a bientôt un an, tourmentée de la santé d'Éoudard, qui ne songeait pas même à être malade ? Je ne suis pas si facile à alarmer. Mon ancienne profession et celle de pharmacien, que j'ai étudiée dans ma jeunesse, m'ont donné quelques connaissances en médecine. J'ai été consulté souvent, j'ai traité des malades qui se croyaient désespérés ; mais je puis vous assurer que je n'ai vu chez aucun d'eux une constitution meilleure et plus robuste que la vôtre. Tranquillisez-vous et ne vous forgez pas des chimères. Le plus grand ennemi du mal, c'est le repos de l'esprit. Cet abattement se dissipera, il faudra bien que les forces vous reviennent.

— Dieu vous entende ! mais je sens qu'elles diminuent de jour en jour.

— Nous avons pourtant quelques courses à faire ensemble. Le notaire de Beauvais m'a écrit. Les obstacles qui l'empêchaient de verser entre mes mains la succession du parent de ma femme, M. Duplessis, sont en grande partie levés. J'ai cent mille livres à ma disposition, c'est-à-dire la vôtre, et dans une mois au plus tard, je m'acquitterai entièrement. Vous me demandez d'être

sincère, ajouta-t-il avec une légère intention d'ironie et de reproche, soyez-le à votre tour : avouez, madame, que vous et votre mari, vous aviez quelques inquiétudes, et que les délais que j'ai été obligés de solliciter vous paraissent de mauvais augure ?

— Il est vrai, répondit-elle ; mais nous n'avons jamais soupçonné votre bonne foi.

— Et vous avez eu raison. On n'est pas toujours maître d'exécuter ce qu'on s'est proposé. Les événements dérangent nos calculs, mais ce qui nous appartient en propre, c'est l'envie de bien faire, c'est la probité, et je puis dire que je n'ai fait de tort à personne sciemment. Enfin, je suis heureux de pouvoir remplir mes promesses envers vous. J'espère bien, quand je serai propriétaire du Buisson-Souef, que vous ne vous croirez pas forcée de le quitter.

— Merci. J'y reviendrai peut-être quelquefois, car j'y ai tous mes souvenirs heureux. Est-ce que je serai obligée, mon ami, de vous accompagner à Beauvais ?

— Pourquoi ne le feriez-vous pas ? ce voyage vous distrairait.

Elle leva les yeux sur lui, et souriant avec tristesse :

— Mais je suis hors d'état de l'entreprendre.

— Oui, surtout si vous vous imaginez que vous ne le pouvez pas. Voyons, avez-vous confiance en moi ?

— Une confiance entière, vous le savez.

— Eh bien ! abandonnez-vous à mes soins. Ce soir même, je vous préparerai une médecine que vous prendrez demain matin, et dès à présent, je puis fixer le terme de cette grave maladie qui vous effraie tant. Dans deux jours, j'irai chercher Édouard à sa pension pour fêter le commencement de votre convalescence, et le premier février, pas plus tard, nous nous mettrons en route. Ce que je dis vous étonne, mais vous verrez si je ne suis pas bon médecin, et plus habile que beaucoup qui passent pour savants parce qu'ils ont obtenu un diplôme.

— Je me remets donc entre vos mains, monsieur le docteur.

— Rappelez-vous de ce que je vous dis. Le premier février, *vous sortirez d'ici*.

— Pour commencer ma guérison, pouvez-vous me faire dormir cette nuit ?

— Sans doute. Je me retire et vais vous envoyer ma femme, qui vous donnera un breuvage que vous me promettez de ne pas refuser ?

— Je suivrai en tout vos ordonnances. Adieu, mon ami.

— Adieu, madame, et bon courage.

Il s'inclina devant elle et la laissa seule.

Il employa le reste de la soirée à préparer la fatale médecine. Le lendemain, une heure ou deux après que madame de Lamotte l'eut prise, la servante qui la lui avait donnée vint dire à Derues que la malade dormait si profondément qu'elle ronflait et lui demanda s'il fallait la réveiller. Il entra alors dans la chambre, et soulevant les rideaux, il s'approcha du lit. Il écouta quelque temps et reconnut que ce ronflement prétendu n'était autre chose que le râle de la mort. Sa servante reçut ordre d'aller à la campagne porter une lettre à un de ses amis, et il lui enjoignit de ne revenir que le lundi suivant, 3 février. Il renvoya également sa femme, sous un prétexte qui est demeuré inconnu, et resta seul avec sa victime.

Cet affreux spectacle aurait sans doute jeté le trouble dans l'âme du criminel le plus endurci. L'homme le plus familiarisé avec le meurtre, le plus habitué à faire couler le sang, aurait senti ses entrailles s'émouvoir, et à défaut de la pitié, le dégoût l'aurait pris, à l'aspect de ces interminables et inutiles tortures ; mais lui, tranquille et indifférent comme s'il n'eût pas eu la conscience du mal, il s'assit froidement au chevet du lit, ainsi que l'aurait fait un médecin. De temps à autre, il comptait les mouvements du pouls qui s'éteignait, il examinait ces yeux devenus vitreux qui tournaient dans leurs orbites et qui n'avaient plus de regards, et il vit arriver sans terreur la nuit, qui rendait plus effrayant encore cet horrible tête-à-tête. Le silence le plus profond régnait dans la

maison ; la rue était devenue déserte, et le seul bruit qu'on entendait était une pluie glacée mêlée de neige qui frappait sur les vitres, et par intervalles, les sifflements du vent qui tournoyait dans la cheminée et dispersait les cendres. Une seule lumière, placée derrière les rideaux, éclairait cette scène lugubre, et le mouvement irrégulier de la flamme projetait sur les murs de l'alcôve des reflets sinistres et des ombres dansantes. Le vent s'apaisa, la pluie cessa de tomber, et pendant cet instant de calme, on frappa, doucement d'abord, et ensuite avec plus de violence, à la porte de l'appartement. Derues abandonna tout à coup la main de la moribonde et se pencha pour écouter. On frappa de nouveau. Alors il se sentit pâlir. Il rejeta le drap comme un linceul sur la tête de madame de Lamotte, ferma les rideaux de l'alcôve et se dirigea vers la porte.

— Qui est là ? demanda-t-il.

— Ouvrez, monsieur Derues, répondit une voix qu'il reconnut pour être celle d'une femme de Chartres dont il faisait les affaires et qui lui avait remis quelques contrats pour en recevoir les rentes. Cette femme avait conçu des doutes sur la probité de Derues, et comme elle partait le lendemain même de Paris, elle s'était déterminée à retirer ces papiers de ses mains.

— Ouvrez, répéta-t-elle ; est-ce que vous ne reconnaissez pas ma voix ?

— Je suis fâché de ne pouvoir vous ouvrir : ma servante est sortie, elle a emporté la clef et m'a enfermé à double tour.

— Ouvrez, continua cette femme ; il faut absolument que je vous parle.

— Revenez demain.

— Je pars demain, et ce soir je veux que vous me rendiez mes contrats.

Il refusa de nouveau, mais elle lui dit d'un ton ferme et décidé :

— J'entrerai ! Le portier m'avait dit d'abord qu'il n'y avait personne ; mais en venant par la rue des Ménétriers, j'ai vu de la

lumière à la fenêtre de votre chambre : j'ai insisté. Mon frère, qui m'a accompagnée, est resté en bas. Je vais l'appeler si vous n'ouvrez pas.

— Entrez donc, dit Derues ; vos contrats sont dans le salon. Attendez-moi ici, je vais les chercher.

Cette femme le regarda, et le prenant par la main :

— Mon Dieu ! qu'avez-vous donc ? comme vous êtes pâle !

— Je n'ai rien ; attendez-moi.

Mais sans lui quitter le bras, elle le suivit et entra malgré lui dans le salon.

Il se mit à chercher d'un air égaré parmi les papiers qui couvraient une table.

— Les voici, lui dit-il, et partez.

— Vraiment, répondit cette femme en examinant les contrats, je ne vous ai jamais vu aussi empressé à rendre ce qui ne vous appartient pas. Mais tenez donc mieux la chandelle, votre main tremble tant que je ne puis pas lire !

En ce moment, au milieu du silence qui régnait dans l'appartement, un cri douloureux, un long gémissement se fit entendre dans la chambre à droite du salon.

— Qu'est-ce donc ? s'écria cette femme. On dirait quelqu'un qui se meurt.

Le sentiment du danger qu'il courait rappela Derues à lui-même.

— Ne soyez pas effrayée. C'est ma femme qui a été prise dans la journée d'un violent accès de fièvre ; elle a le délire maintenant. Voilà pourquoi j'avais recommandé au portier de ne laisser monter personne.

Cependant le bruit continuait dans la chambre voisine. Frappée d'une terreur qu'elle ne pouvait ni s'expliquer ni surmonter, cette femme se retira précipitamment et descendit l'escalier en toute hâte. Sitôt qu'il eut refermé la porte, Derues rentra dans la chambre.

Au moment où la vie va s'éteindre, la nature réunit souvent

ses forces expirantes. La malheureuse madame de Lamotte s'était agitée dans son drap mortuaire. Les douleurs qui déchiraient ses entrailles lui avaient rendu une énergie convulsive. Des sons inarticulés s'échappaient de sa bouche. Derues s'approcha d'elle et la retint sur le lit. Elle retomba alors sur l'oreiller. Tout son corps tremblait, ses mains tordaient et déchiraient les draps, ses dents claquaient et mordaient ses cheveux épars sur son visage et ses épaules nues. Elle s'écria :

— De l'eau ! de l'eau !

Et après quelques secondes :

— Édouard !... mon mari !... Édouard !... Est-ce toi ?

Par un dernier effort, elle se dressa sur son séant, saisit le bras de l'empoisonneur et répéta

— Édouard !... oh !...

Puis elle retomba comme une masse et entraîna Derues dans sa chute. Sa figure toucha cette figure livide. Il releva la tête, mais la main de la mourante, crispée par la douleur, s'était refermée sur lui comme une tenaille. Ses doigts glacés semblaient de fer et ne pouvaient plus se rouvrir, comme si la victime, saisissant à son tour le bourreau, en faisait sa proie et l'attachait à la preuve de son crime.

Il parvint à se dégager de cette étreinte, et posant la main sur le cœur :

— C'est fini, dit-il ; elle a été bien longtemps à se décider. Quelle heure est-il ? Neuf heures ! il y en a douze qu'elle se débat contre la mort.

Pendant que les membres conservaient encore un reste de chaleur, il rapprocha les pieds, plaça les mains en croix sur la poitrine et déposa le corps dans la malle. Après qu'il l'eut refermée, il refit le lit, se déshabilla et se coucha dans l'autre lit, où il put dormir.

Le lendemain 1^{er} février, jour qu'il avait fixé pour la *sortie* de madame de Lamotte, il fit charger cette malle sur une voiture à bras et la fit conduire, vers dix heures du matin, près du Louvre,

chez un menuisier de sa connaissance nommé Mouchy. Les deux commissionnaires qu'il employa pour ce transport avaient été choisis par lui dans des quartiers fort éloignés et ne se connaissaient pas. Après les avoir payés généreusement, il leur donna à chacun une bouteille de vin. Ces deux hommes n'ont jamais reparu. Derues pria la femme du menuisier de consentir que cette malle fût déposée dans son grand atelier, prétextant qu'il avait oublié quelque chose chez lui et qu'il viendrait la prendre au bout de trois heures. Mais, au lieu de quelques heures, il l'y laissa pendant deux jours. Pourquoi ? c'est ce qu'on ignore. On peut supposer qu'il eut besoin de ce temps pour faire creuser une fosse dans une espèce de caveau situé sous l'escalier de la cave de la rue de la Mortellerie. Quoi qu'il en soit, ce retard pensa lui être fatal et donna lieu à une rencontre imprévue qui faillit le perdre. Seul il savait alors, de tous les acteurs de cette scène, le danger qui le menaçait, et son sang-froid ne l'abandonna pas un instant.

Le troisième jour, comme il marchait à côté de la charrette à bras sur laquelle était la malle, il fut accosté devant Saint-Germain-l'Auxerrois par un homme dont il était débiteur et qui avait obtenu contre lui un jugement de saisie. Sur un geste impératif de cet homme, le porteur s'arrêta. Le créancier interpella vivement Derues, lui reprocha sa mauvaise foi en termes énergiques et injurieux, auxquels celui-ci n'opposait que des paroles de conciliation. Mais il lui était impossible de faire taire cet homme, et déjà quelques oisifs, suivis bientôt d'un plus grand nombre, faisaient cercle autour d'eux.

— Quand me paierez-vous ? criait le créancier. J'ai obtenu une saisie contre vous. Qu'y a-t-il dans cette malle ? des effets précieux que vous déménagez secrètement pour vous moquer encore de mes poursuites, comme cela vous est arrivé il y a deux ans ?

Derues sentait le frisson courir sur tous ses membres ; il s'épuisait en protestations. Mais cet homme, hors de lui, continuait à parler plus haut.

— Oh ! dit-il en se retournant vers la foule, toutes tes sineries, tes grimaces et tes signes de croix n'y feront rien. Il me faut de l'argent. Et comme je sais ce que valent tes promesses, je me paierai par mes mains. Allons, dépêche-toi, coquin ! dis-moi ce qu'il y a dans cette malle, ou plutôt ouvre-la, sinon je vais chercher le commissaire de police.

La foule prenait parti et pour le créancier et pour le débiteur, et peut-être une rixe allait-elle s'engager, lorsque l'attention fut distraite par l'arrivée d'un nouveau personnage. Une voix qui dominait tout le tumulte fit retourner une vingtaine de têtes : c'était la voix d'une femme du peuple qui criait :

— *Voici l'histoire abominable de Leroi de Valine, âgé de seize ans, condamné à mort comme empoisonneur de toute sa famille !*

Tout en continuant à débiter sa marchandise, cette femme, que l'ivresse rendait chancelante, s'approcha du rassemblement et, à l'aide de quelques coups de poing et de coude distribués à droite et à gauche, parvint jusqu'à Derues.

— Tiens ! tiens ! dit-elle après l'avoir examiné de la tête aux pieds, c'est toi, ma commère Derues ! Te v'là donc encore dans une mauvaise affaire, comme le jour où tu as mis le feu dans ton magasin de la rue Saint-Victor ?

Il reconnut la colporteuse qui l'avait apostrophé sur le seuil de sa boutique quelques années auparavant et que, depuis ce temps, il n'avait pas revue.

— Oui, oui, continua-t-elle, regarde-moi avec tes petits yeux ronds comme ceux d'un chat. Tu vas peut-être dire que tu n'sais pas qui je suis.

— Monsieur, dit Derues à son créancier, vous voyez à quelles insultes vous m'exposez. Je ne connais pas cette femme qui m'injurie.

— Toi ! tu n'me connais pas ! Tu m'as accusée de t'avoir volé ! Mais heureusement, la probité des Maniffet, c'est connu de père en fils sur le pavé de Paris, tandis que la tienne...

— Monsieur, interrompit Derues, cette caisse renferme du vin précieux que je suis chargé de vendre. Demain, je toucherai l'argent, demain dans la journée, je paierai ce que je vous dois. Mais on m'attend. Au nom du ciel, ne me retenez pas plus longtemps et ne m'ôtez pas les moyens de m'acquitter.

— Ne le croyez pas, mon brave homme, dit la colporteuse. Allez, il n'est pas enragé pour mentir.

— Monsieur, je m'engage sous serment à vous payer demain. Vous serez plus confiant dans la parole d'un honnête homme que dans les discours d'une femme ivre.

Le créancier hésitait encore. Quelqu'un prit la parole en faveur de Derues ; c'était le menuisier Mouchy, qui s'était informé du sujet de la querelle.

— Eh ! par Dieu ! s'écria-t-il, laissez passer monsieur. La caisse sort de mon atelier, et je sais bien qu'elle renferme du vin, puisqu'il l'a déclaré à ma femme il y a deux jours.

— Servez-moi de caution, mon ami, dit Derues.

— Certainement, je vous en servirai. Je ne vous connais pas depuis dix ans pour vous laisser dans l'embarras et refuser de répondre pour vous. Que diable ! est-ce qu'on arrête ainsi les honnêtes gens sur la place publique ? Voyons, monsieur, croyez à sa parole comme j'y crois moi-même.

On discuta quelque temps. Enfin, celui qui traînait la charrette put se remettre en marche.

La colporteuse voulut encore le retenir, mais Mouchy l'écarta par un geste et lui imposa silence.

— Ah bah ! au fait, ça ne me regarde pas, s'écria-t-elle. Qu'il vende son vin s'il peut, mais c'est pas chez lui que j'en irai boire. V'là la seconde fois à ma connaissance qu'il trouve un répondant. Il faut que ce gueux-là ait un secret pour faire pousser la graine de niais. Eh ! dis donc, ma commère Derues, tu sais que je vendrai un jour ton papier. En attendant : *Voici l'histoire abominable de Leroi de Valine, âgé de seize ans, condamné à mort comme empoisonneur de toute sa famille !*

Pendant qu'elle divertissait le peuple par ses grimaces et ses gestes grotesques, et que Mouchy pérorait au milieu de quelques groupes, Derues put s'éloigner. Plusieurs fois, pendant le trajet de Saint-Germain-l'Auxerrois à la rue de la Mortellerie, il se sentit prêt à défaillir et fut obligé de s'arrêter. Tant que le danger avait existé, il avait eu assez d'empire sur lui-même pour l'affronter sans se troubler ; maintenant qu'il mesurait l'abîme un instant entrouvert sous ses pas, le vertige le prenait.

Cependant d'autres précautions étaient nécessaires. On avait prononcé son nom véritable devant le commissionnaire, et la propriétaire de la cave, la veuve Masson, le connaissait sous le nom de Ducoudray. Il prit les devants, se fit remettre les clefs qu'il avait laissées jusque alors, et la caisse fut descendue sans qu'aucune demande indiscrete le trahît. Seulement, le porteur parut étonné que ce prétendu vin, qui devait être vendu immédiatement, fût déposé dans cet endroit, et il lui demanda si, le lendemain, ses services seraient nécessaires pour le transporter ailleurs. Derues lui répondit qu'on devait venir le prendre en cet endroit dans la journée même. Cette question et la scène scandaleuse dont cet homme avait été témoin l'engagèrent à le congédier sans lui montrer la fosse préparée sous l'escalier. Il essaya de traîner seul la malle vers le trou, mais toutes ses forces réunies ne purent soulever ce fardeau. Ce furent des imprécations terribles quand il reconnut sa faiblesse, quand il vit qu'il serait encore obligé d'introduire un étranger, un dénonciateur peut-être, dans ce charnier où rien encore ne transpirait du crime. À peine échappé à un péril, il retombait dans un autre, et déjà il luttait contre son propre forfait. Il mesura la longueur de la fosse : elle n'était pas suffisante. Derues sortit et se rendit à l'endroit où il avait pris l'ouvrier qui avait déjà creusé la terre. Mais il lui fut impossible de retrouver cet homme qu'il n'avait vu qu'une fois et dont il ignorait le nom. Il employa deux jours entiers à cette recherche inutile. Le troisième jour, comme il passait sur un des quais de Paris, à l'heure où les ouvriers s'y rassemblaient, un

maçon, voyant qu'il paraissait chercher quelqu'un, l'accosta et lui demanda ce qu'il désirait. Derues examina cet homme, et croyant reconnaître sur sa figure les signes d'une simplicité d'esprit très prononcée, il lui dit :

— Veux-tu gagner facilement un écu de trois livres ?

— Belle demande, bourgeois ! répondit le maçon, l'ouvrage va si mal que ce soir même je quitte Paris pour m'en retourner au pays.

— Eh bien ! prends tes outils, une bêche et une pioche, et suis-moi.

Ils descendirent tous deux dans la cave, et il lui ordonna de creuser la fosse jusqu'à cinq pieds et demi de profondeur. Pendant que cet homme enlevait la terre, Derues était assis à côté du cercueil et lisait. Arrivé à la moitié de sa tâche, le maçon s'arrêta pour reprendre haleine et, s'appuyant sur sa bêche, lui demanda dans quel dessein il faisait creuser une fosse de cette profondeur. Derues, qui peut-être avait prévu la question, répondit sur-le-champ sans se déconcerter :

— Je veux enterrer du vin en bouteilles qui est enfermé dans cette malle.

— Du vin ! reprit l'autre. Ah çà ! bourgeois, est-ce que vous voulez vous moquer de moi parce que j'ai l'air bon enfant ? Je n'ai jamais entendu parler d'une telle recette pour rendre le vin meilleur.

— De quel pays es-tu ?

— D'Alençon.

— Buveur de cidre ! Est-ce en Normandie que tu as fait ton éducation ? Apprends donc, mon ami, apprends de moi, Jean-Baptiste Ducoudray, vigneron de Tours et marchand de vins depuis dix ans, que le vin nouveau, enterré ainsi pendant une année seulement, acquiert le mérite et la qualité du vin le plus vieux.

— C'est possible, dit le maçon en reprenant sa bêche ; mais c'est égal, ça me semble drôle.

Lorsqu'il eut fini, Derues le pria de l'aider à approcher la malle de la fosse afin qu'il eût moins de peine à prendre les bouteilles et à les arranger. Le maçon y consentit. Mais quand il remua la malle, l'odeur fétide qui s'en exhalait le fit reculer. Il protesta que ce qui y était enfermé sentait trop mauvais pour être du vin. Derues voulut lui faire accroire que cette vapeur infecte provenait des latrines qui étaient sous cette cave et dont il lui montra le tuyau. Cette raison parut satisfaire d'abord le maçon. Il se remit en posture de reprendre la malle. Mais suffoqué de nouveau, il se releva et déclara positivement qu'il refusait d'exécuter ce que Derues lui avait commandé, assurant que cette malle ne pouvait contenir qu'un cadavre putréfié. Il le menaça d'appeler, s'il ne consentait pas à ouvrir la caisse. Alors Derues se jeta aux genoux de cet homme et lui avoua que c'était le cadavre d'une femme qui, pour son malheur, était venue loger chez lui, qu'elle y était morte subitement d'une maladie inconnue, et que la crainte d'être soupçonné de l'avoir assassinée lui avait fait prendre le parti de cacher sa mort et de l'enterrer dans cette cave.

Le maçon l'écoutait, effrayé de cette confidence et ne sachant s'il devait ajouter foi à ses paroles. Derues pleurait à ses pieds, sanglotait, se meurtrissait la poitrine et s'arrachait les cheveux ; il prenait Dieu et les saints à témoin de sa probité et de son innocence, et montrait le livre qu'il lisait pendant que l'ouvrier creusait la fosse : c'étaient *les Sept Psaumes de la Pénitence*.

— Que je suis malheureux ! s'écria-t-il. Cette femme est morte chez moi, je vous le répète, morte subitement sans que j'aie pu appeler un médecin. J'étais seul, j'aurais été poursuivi, emprisonné, condamné peut-être pour un crime que je n'ai pas commis. Ne me perdez pas ! Vous quittez Paris ce soir : vous ne pouvez être inquiété ; personne ne saura que je vous ai appelé, si plus tard cette malheureuse affaire vient à se découvrir. J'ignore votre nom, je ne veux pas le savoir, et je vous dis le mien. Je me nomme Ducoudray. Je me livre à vous. Mais laissez-vous toucher par la pitié !... Si ce n'est pour moi, que ce soit pour ma femme

et mes deux enfants, pour ces pauvres créatures qui n'ont que moi pour soutien !

Voyant que cet homme était attendri, il ouvrit la malle.

— Tenez, lui dit-il, regardez le corps de cette femme, il ne porte aucune marque de mort violente. Mon Dieu, ajouta-t-il en joignant les mains et avec un accent d'exaltation et de désespoir, mon Dieu, vous qui lisez dans les cœurs et qui connaissez mon innocence, ne pouvez-vous faire un miracle pour sauver l'homme juste ? ne pouvez-vous dire à ce cadavre de rendre témoignage pour moi ?

Le maçon était étourdi par ce flux de paroles. Il ne put retenir ses larmes, et il promit de garder le silence, persuadé que Derues n'était pas coupable et que les apparences seules l'accusaient. Celui-ci, d'ailleurs, n'avait pas négligé le moyen le plus persuasif : il lui remit deux louis d'or, et tous deux ils enterrèrent le corps de la dame de Lamotte.

Quelque extraordinaire que paraisse ce fait, qu'on pourrait croire inventé à plaisir, il est certain. Lors de l'instruction de son procès, Derues lui-même l'a révélé en répétant la fable qu'il avait débitée au maçon. Ce confident du crime, qui le premier aurait pu mettre la justice sur la trace, ne reparut pas, et sans l'aveu de Derues, on aurait ignoré son existence.

Le premier forfait accompli, une autre victime était déjà désignée. Tremblant d'abord sur les suites de cette révélation forcée, il attend quelques jours. Le lendemain, son créancier est désintéressé. Il redouble ses démonstrations de piété, il interroge d'un regard furtif toutes les personnes qu'il rencontre, il épie sur tous les visages une trace fugitive de défiance. Mais nul ne s'éloigne de lui, ne le désigne du doigt, ne parle bas en le voyant ; partout il rencontre la même expression de bienveillance. Rien n'est changé pour lui, le soupçon a passé sur sa tête sans s'y arrêter. Il se rassure et se remet à l'œuvre. D'ailleurs voulût-il maintenant rester oisif, il ne le pourrait pas, il faut qu'il obéisse à cette loi fatale du crime, qui efface avec du sang la trace du sang et qui

demande sans cesse à la mort d'étouffer la voix accusatrice qui sort des tombeaux.

Le jeune Édouard de Lamotte, qui aimait sa mère autant qu'il en était aimé, s'inquiétait de ne pas recevoir ses visites et s'étonnait de cette subite indifférence. Derues lui écrivit une lettre ainsi conçue :

« J'ai enfin une bonne nouvelle à vous apprendre, mon cher enfant ; mais vous ne direz pas à votre excellente mère que j'ai trahi son secret : elle me gronderait ; car c'est une surprise qu'elle vous ménage, et les soins et les démarches qu'a nécessités cette grande affaire sont cause de son absence. Vous ne deviez rien savoir que le 11 ou le 12 de ce mois ; mais puisque tout est terminé, je m'en voudrais si je prolongeais d'un instant l'incertitude où nous vous avons laissé ; seulement, promettez-moi d'avoir l'air bien étonné. Votre mère, qui ne vit que pour vous, va vous faire le plus grand cadeau qu'on puisse recevoir à votre âge ; ce cadeau, c'est la liberté. Oui, mon enfant, nous avons cru nous apercevoir que vous n'aviez pas un goût bien vif pour l'étude, et que la vie de reclus ne convenait ni à votre caractère ni à votre santé. Ce que je vous dis là n'est pas un reproche. Chaque homme naît avec un penchant décidé, et le moyen pour réussir et pour être heureux est peut-être de suivre son instinct. Nous avons eu à ce sujet de longues conférences, votre mère et moi, et nous nous sommes souvent occupés de votre avenir ; enfin elle a pris un parti. Depuis dix jours elle est à Versailles et sollicite votre entrée dans les pages. Voilà tout le mystère dévoilé, voilà le motif qui l'a éloignée de vous ; et comme elle est sûre que vous accueillerez avec joie cette proposition, elle voulait se réserver le plaisir de vous l'apprendre elle-même. Encore une fois, quand vous la reverrez, ce qui sera très prochainement, n'allez pas dire que je vous avais prévenu, jouez bien la surprise. C'est un mensonge, il est vrai, que je vous invite à faire, mais il est fort innocent : la bonne intention en ôtera le péché, et Dieu

veuille que nous n'en ayons jamais de plus graves sur la conscience ! Ainsi, au lieu des leçons et des préceptes sévères de vos instituteurs, au lieu de la vie monotone du collègue, vous allez entrer en possession de la liberté, des plaisirs du monde et de la cour. Tout cela m'effraie bien un peu, et je dois vous avouer que j'ai combattu d'abord ce projet. J'ai prié votre mère de réfléchir, de considérer que dans cette nouvelle existence vous courrez risque de perdre les sentiments de piété qu'on vous a inspirés et que j'ai eu le bonheur, pendant mon séjour au buisson Souef, de développer en vous. Je me rappelle avec attendrissement votre ferveur, vos élans sincères vers le Créateur quand vous vous êtes approché pour la première fois de la sainte table ; et moi, à genoux à côté de vous, j'enviais cette pureté de cœur, cette innocence de l'âme qui animait vos regards d'un feu divin, et je priais Dieu de me tenir compte, à défaut de vertu, de l'amour dont je vous avais embrasé pour les célestes vérités. Votre piété est mon ouvrage, Édouard, et je la défendais contre les projets de votre mère ; mais elle m'a répondu que dans toutes les carrières l'homme était toujours maître de ses bonnes ou de ses mauvaises actions ; et comme je n'ai aucune autorité sur vous, que l'amitié ne me donne qu'un droit de conseil, j'ai dû céder. Si c'est votre vocation, suivez-la.

» Mes occupations sont tellement nombreuses (je vais toucher de différentes mains cent mille livres destinées à payer en grande partie le Buisson), qu'il ne me restera pas un moment pour aller vous voir cette semaine. Employez ce temps à faire vos réflexions, et écrivez-moi en détail ce que vous pensez de ce dessein. Si vous aviez, comme moi, quelques scrupules, il faudrait les communiquer à votre mère, qui, en définitive, ne veut que votre bonheur. Parlez-moi franchement, à cœur ouvert. Le 11 de ce mois il est convenu que j'irai vous chercher à votre pension, et que je vous conduirai à Versailles, où vous attend pour vous embrasser tendrement madame de Lamotte. Adieu, mon cher enfant ; écrivez-moi. Votre père ne sait rien encore, on lui

demandera son consentement après le vôtre. »

La réponse à cette lettre ne se fit pas attendre. Elle était telle que Derues la désirait : le jeune homme acceptait avec joie. Cette réponse était pour le meurtrier une justification qu'il se ménageait, une preuve qui pouvait, dans un cas donné, rattacher le présent au passé.

Le 11 février au matin, jour du Mardi-Gras, il fut chercher le jeune de Lamotte à sa pension et prévint l'instituteur qu'il était chargé par sa mère de le conduire à Versailles. Mais il l'emmena chez lui, prétendant avoir reçu une lettre de madame de Lamotte qui le priaît de ne venir que le lendemain. Il partit donc le mercredi des Cendres, après avoir fait déjeuner Édouard avec du chocolat. Arrivés à Versailles, ils descendirent à l'auberge de la Fleur-de-Lis. Mais là, l'indisposition que le jeune homme avait ressentie pendant la route prit un caractère plus sérieux. Les vomissements le saisirent. Le maître de l'auberge, qui avait des enfants en bas âge, croyant reconnaître les symptômes de la petite vérole, qui exerçait alors de cruels ravages dans Versailles, ne voulut pas les recevoir et dit qu'il n'avait pas de chambre vacante. Ce refus aurait peut-être déconcerté un autre que Derues, mais à chaque obstacle nouveau il payait d'audace, d'activité et de ressources. Laisant Édouard dans une pièce au rez-de-chaussée de l'hôtel et séparée de toute communication avec l'intérieur, il se mit sur-le-champ en quête d'un logement et parcourut la ville en toute hâte. Après des recherches inutiles, il trouva enfin, au coin de la rue Saint-Honoré et de celle de l'Orangerie, chez un tonnelier, une chambre garnie qu'il loua sous le nom de *Beaupré*, à raison de trente sous par jour, pour lui et son neveu qui venait de se sentir subitement incommodé. Afin d'éviter plus tard les questions, il apprit en peu de mots au tonnelier qu'il était médecin ; que son voyage à Versailles avait pour but de placer le jeune homme dans les bureaux de la ville ; que sous peu de jours sa mère devait arriver pour solliciter conjointement avec lui et voir

des personnes influentes à la cour, pour lesquelles il avait des lettres de recommandation. Dès qu'il eut débité cette fable avec l'accent de vérité dont il avait l'art de colorer le mensonge, il reparti et retourna près du jeune de Lamotte. Celui-ci était déjà si abattu qu'à peine s'il put se traîner jusque chez le tonnelier Martin et qu'en arrivant, il perdit connaissance. On le transporta dans la chambre. Derues pria qu'on le laissât avec son neveu et qu'on lui préparât seulement des breuvages dont il donna la composition.

Soit que la force de la jeunesse luttât contre le poison, soit que Derues se réservât le plaisir de voir souffrir sa victime, l'agonie du jeune homme se prolongea jusqu'au quatrième jour. Le mal augmentant sans cesse, il envoya chercher par la femme du tonnelier une médecine qu'il prépara et administra lui-même. Elle fut suivie de douleurs atroces, et les cris d'Édouard forcèrent le tonnelier et sa femme à monter. Ils représentèrent à Derues qu'il était nécessaire d'appeler un médecin afin qu'il pût se consulter avec lui, mais il s'y opposa formellement en disant que celui qu'on appellerait serait peut-être un ignorant avec lequel il ne pourrait s'entendre, qu'il chérissait trop son neveu pour ne pas le traiter et le soigner lui-même.

— Je sais quelle est sa maladie, ajouta-t-il en levant les yeux au ciel, et il faut plutôt la cacher que l'avouer. Pauvre enfant ! que j'aime comme mon fils, si Dieu, touché de mes larmes et de tes souffrances, permet que je te sauve, tu n'auras pas trop de ta vie entière pour le bénir et le remercier !

Et comme la femme Martin lui demandait quelle était cette maladie, il répondit d'un air hypocrite et en rougissant :

— Ne m'interrogez pas, madame ; ce sont là des choses dont vous ne savez pas même le nom.

Une autre fois, Martin lui témoigna sa surprise de n'avoir pas encore vu la mère du jeune homme, qui devait revenir le trouver à Versailles, avait-il dit. Il lui demanda comment elle saurait qu'il était logé chez lui et s'il voulait qu'on l'envoyât chercher à l'en-

droit où elle devait descendre à son arrivée.

— Sa mère ! dit Derues en jetant un regard de compassion sur Édouard, étendu sur son lit, pâle, immobile et comme privé de sentiment ; sa mère ! Il l'appelle sans cesse. Ah ! monsieur, il y a des famille qui sont bien à plaindre ! Mes instances l'ont déterminée à venir ici, mais songe-t-elle encore à sa promesse ?... Tenez, ne me forcez pas à vous en dire davantage, il me serait trop pénible d'accuser devant son fils une mère d'avoir oublié ses devoirs... Il y a des secret qu'il ne faut pas divulguer... Malheureuse femme !

Édouard fit un mouvement, étendit les bras et répéta :

— Ma mère !... ma mère !...

Derues se précipita vers lui, prit ses mains dans les siennes comme pour les réchauffer.

— Ma mère !... dit encore le jeune homme... Pourquoi ne l'ai-je pas vue ? Elle m'attendait...

— Vous la verrez bientôt ; tranquillisez-vous, mon enfant.

— Tout à l'heure, il me semblait qu'elle était morte.

— Morte !... s'écria Derues. Chassez donc ces tristes idées. C'est la fièvre qui vous donne de semblables visions.

— Non... oh ! non !... J'entendais une voix secrète qui me disait : Ta mère est morte !... Et puis j'ai vu devant moi un cadavre livide... C'était le sien !... Je l'ai bien reconnu ! Elle avait l'air d'avoir tant souffert !...

— Cher enfant ! votre mère n'est pas morte... Mon Dieu ! quelles affreuses chimères vous formez-vous là ? Vous la reverrez, vous dis-je. Elle est déjà venue. N'est-ce pas, madame, ajouta-t-il en se retournant vers le tonnelier et sa femme, appuyés tous deux sur le pied du lit, et en leur faisant un signe d'intelligence pour les engager à calmer le jeune homme par ce pieux mensonge. N'est-ce pas qu'elle est venue, qu'elle s'est approchée de son lit, qu'elle l'a embrassé pendant qu'il dormait, et que bientôt elle sera de retour ?

— Oui, oui, monsieur, dit la femme Martin en s'essuyant les

yeux ; et elle nous a bien recommandé, à mon mari et à moi, d'aider monsieur votre oncle à vous soigner...

Le jeune homme fit un nouveau mouvement, et promenant autour de lui des yeux égarés :

— Mon oncle ?...

— Sortez, dit tout bas Derues au mari et à la femme, sortez. Je crains que son accès ne recommence. Je vais lui faire prendre un breuvage qui lui procurera un peu de repos et de sommeil.

— Adieu, monsieur, adieu, répondit la femme Martin. Que Dieu vous bénisse pour les soins que vous donnez à ce pauvre jeune homme !

Le vendredi soir, des vomissements violents parurent soulager le malade. Il avait presque entièrement rejeté le poison, et la nuit fut assez calme. Mais le samedi matin, Derues envoya la petite fille du tonnelier acheter une seconde médecine qu'il prépara lui-même, comme la première. La journée fut horrible : sur les six heures du soir, voyant sa victime à l'extrémité, il leva le judas de la chambre qui donnait dans la boutique et appela le tonnelier. Il le pria d'aller en toute hâte chercher un prêtre. Lorsque celui-ci arriva, il trouva Derues tout en larmes et à genoux près du lit du mourant.

À la clarté de deux flambeaux placés sur une table et entre lesquels on avait déposé l'eau bénite commença une abominable et sacrilège comédie d'une part, une affreuse parodie de ce qu'il y a de plus saint et de plus respecté chez les hommes, et de l'autre, une pieuse et consolante cérémonie. Le tonnelier et sa femme, les yeux baignés de pleurs, se tenaient agenouillés au milieu de la chambre et murmuraient les prières que leur mémoire pouvait leur rappeler. Derues céda sa place au prêtre. Mais le malade ne répondant pas aux questions que celui-ci lui adressait, il se rapprocha du lit, et se penchant sur Édouard, il l'exhorta à la mort.

— Mon cher enfant, disait-il, prenez courage. Les maux que vous souffrez ici-bas vous seront comptés dans le ciel ; Dieu les

pèsera dans la balance de sa miséricorde infinie. Écoutez les paroles de son saint ministre, versez vos péchés dans son sein et obtenez de lui le pardon de vos fautes.

— Je souffre !... je souffre !... criait Édouard. De l'eau ! pour éteindre le feu qui me dévore !

Une crise violente se déclara, puis l'abattement et le râle lui succédèrent. Derues se remit à genoux, et le prêtre administra au moribond l'extrême-onction.

Il y eut un moment de silence plus effrayant que les cris et les sanglots. Le prêtre se recueillit un instant, se signa et entra en prières. Derues se signa aussi et dit d'une voix basse et altérée par la douleur :

— *Sortez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu, le père tout-puissant, qui vous a créée ; au nom de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous ; au nom du Saint-Esprit, qui s'est répandu sur vous.*

Le jeune homme bondit dans son lit, un tremblement convulsif agita tous ses membres.

Derues continua :

— *Qu'au sortir du corps, l'entrée vous soit ouverte à la sainte montagne de Sion, à la Jérusalem céleste, à l'assemblée nombreuse des anges et à l'Église des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel.*

— Ma mère !... ma mère !... cria Édouard.

Derues reprit :

— *Que Dieu se lève, et que toutes les puissances des ténèbres soient dissipées ; que tous les esprits de malice, répandus dans l'air, soient mis en fuite, et qu'ils n'aient point la hardiesse d'attaquer une brebis rachetée par le précieux sang de Jésus-Christ.*

— *Amen*, dit le prêtre.

— *Amen, amen*, répétèrent Martin et sa femme.

Il y eut encore un silence, et l'on n'entendit plus que les sanglots étouffés de Derues.

Le prêtre se signa de nouveau et dit :

— *Fils unique et bien aimé du Dieu vivant, nous vous prions, par les mérites de vos très saintes souffrances, par votre croix et par votre mort, de vouloir bien délivrer votre serviteur des peines de l'enfer et le conduire à l'heureux terme où vous avez conduit le voleur attaché avec vous en croix, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père et le Saint-Esprit.*

— *Amen*, répondirent les assistants.

Derues reprit à son tour, et à sa voix se mêlaient parfois les sifflements qui s'échappaient de la poitrine du mourant.

— *Toute la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième heure, et le soleil fut obscurci.*

— Mon Dieu !... mon Dieu !... que vous ai-je fait, pour me torturer ainsi ?

— *Et sur la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri en disant : Éli ! Éli ! lamma-sabachthani ! Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?*

— Je meurs !... de l'eau !...

La femme Martin se releva et, le soutenant sur l'oreiller, lui présenta quelques cuillerées de breuvage.

Derues continua, d'une voix plus lente :

— *Après cela, Jésus voyant que tout était accompli, afin qu'une parole de l'Écriture fût encore accomplie, il dit : J'ai soif ; et comme il y avait un vase plein de vinaigre, aussitôt l'un d'eux courut en remplir une éponge ; et l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire. Jésus donc, ayant pris le vinaigre dit : Tout est accompli. Et jetant un grand cri pour la seconde fois, il dit ces paroles : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. Et en les prononçant, il baissa la tête et rendit l'esprit.*

Les lèvres du mourant remuèrent quelque temps encore sans articuler une parole distincte. Les derniers tressaillements qui couraient sur ses membres s'apaisèrent, sa tête retomba sur sa poitrine.

— *Seigneur, dit le prêtre, n'entrez point en jugement avec votre serviteur ;*

— *Car nul homme vivant ne sera trouvé innocent devant vous, répondit Derues.*

— *Ne livrez pas aux bêtes farouches les âmes de ceux qui vous louent ;*

— *Et n'oubliez pas pour toujours les âmes de vos pauvres.*

Ils dirent ensemble :

— *Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur, afin qu'en sortant de ce monde elle vive pour vous ; et nous conjurons votre infinie miséricorde de lui pardonner tous les péchés que la fragilité humaine lui a fait commettre. Nous vous en supplions. Amen.*

Puis chacun jeta de l'eau bénite sur le corps.

Quand le prêtre se fut retiré, reconduit par la femme Martin, Derues dit au tonnelier :

— Ce malheureux jeune homme est mort sans avoir eu la consolation d'embrasser sa mère... Sa dernière pensée a été pour elle... Il me reste maintenant un dernier devoir, un devoir bien pénible à remplir ; mais mon pauvre neveu me l'a imposé. Il y a quelques heures, prévoyant bien que sa fin était prochaine, il m'a demandé, comme dernière marque d'amitié de ne pas confier à des mains étrangères le soin de l'ensevelir.

Pendant qu'il se livrait à cette opération en présence du tonnelier touché de pitié à l'aspect d'une affliction si profonde et si sincère, il ajouta en soupirant :

— Ce cher enfant ! je le pleurerai toujours. Faut-il que la débauche l'ait tué ! Hélas ! monsieur, j'ai été instruit trop tard. Mon pauvre neveu était atteint du mal vénérien, et c'est cette maladie qui cause sa mort. Les mauvais exemples l'ont perdu, et la conduite de sa mère est bien coupable. Dieu lui fasse miséricorde !

Quand il eut fini d'ensevelir le corps, il jeta au feu quelques petits paquets qu'il feignit d'avoir trouvés dans les poches du

jeune homme, et il dit à l'hôte, pour confirmer son imposture, que ces paquets contenaient des drogues propres à cette infâme maladie.

Il passa toute la nuit auprès de sa victime, comme il était resté auprès du cadavre de madame de Lamotte.

Le lendemain dimanche, il envoya le tonnelier à la paroisse Saint-Louis commander le convoi le plus simple et le chargea de faire porter sur l'acte mortuaire le nom de Beaupré, natif de Commercy, en Lorraine. Mais il refusa de se rendre à l'église et de paraître à l'enterrement, sous prétexte que sa douleur était trop vive. Le tonnelier, en revenant du convoi, le trouva en prières. Derues lui donna la dépouille du mort et le quitta après lui avoir laissé de l'argent pour distribuer aux pauvres de la paroisse et faire dire des messes pour le repos de l'âme du défunt.

Le soir, il arriva à Paris, trouva chez lui quelques amis que sa femme avait invités. Il leur dit qu'il revenait de Chartres, où l'avaient appelé des affaires. Chacun put remarquer qu'il avait un air de satisfaction qui ne lui était pas ordinaire, et pendant le souper, il chanta plusieurs chansons.

Après ces deux crimes, Derues ne resta pas inactif. Quand l'assassin se repose en lui, le voleur reparait. Son excessive cupidité lui faisait regretter les dépenses où l'avaient entraîné la mort de madame de Lamotte et celle de son fils. Il voulait un dédommagement. Aussi, deux jours après son retour de Versailles, il osa se présenter chez le maître de pension d'Édouard. Il lui dit qu'il avait reçu une lettre de sa mère qui lui mande qu'elle garde son fils et qui le charge de retirer son linge. La femme du maître de pension, présente à l'entretien, lui répond que cela ne se peut pas, que M. de Lamotte serait instruit de la résolution de sa femme, qui ne l'aurait pas prise sans l'avoir consulté ; que la veille, ils ont reçu du Buisson-Souef du gibier avec une lettre dans laquelle le père du jeune homme leur recommandait d'avoir le plus grand soin de son fils.

— Si ce que vous dites est vrai, ajouta cette femme, c'est par

vos conseils, sans doute, que madame de Lamotte veut nous retirer son fils. Mais j'écrirai au Buisson.

— N'en faites rien, monsieur, dit Derues en se retournant vers le maître de pension. Il est possible, en effet, que M. de Lamotte ne soit pas prévenu : J'ai la preuve que sa femme ne le consulte pas toujours. Elle est à Versailles, où j'ai conduit Édouard, et je la préviendrai de votre refus.

Pour assurer l'impunité de ses autres crimes, Derues avait également résolu la mort de M. de Lamotte. Mais avant de mettre ce dernier forfait à exécution, il voulait posséder une preuve des prétendues conventions nouvellement arrêtées entre lui et François Périer. Il ne devait pas attendre que cette famille entière eût disparu avant de se présenter comme légitime propriétaire du Buisson. La prudence lui ordonnait de se mettre à l'abri derrière un acte émané de la volonté de cette dame. Le 27 février, il se rend rue du Paon, chez le procureur de madame de Lamotte, et armé de toutes les séductions d'un langage artificieux, il lui demande de sa part la procuration de son mari. Il dit qu'il vient, par acte sous seing privé, de payer cent mille livres sur le prix total de la vente et que les cent mille livres sont déposées chez un notaire. Le procureur s'étonne qu'une affaire de cette importance ait été conclue sans qu'on l'en ait prévenu ; il déclare qu'il ne remettra la procuration qu'à M. de Lamotte ou à sa femme et demande pourquoi elle n'est pas venue elle-même la réclamer. Derues répond qu'elle est à Versailles, où il doit lui envoyer cet acte. Nouvelles instances de sa part, nouveaux refus du procureur. Derues se retire en lui disant qu'il le forcera bien à rendre malgré lui cette procuration. Il présente en effet, le même jour, au lieutenant civil une requête au nom de Cyrano Derues de Bury. Il y expose les arrangements pris avec la dame de Lamotte, fondée de procuration de son mari, ladite requête tendant à saisir et revendiquer ladite procuration ès-mains de qui elle se trouve. La requête lui est accordée. Le procureur assigné déclare qu'il ne peut remettre la procuration qu'à monsieur ou à madame de

Lamotte, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné. Derues se présente effrontément au référé chez le lieutenant civil, mais sur les motifs allégués par cet officier public, l'affaire subit un ajournement.

Ces deux tentatives inutiles auraient pu compromettre Derues si elles eussent transpiré au Buisson-Souef. Mais tout semblait conspirer en faveur du coupable : ni la maîtresse de pension ni le procureur ne songèrent à écrire à M. de Lamotte. Celui-ci, sans soupçons encore, était cependant tourmenté par d'autres inquiétudes et retenu chez lui par la maladie.

De nos jours, les distances se sont rapprochées : le voyage de Villeneuve-le-Roi-lez-Sens à Paris s'accomplirait en quelques heures. Il n'en était pas de même en 1777 : l'industrie et l'activité particulières, étouffées dans les liens de la routine et du privilège, n'avaient pas senti le besoin de se créer de rapides communications. Il fallait une demi-journée pour se rendre de la capitale à Versailles ; une route de vingt lieues exigeait au moins deux jours et une nuit, et était semée d'obstacles et de retards de tout genre. Ces difficultés de transport, plus grandes pendant la mauvaise saison, et un long et violent accès de goutte expliquent comment, depuis le milieu de décembre jusqu'à la fin de février, M. de Lamotte, que nous avons vu si prompt à prendre l'alarme, était resté séparé de sa femme. Il avait reçu d'elle des lettres qui devaient le rassurer. Les premières étaient écrites avec abondance et simplicité, mais il avait cru remarquer peu à peu un changement dans celles qui suivirent. Il lui semblait qu'elles étaient dictées plus par l'esprit que par le cœur. Sous un style qui n'avait que l'apparence du naturel perçaient des protestations de tendresse assez inutiles et dont on se dispense entre époux qui s'aiment sincèrement et qui le savent. M. de Lamotte commentait et s'exagérait ces singularités, et tout en cherchant à se persuader qu'il avait tort, il ne pouvait ni cesser de s'en préoccuper ni retrouver sa tranquillité habituelle. Presque honteux de sa faiblesse, il n'avait communiqué ses craintes à personne.

Un matin qu'il était enfoncé dans un grand fauteuil près du feu, la porte du salon s'ouvrit. Le curé entra et fut étonné de le trouver abattu, triste et pâle.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-il ; vous avez souffert cette nuit ?

— Oui, répondit M. de Lamotte.

— Eh bien ! quelles nouvelles de Paris ?

— Aucune depuis huit jours. C'est étrange, n'est-ce pas ?

— J'ai toujours l'espoir que cette vente ne se conclura pas : c'est une affaire qui traîne depuis trop longtemps, et je crois que M. Derues, malgré ce que vous a écrit votre femme il y a un mois, n'est pas aussi en fonds qu'il le prétend. Savez-vous qu'on dit que le parent de madame Derues, M. Desplaignes-Duplessis, dont ils ont hérité, a été assassiné ?

— D'où le savez-vous ?

— C'est un bruit qui court dans le pays et qui a été rapporté par un homme revenu dernièrement de Beauvais.

— Connaît-on les meurtriers ?

— Il paraît que la justice n'a pu rien découvrir.

M. de Lamotte baissa la tête, et sa figure prit une expression de rêverie douloureuse, comme si ces paroles l'eussent affecté personnellement.

— Franchement, reprit le curé, mon opinion est que vous resterez seigneur du Buisson-Souef et que je n'aurai pas le chagrin de faire inscrire un autre nom que le vôtre sur votre banc dans l'église de Villeneuve.

— Il faut que cette affaire se décide d'ici à peu de jours. Je ne puis plus attendre : si ce n'est pas M. Derues, ce sera un autre acquéreur. Qui vous fait croire qu'il n'a pas d'argent ?

— Oh ! oh ! dit le curé, quand on en a, on paie ses dettes, ou on est un fripon, et Dieu me garde de soupçonner sa probité !

— Que savez-vous de lui ?

— Vous vous rappelez le frère Marchois des camaldules, qui est venu me voir le printemps dernier et qui était ici le jour où M.

Derues est arrivé avec votre femme et Édouard ?

— Parfaitement. Eh bien ?

— Eh bien ! comme je lui avais dit, dans une de mes lettres, que M. Derues devait devenir acquéreur du Buisson-Souef et qu'il croyait que tous les arrangements étaient terminés, le frère Marchois m'a écrit pour me prier de lui rappeler qu'il est leur débiteur d'une somme de huit cents livres dont, jusqu'à présent, ils n'ont pas pu avoir un sou.

— Ah ! dit M. de Lamotte, j'aurais peut-être mieux fait de ne pas me laisser leurrer par ses belles promesses. Cet homme a du miel sur les lèvres. Quand une fois on consent à l'écouter, il n'y a plus moyen de ne pas faire ce qu'il désire. Mais c'est égal, j'aimerais mieux avoir traité avec un autre.

— Est-ce cela qui vous tourmente, qui vous donne l'air si soucieux ?

— Cela et autre chose.

— Quoi donc ?

— J'ai presque honte de l'avouer, je deviens crédule et craintif comme une vieille femme. Répondez sans trop vous moquer de moi. Croyez-vous aux rêves ?

— Monsieur, dit le curé en souriant, il ne faut jamais demander à un poltron : Avez-vous peur ? C'est l'exposer à faire un mensonge. Il répondra non et pensera oui.

— Et vous êtes poltron, mon père ?

— Un peu. Je ne crois pas précisément aux contes que débitent les nourrices, à l'influence favorable ou pernicieuse de tel ou tel objet qui nous apparaît pendant le sommeil. Mais...

Un bruit de pas l'interrompt. Un domestique se présenta et annonça l'arrivée de M. Derues.

À ce nom, M. de Lamotte se sentit troublé malgré lui, mais surmontant bientôt cette impression, il se leva et alla à sa rencontre.

— Restez, dit-il au curé, qui se disposait à sortir, restez : nous n'aurons probablement rien à nous dire que vous ne puissiez

entendre.

Derues entra dans le salon et, après les compliments d'usage, prit place au coin de la cheminée, en face de M. de Lamotte.

— Vous ne m'attendiez pas, dit-il, et je vous demande pardon de vous surprendre ainsi.

— Donnez-moi des nouvelles de ma femme, demanda vivement M. de Lamotte.

— Jamais elle ne s'est mieux portée. Votre fils aussi est en parfaite santé.

— Pourquoi êtes-vous venu seul ? Pourquoi Marie ne vous a-t-elle pas accompagné ? Voilà six semaines qu'elle est partie.

— Elle n'a pas encore terminé les affaires dont vous l'aviez chargée. Je suis bien un peu cause de cette longue absence, mais on ne mène pas les affaires aussi vite qu'on le voudrait. Enfin, vous avez appris par elle, sans doute, que tout est fini, ou à peu près, entre nous. Nous avons passé un nouvel acte sous seing privé qui annule nos premières conventions, et j'ai versé entre ses mains une somme de cent mille livres.

— Je ne comprends pas, dit M. de Lamotte, quel motif a pu engager ma femme à me taire...

— Vous ne saviez rien ?

— Rien. Je m'étonnais tout à l'heure avec monsieur le curé de ce silence.

— Madame de Lamotte devait vous écrire, et j'ignore ce qui a pu l'en empêcher.

— Quand l'avez-vous quittée ?

— Il y a déjà plusieurs jours. Je n'étais pas à Paris, je reviens de Chartres. Je croyais, monsieur, que vous étiez instruit de tout.

M. de Lamotte resta quelques instants sans répondre. Puis attachant ses regards sur la physionomie impassible de Derues, il lui dit d'une voix émue :

— Vous êtes époux et père, monsieur ; au nom de cette double et sainte affection que vous connaissez, ne me cachez rien. Je crains qu'il ne soit arrivé à ma femme quelque malheur que vous

voulez me cacher.

La figure de Derues n'exprima qu'un étonnement parfaitement naturel.

— Qui peut vous donner de semblables idées, monsieur ?

En même temps, il jeta sans affectation un coup d'œil sur le curé pour s'assurer si ce sentiment de défiance appartenait en propre à M. de Lamotte ou s'il lui était inspiré. Ce mouvement fut si rapide que les deux autres ne s'en aperçurent pas. Comme tous les fourbes que leur duplicité même oblige de se tenir toujours sur leurs gardes, Derues possédait à un degré éminent l'art de voir autour de lui sans paraître regarder. Il jugea qu'il ne s'agissait encore pour lui que de combattre un soupçon qui ne s'appuyait sur aucune preuve, et il attendit qu'on le pressât plus vivement.

— Je ne sais, dit-il, ce qui s'est passé pendant mon absence. Expliquez-vous, de grâce, monsieur, car vous me feriez partager votre inquiétude.

— Oui, celle que j'éprouve est extrême. Je vous en conjure, dites-moi la vérité. Expliquez-moi ce silence et ce séjour prolongé au-delà de toute attente. Vous avez terminé avec madame de Lamotte depuis plusieurs jours. Encore une fois, pourquoi ne m'a-t-elle pas écrit ? Pas de lettre d'elle ! pas de lettre de mon fils ! Demain, j'enverrai quelqu'un à Paris.

— Mon Dieu ! reprit Derues, n'y a-t-il qu'un accident qui puisse être cause de ce retard ?... Allons, ajouta-t-il, de l'air embarrassé d'un homme à qui on arrache une confidence, allons, je vois bien qu'il faut, pour vous rassurer, que je trahisse le secret qu'on m'a confié.

Alors il raconta à M. de Lamothe qu'en effet sa femme n'était plus à Paris ; qu'elle sollicitait à Versailles une charge aussi considérable que lucrative ; que si elle lui avait laissé ignorer ses démarches à ce sujet, c'était pour le surprendre plus agréablement. Il ajouta qu'elle avait retiré son fils de pension et qu'elle cherchait à le placer au Manège ou dans les pages du roi. Pour

confirmer ces paroles, il fouilla dans son portefeuille et en tira la lettre qu'Édouard lui avait écrite en réponse à celle que nous avons rapportée.

Tout cela fut dit simplement et avec un accent de bonne foi qui convainquit tout à fait le curé. Pour M. de Lamotte, le projet prêté à sa femme ne manquait pas de vraisemblance. Derues avait appris indirectement qu'il avait été quelquefois question entre eux de faire suivre cette carrière à Édouard. Cependant, quoique, dans l'ignorance où il était, M. de Lamotte ne pût élever aucune objection sérieuse, ce récit ne détruisit pas ses craintes. Il parut néanmoins se contenter de cette explication.

Le curé prit la parole.

— Ce que vous nous apprenez doit chasser bien des idées sinistres. Tout à l'heure, au moment où l'on vous a annoncé, M. de Lamotte me faisait part de ses peines. J'étais étonné comme lui, et je n'avais rien à répondre pour le calmer. Jamais visite n'est arrivée plus à propos. Eh bien ! mon ami, vous voyez ce qui reste de vos chimères. Que me disiez-vous donc quand M. Derues est entré ?... Ah ! nous allions entamer une discussion sur les rêves ; vous me demandiez si j'y croyais.

M. de Lamotte, qui s'était enfoncé dans son fauteuil et qui paraissait plongé dans ses réflexions, tressaillit à ces mots. Il releva la tête et regarda de nouveau Derues. Mais celui-ci avait eu le temps de remarquer l'impression produite par la phrase du curé. Ce nouvel examen ne le troubla pas.

— Oui, dit M. de Lamotte, je vous avais adressé cette question.

— Et j'allais vous répondre qu'il y a certains avertissements secrets que l'âme peut recevoir longtemps avant le corps, des révélations étranges d'abord, et qui plus tard se rattachent à des réalités dont elles n'étaient en quelque sorte que les avant-coureurs. Est-ce votre opinion, monsieur Derues ?

— Je n'en ai aucune sur ce sujet, et je laisse cette discussion à de plus savants que moi. Si ces apparitions signifient ou non

quelque chose, je l'ignore, et je ne cherche pas à approfondir de tels mystères, qui sont au-dessus de l'intelligence de l'homme.

— Cependant, dit le curé, il faut bien les admettre.

— Sans les comprendre ni les expliquer, comme beaucoup de vérités éternelles. Je me conforme à ce précepte écrit dans *l'Imitation de Jésus-Christ : Gardez-vous, mon fils, de raisonner curieusement sur ces choses qui passent votre intelligence*¹².

— Aussi je me soumetts et je ne raisonne pas. De combien de merveilles que nous ne pouvons ni voir ni toucher notre âme n'a-t-elle pas la conscience ? Je le répète, il y a des faits qu'on ne peut nier.

Derues écoutait attentivement, l'œil toujours aux aguets. Il craignait, sans savoir encore pourquoi, de se laisser entraîner dans cette conversation comme dans un piège. Il observait M. de Lamotte, dont le regard ne le quittait pas.

Le curé poursuivait :

— Tenez, voici un exemple auquel j'ai dû me rendre, puisque cela m'est arrivé. J'avais vingt ans. Ma mère habitait les environs de Tours. Moi, j'étais au séminaire de Montpellier. Après plusieurs années de séparation, j'obtins la permission d'aller la voir. Je lui écrivis cette bonne nouvelle, et je reçus sa réponse, une réponse pleine de tendresse et de joie. Mon frère et ma sœur devaient être prévenus : c'était une réunion de famille, une véritable fête. Le cœur rempli de ces douces idées, je me mis en route. Mon impatience était telle qu'après m'être arrêté un soir pour souper dans l'auberge d'un village, à dix lieues environ de Tours, je ne voulus pas attendre au lendemain matin pour prendre la voiture qui faisait le trajet. Je partis à pied, et je voyageai toute la nuit. Le chemin était long, pénible, mais le contentement doublait mes forces. Il y avait une heure que le soleil était levé, je voyais déjà distinctement fumer les toits du village où l'on m'attendait, et je pressais le pas pour surprendre ma famille quelques instants plus tôt. Je ne me suis jamais senti plus dispos, plus gai, plus heureux ; autour de moi, devant moi, ce n'étaient

qu'images riantes. Au détour d'une haie, je me trouve face à face avec un paysan que je reconnais. Tout à coup, un voile s'étend sur ma vue ; ma joie, mes espérances, tout disparaît ; une idée funèbre me frappe, et je dis à cet homme, qui ne m'avait pas encore adressé la parole, je lui dis en lui prenant la main :

» — Ma mère est morte, je suis sûr que ma mère est morte !

» Il baisse la tête et me répond.

» — On l'enterre ce matin.

— D'où me venait cette révélation ? Je n'avais vu personne, parlé à personne ; une minute auparavant, je ne soupçonnais rien.

Derues témoigna sa surprise par un geste. M. de Lamotte porta vivement la main sur ses yeux et dit au curé :

— Vos pressentiments étaient vrais, les miens, heureusement, ne sont point fondés. Mais écoutez et dites si, dans l'état d'inquiétude qui m'agitait, je ne devais pas être effrayé et craindre quelque événement funeste.

Ses yeux se reportèrent sur Derues.

— Vers le milieu de la nuit dernière, j'étais parvenu à m'assoupir ; mais ce sommeil, interrompu à chaque instant, était plutôt une fatigue qu'un repos. J'entendais autour de moi des bruits confus, je voyais briller des clartés qui m'éblouissaient, et puis tout rentrait dans le silence et l'obscurité. Parfois, il me semblait qu'on pleurait près de mon lit et que des voix plaintives m'appelaient dans l'ombre. J'étendais les bras, et je ne rencontrais aucun objet : je me débattais contre des fantômes ; enfin, je sentis une main froide saisir la mienne et m'entraîner avec rapidité. Sous une voûte obscure et humide, une femme était étendue par terre, sanglante, inanimée ; cette femme, c'était la mienne ! Au même instant, des gémissements me firent retourner la tête, et je vis mon fils qu'un homme frappait avec un poignard. Je jetai un grand cri, et je m'éveillai tout trempé d'une sueur froide, halestant sous cette vision affreuse. J'eus besoin de me lever, de marcher, de me parler tout haut pour m'assurer que ce n'était là qu'un rêve. J'essayai de me rendormir, mais les mêmes images

me poursuivirent encore. Je voyais toujours cet homme armé de deux poignards dégouttant de sang, j'entendais toujours les cris de ces deux victimes. Quand le jour parut, j'étais brisé, anéanti ; et ce matin, mon père, vous avez pu juger à mon accablement quelle impression m'avait laissée cette nuit terrible.

Pendant ce récit, le calme de Derues ne se démentit pas une minute, et le plus habile physionomiste n'eût pu surprendre sur son visage une autre expression que celle d'une curiosité incroyable.

— L'histoire de M. le curé, dit-il, m'avait frappé, la vôtre me rend toute mon incertitude. Je puis moins que jamais émettre un jugement sur cette grave question des rêves, puisque le second exemple détruit le premier.

— En effet, reprit le curé, il n'y a guère maintenant de conclusion possible à tirer de ces deux faits qui se contredisent, et ce que nous avons de mieux à faire, c'est de choisir un sujet de conversation moins lugubre.

— Monsieur Derues, demanda alors M. de Lamotte, voulez-vous, si vous n'êtes pas fatigué du voyage, visiter ensemble les derniers travaux que j'ai fait exécuter ? C'est à vous à présent de les approuver, car bientôt je ne serai plus ici que votre hôte.

— Comme j'ai été le vôtre pendant longtemps, et j'espère que vous me fournirez souvent l'occasion d'exercer à mon tour l'hospitalité. Mais vous êtes souffrant, l'air est humide et froid. Si vous ne voulez pas sortir, ne vous gênez pas avec moi ; restez près du feu en compagnie de M. le curé. Moi, Dieu merci, je n'ai pas besoin de bras pour m'aider à marcher : je visiterai seul le parc, et je reviendrai tout à l'heure vous dire mon avis. D'ailleurs nous avons le temps de causer de tout cela. Avec votre permission, je compte rester ici quelques jours.

— J'y compte aussi.

Il sortit, assez inquiet, au fond du cœur, de cette réception, des craintes de M. de Lamotte et de la manière dont il l'avait observé pendant qu'il parlait. Il marchait à grands pas dans le parc.

— J'ai eu tort peut-être : j'ai perdu douze ou quinze jours, et la peur de ne pas tout prévoir m'a arrêté sottement. Mais aussi, comment s'imaginer que ce bonhomme, si simple, si facile à tromper, s'aviserait de devenir défiant ? Quel singulier rêve ! Si je n'y avais pris garde, j'aurais pu me troubler. Allons, allons, il faut lui ôter ces idées-là et l'occuper autrement.

Il fit halte, réfléchit quelques instants et reprit le chemin de la maison.

Aussitôt qu'il avait quitté le salon, M. de Lamotte s'était penché vers le curé et lui avait dit :

— Il n'a laissé paraître aucune émotion, n'est-ce pas ?

— Aucune.

— Il n'a pas tressailli quand j'ai parlé de cet homme armé de ses deux poignards ?

— Non. Mais écarter donc ces idées : vous voyez bien que vous avez tort.

— C'est que je n'ai pas tout dit, mon père. Ce meurtrier qui m'est apparu en songe, c'était lui¹³ ! Je sais comme vous que tout cela n'est qu'une illusion, j'ai vu comme vous qu'il était calme ; mais malgré moi, ce rêve affreux me poursuit toujours... Tenez, ne m'écoutez pas... ne souffrez pas que je vous en parle, et faites-moi rougir de moi-même.

Pendant le séjour de Derues au Buisson-Souef, M. de Lamotte reçut diverses lettres de sa femme, les unes de Paris, les autres de Versailles. Elle lui marquait qu'elle et son fils étaient en parfaite santé. L'écriture était si bien imitée que le plus léger doute n'était pas permis. Cependant les soupçons de M. de Lamotte allaient toujours en augmentant, et il finit par faire partager ses craintes au curé. Aussi, malgré toutes les instances de Derues qui l'engageait à venir avec lui à Paris, il refusa. Celui-ci, alarmé de la froideur qu'on lui témoignait, quitta le Buisson-Souef en annonçant que son dessein était d'en prendre possession vers le milieu du printemps.

La mauvaise santé de M. de Lamotte le retenait encore malgré

lui. Une circonstance nouvelle, inexplicable, lui fit prendre la résolution de se rendre à Paris afin d'éclaircir le mystère qui enveloppait la destinée de sa femme et de son fils. Il avait reçu une lettre sans signature dont l'écriture lui était inconnue et dans laquelle des réticences perfides semblaient attaquer la réputation de madame de Lamotte et donner à entendre qu'elle avait trahi ses devoirs d'épouse, que c'était là la cause véritable de sa longue absence. Il n'ajoutait pas foi à cette dénonciation anonyme, mais trop d'obscurité régnait sur le sort de deux êtres qui lui étaient si chers pour qu'il pût hésiter plus longtemps. Il partit.

Sa résolution de ne pas suivre Derues lui avait sauvé la vie. Celui-ci n'aurait pu consommer son dernier crime au Buisson-Souef ; c'était à Paris seulement que sa victime pouvait disparaître sans qu'on lui en demandât compte. Obligé de lâcher sa proie, il entreprit de l'égarer dans un dédale où elle perdrait la trace de la vérité. Déjà, comme il avait tout combiné à l'avance, il avait appelé la calomnie à son aide et préparé le mensonge audacieux qui devait la justifier si une accusation retombait sur sa tête. Il avait espéré que M. de Lamotte se livrerait à lui sans défense ; un examen approfondi de sa situation, l'impossibilité absolue où il était de reculer une explication devenue inévitable lui fit changer toutes ses batteries et l'engagea à se servir d'une ruse infernale et si bien ourdie qu'elle devait déjouer toute la sagacité humaine.

M. de Lamotte arriva à Paris dans les premiers jours de mars. Le hasard voulut qu'il allât loger rue de la Mortellerie, dans une maison voisine de celle où le cadavre de sa femme avait été enterré. Il se présenta chez Derues, croyant le surprendre et bien résolu à le forcer de parler, mais il était absent. L'épouse de Derues, soit qu'elle répondît avec la discrétion d'une complice, soit qu'elle fût dans l'ignorance des actions de son mari, ne put indiquer le lieu où il se trouvait. Elle dit qu'il ne lui rendait pas compte de sa conduite ; que pendant leur séjour au Buisson, M. de Lamotte avait dû remarquer (ce qui était vrai) qu'elle ne l'in-

terrogeait jamais et se soumettait en tout à ses volontés ; qu'il était parti sans lui apprendre où il allait. Elle convint que madame de Lamotte avait logé six semaines chez eux, qu'elle savait seulement que cette dame avait été à Versailles, mais que depuis elle n'avait été instruite de rien. Toutes les questions de M. de Lamotte, toutes ses instances, ses prières, ses menaces, ne purent obtenir d'autre réponse. Il courut chez le procureur rue du Paon, chez le maître de pension : même incertitude, même ignorance. Sa femme et son fils étaient partis pour Versailles, mais là se brisait encore le fil qui devait le guider dans ses recherches. Il alla dans cette ville, et personne ne put lui donner de renseignements ; le nom même de de Lamotte y était inconnu. Il revint à Paris, interrogea et fit interroger les habitants du quartier, le propriétaire de l'hôtel de France, où sa femme était descendue à son premier voyage. Enfin, lassé de tant d'efforts inutiles, il implora le secours de la justice. Alors ses plaintes cessèrent. Il lui fut recommandé de garder un silence prudent, et on attendit le retour de Derues.

Il avait parfaitement compris, après avoir tenté vainement d'endormir les craintes de M. de Lamotte, qu'il n'y avait plus un instant à perdre, que le prétendu acte sous seing privé du 12 février ne suffirait pas pour prouver l'existence de Françoise Perrier. Voici donc comment il avait employé le temps que l'infortuné mari avait passé dans des démarches stériles.

Le 12 mars, une femme, la figure enveloppée dans le capuchon de son mantelet, qu'on appelait à cette époque une *Thérèse*, s'était présentée dans l'étude de maître N***, notaire à Lyon. Elle avait déclaré se nommer Marie-Françoise Perrier, épouse du sieur de Saint-Faust de Lamotte, séparée quant aux biens d'avec lui. Elle avait fait dresser un acte de procuration autorisant son mari à toucher les arrérages de trente mille livres restantes sur le prix d'acquisition d'une terre du Buisson-Souef située près de Villeneuve-le-Roi-lez-Sens. La procuration avait été rédigée et signée par la dame de Lamotte, par le notaire et un de ses con-

frères.

Cette femme, c'était Derues. Si l'on se rappelle qu'il n'était arrivé au Buisson que le 28 février et qu'il y était resté quelques jours, on aura peine à concevoir comment, à cette époque, un voyage aussi long que celui de Paris à Lyon avait pu être fait avec une telle rapidité. La peur lui donnait des ailes. Nous allons dire maintenant quel parti il prétendait en tirer et quel roman, chef-d'œuvre d'astuce et de mensonge, il avait imaginé.

À son arrivée à Paris, il trouva une sommation de se rendre devant le lieutenant-général de police. Il s'y attendait et comparut avec tranquillité, prêt à répondre à toutes les questions. M. de Lamotte était présent. Ce fut un interrogatoire en forme.

Le magistrat lui demanda d'abord pourquoi il avait quitté Paris.

— Monsieur, dit Derues, je n'ai rien à cacher, et aucune de mes actions ne craint le grand jour. Mais avant de donner une explication, je désire savoir dans quelle position je suis ici. Ma qualité de bourgeois domicilié me donne le droit de parler ainsi. Veuillez donc m'apprendre pour quel motif j'ai été cité devant vous. Est-ce pour un fait qui m'est personnel ou simplement pour vous fournir des renseignements sur quelque affaire dont je puis avoir eu connaissance ?

— Vous savez qui est monsieur, et dès lors, vous ne devez pas ignorer ce qu'on peut avoir à vous demander.

— Je l'ignore pourtant tout à fait.

— Répondez d'abord à ma première question. Pourquoi avez-vous quitté Paris ? Où avez-vous été ?

— Je me suis absenté pour affaires.

— Quelles affaires ?

— Je n'en dirai pas davantage.

— Prenez garde ! des soupçons graves pèsent sur vous, et votre silence ne vous servira pas de justification.

Derues baissa la tête d'un air résigné.

— Malheureux ! s'écria M. de Lamotte, qui ne voyait dans

cette attitude embarrassée que l'aveu muet d'un crime, malheureux ! qu'avez-vous fait de ma femme et de mon fils ?

— Votre fils !... dit lentement Derues, et en donnant à sa voix une inflexion singulière.

Il baissa de nouveau les yeux.

Le magistrat chargé de l'instruction fut frappé et de l'expression de sa physionomie, et de cette moitié de réponse qui semblait cacher un mystère et détourner à dessein l'attention en offrant un appât à la curiosité. Il aurait pu arrêter Derues au moment où il cherchait peut-être à s'engager dans une voie tortueuse et le forcer à garder dans toutes ses paroles la précision et la netteté que M. de Lamotte donnait à sa demande, mais il pensa que les questions de celui-ci, imprévues, pressantes, passionnées, déconcerteraient plus aisément une défense préparée qu'une froide et habile tactique. Il changea de plan et réduisit pour le moment son rôle à l'observation. La partie était nouée entre deux adversaires également adroits.

— Je vous somme de dire ce qu'ils sont devenus, répéta M. de Lamotte. J'ai été à Versailles, où vous m'aviez affirmé qu'ils étaient.

— Je vous ai dit la vérité, monsieur.

— Personne ne les a vus, personne ne les connaît. Ici leur trace est perdue. Monsieur le magistrat, il faut que cet homme réponde, il faut qu'il dise ce que sont devenus ma femme et mon fils !

— J'excuse votre inquiétude, et je comprends votre douleur, mais pourquoi vous adresser à moi ? pourquoi me supposer instruit de ce qui leur est arrivé ?

— Parce que c'est à vous que je les ai confiés.

— Comme ami, oui, j'en conviens. Oui, il est vrai qu'au mois de décembre dernier j'ai été prévenu par une lettre de vous de l'arrivée de votre femme et de votre fils. Je les ai reçus chez moi, je leur ai rendu l'hospitalité que j'avais trouvée chez vous. Je les ai vus, votre fils souvent, votre femme tous les jours, jusqu'au

moment où elle m'a quitté pour aller à Versailles. Oui, j'ai conduit Édouard auprès de sa mère, qui traitait pour lui d'une charge. Toutes ces choses, je vous les ai déjà dites, et je les répète parce qu'elles sont la vérité. Vous m'avez cru. Pourquoi n'ajoutez-vous plus foi à mes paroles ? qu'ont-elles d'étrange et d'inexplicable maintenant ? Si votre femme et votre fils ont disparu, en suis-je responsable ? M'avez-vous transmis votre autorité sur eux ? Et aujourd'hui, monsieur, de quelle manière m'en demandez-vous compte ? Est-ce à l'ami qui aurait pu vous plaindre, vous aider dans vos recherches que vous vous adressez ? Venez-vous me confier vos douleurs, réclamer de moi un avis, une consolation ? Non, vous m'accusez. Eh bien ! moi, je refuse de parler, monsieur, parce qu'on n'accuse pas un honnête homme sans preuves, parce que des craintes réelles ou imaginaires ne suffisent pas pour jeter je ne sais quels odieux soupçons sur une réputation sans tache, parce que j'ai le droit de me montrer offensé. Monsieur, ajouta-t-il en se tournant vers le lieutenant-général, je crois que vous apprécierez ma modération et que vous me permettrez de me retirer. Si on élève des charges contre moi, je serai toujours disposé à les combattre, à les réduire à leur juste valeur. Je ne quitte pas Paris, je n'ai plus d'affaires qui nécessitent ma présence ailleurs.

Il prononça ces derniers mots avec l'intention évidente qu'ils fussent remarqués. Elle n'échappa pas au magistrat, qui demanda :

— Que voulez-vous dire ?

— Rien de plus que mes paroles, monsieur. Puis-je me retirer ?

— Non, restez. Vous feignez de ne pas comprendre.

— Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on parle à mots couverts.

M. de Lamotte se leva en s'écriant :

— À mots couverts ! Et que faut-il de plus pour vous forcer à répondre ? Ma femme et mon fils ont disparu. Il n'est pas vrai,

comme vous me l'avez dit, qu'ils aient été à Versailles. Vous m'avez trompé chez moi, au Buisson-Souef, comme vous me trompez encore, comme vous cherchez à tromper la justice, en affirmant de nouveaux mensonges. Où sont-ils ? qu'en avez-vous fait ? J'ai toutes les craintes que peut concevoir un père et un époux, je prévois tous les malheurs, même les plus affreux, et je vous accuse en face de leur mort ! Est-ce assez, monsieur ? et direz-vous encore que je parle à mots couverts ?

Derues se retourna vers le lieutenant de police.

— Cela suffit-il pour faire de moi un coupable, si je ne donne aucune explication satisfaisante ?

— Oui, sans doute, et vous auriez dû le penser plus tôt.

— Ainsi, monsieur, dit-il à M. de Lamotte, vous persistez dans cette odieuse accusation ?

— J'y persiste.

— Vous avez oublié notre amitié, rompu tous les liens entre nous. Je ne suis à vos yeux qu'un misérable, un assassin ? Mon silence vous est suspect, vous me perdez si je me tais ?

— Oui.

— Il en est encore temps, réfléchissez, monsieur. J'oublierai vos emportements et vos insultes. Vos peines sont assez grandes sans que j'y mêle mes reproches. Mais vous voulez que je parle ? vous le voulez absolument ?

— Je le veux.

— Eh bien ! qu'il en soit comme vous le désirez.

Il regarda M. de Lamotte avec un air qui semblait dire : Je vous plains. Puis il ajouta en poussant un soupir :

— Monsieur le lieutenant de police, je suis prêt maintenant à répondre. Veuillez recommencer mon interrogatoire.

Derues était parvenu à se placer sur un terrain favorable. S'il eût débité tout d'abord l'étrange roman qu'il avait imaginé, l'in vraisemblance de ce récit eût frappé les yeux les moins clairvoyants : on y eût senti à chaque phrase le besoin de se justifier à tout prix. Il n'en était plus de même, du moment où il avait

résisté, où il ne se défendait plus que comme contraint et forcé par les emportements de M. de Lamotte. Ce refus de parler, dans la bouche d'un homme qui compromettait ainsi sa sûreté personnelle, avait une apparence de générosité et devait infailliblement, en éveillant la curiosité, préparer l'esprit du magistrat à des révélations mystérieuses et bizarres ! C'était ce que Derues voulait. Il attendit, calme et tranquille, la première question.

Le lieutenant-général de police lui demanda une seconde fois :

— Pourquoi avez-vous quitté Paris ?

— J'ai déjà eu l'honneur de vous répondre que des affaires graves avaient nécessité cette absence.

— Mais vous avez refusé de dire quelles sont ces affaires.

Refusez-vous encore ?

— Maintenant, oui ; mais je m'expliquerai tout à l'heure.

— Où avez-vous été ? d'où venez-vous ?

— J'ai été à Lyon, et j'en arrive.

— Quel motif vous y a appelé ?

— Je le dirai plus tard.

— Au mois de décembre dernier, madame de Lamotte est venue à Paris avec son fils ?

— Oui.

— Tous deux ont logé chez vous ?

— Je n'ai nul intérêt à le cacher.

— Cependant son intention d'abord, et celle de M. Lamotte, n'était pas qu'elle acceptât un appartement dans la maison que vous occupez ?

— C'est vrai, monsieur. Nous avions des comptes importants à régler ensemble. Madame de Lamotte craignait, elle me l'a dit depuis, qu'il ne s'élevât entre nous quelques contestations à propos d'argent : c'est là la raison qu'elle m'a donnée. Elle avait tort, comme l'événement l'a bien prouvé, puisque j'avais l'intention de payer et que j'ai payé. Mais peut-être avait-elle un autre motif qu'elle ne voulait pas dire.

— C'était la défiance que lui inspirait cet homme, s'écria M.

de Lamotte.

Derues le regarda en souriant tristement.

— Laissez, monsieur, dit le magistrat, laissez et n'interrompez pas.

Puis s'adressant à Derues :

— Un autre motif ? que proposez-vous ?

— Peut-être le désir d'être plus libre, de recevoir qui elle voudrait.

— Comment ?

— Ce n'est qu'une supposition de ma part, et je n'y insiste pas.

— Mais elle semblerait renfermer un doute injurieux pour la réputation de madame de Lamotte ?

— Non, oh ! non ! répondit Derues après un instant de silence.

Cette espèce d'insinuation parut singulière à celui qui l'interrogeait. Il résolut de le pousser toujours pour le forcer à abandonner ces réticences perfides derrière lesquelles il se réfugiait, et recommandant par un nouveau geste le silence à M. de Lamotte, il continua, ne s'apercevant pas qu'il cédait à la tactique habile de l'accusé, qui l'attirait peu à peu en reculant sans cesse, et que tout le temps qu'il lui laissait était un avantage.

— Enfin, dit le magistrat, quels qu'aient été les motifs de madame de Lamotte, elle est venue loger chez vous. Comment l'y avez-vous déterminée ?

— Ma femme l'a accompagnée d'abord à l'hôtel de France, ensuite à d'autres hôtels. Je n'avais fait auprès d'elle que les instances qu'un ami pouvait se permettre, je ne prétendais pas la retenir malgré elle. Lorsque je rentrai chez moi, je fus surpris de l'y voir avec son fils. Elle n'avait pas trouvé de chambre à louer dans les maisons garnies où elle s'était rendue, et alors elle avait accepté mon offre.

— Quel jour était-ce ?

— Le 16 décembre dernier, un lundi.

- Quel jour a-t-elle quitté votre maison ?
- Le 1^{er} février.
- Le portier ne se rappelle pas l'avoir vue sortir ce jour-là ?
- C'est possible. Madame de Lamotte allait et venait pour le besoin de ses affaires. On la connaissait, et on ne faisait pas plus attention à elle qu'à toute autre personne de la maison.
- Cet homme a affirmé savoir que, dans les jours précédents, elle avait été malade et obligée de garder la chambre ?
- Oui, une indisposition qui n'a pas eu de suite, et si peu sérieuse qu'il n'a pas fallu appeler le médecin. Madame de Lamotte paraissait inquiète, préoccupée. Je crois que cette disposition morale influait sur sa santé.
- L'avez-vous conduite à Versailles ?
- Non, j'ai été l'y rejoindre plus tard.
- Quelle preuve pouvez-vous donner de son séjour dans cette ville ?
- Aucune, si ce n'est une lettre que j'ai reçue d'elle.
- Vous avez dit à M. de Lamotte qu'elle y faisait des démarches actives pour faire entrer son fils au Manège ou dans les pages ; et personne n'a vu cette dame, personne n'a entendu parler d'elle ?
- Je l'ai dit parce qu'elle me l'avait appris.
- Où logeait-elle ?
- Je l'ignore.
- Quoi ! elle vous écrivait, vous alliez la voir, et vous ignorez sa demeure ?
- Oui.
- Cela n'est pas possible.
- Il y a beaucoup d'autres choses qui paraîtraient impossibles si je les disais, et qui cependant son vraies.
- Expliquez-vous ?
- Je n'ai reçu qu'une lettre de madame de Lamotte, dans laquelle elle me parlait de ses projets relativement à Édouard et me priaît de lui envoyer son fils à un jour qu'elle me désigna. Je

fis part de ses intentions à Édouard. Ne pouvant l'aller voir à sa pension, je lui écrivis pour savoir de lui s'il lui plairait de quitter ses études et d'entrer chez les pages. Lorsque j'ai été dernièrement au Buisson-Souef, j'ai montré la réponse du jeune homme à M. de Lamotte. La voici, monsieur.

En même temps, il remit une lettre au magistrat. Celui-ci la lut, et la donnant à M. de Lamotte :

— Avez-vous reconnu et reconnaissez-vous l'écriture de votre fils ?

— Parfaitement, monsieur.

— Vous avez conduit le jeune Édouard à Versailles ?

— Oui.

— Quel jour ?

— Le 11 février, le Mardi-Gras. C'est la seule fois que j'ai été à Versailles. On a pu croire le contraire : que j'ai pu laisser entendre que, depuis son départ de chez moi, j'avais vu souvent madame de Lamotte, que j'étais instruit de toutes ses actions, et que la même confiance et la même amitié régnaient toujours entre nous. Si je l'ai dit, j'ai fait un mensonge, j'ai agi contrairement aux habitudes de sincérité de toute ma vie.

Ce panégyrique sembla produire une mauvaise impression sur le magistrat. Derues s'en aperçut, et pour en corriger l'effet fâcheux, il ajouta :

— On appréciera ma conduite lorsqu'on la connaîtra tout entière. J'avais mal compris le sens de la lettre de madame de Lamotte. Elle me priaît de lui amener son fils. Je crus qu'elle me saurait gré de l'accompagner, de ne pas lui laisser faire seul ce voyage, et je partis avec lui. Nous arrivâmes ensemble à Versailles vers le milieu de la journée, et en descendant de voiture, je vis devant la grille du château madame de Lamotte. Je remarquai, à mon grand étonnement, que ma présence lui déplaisait. Elle n'était pas seule...

Il s'arrêta, quoiqu'il fût évident qu'il touchait à peine au moment le plus intéressant de son récit.

— Continuez, dit le lieutenant de police ; pourquoi gardez-vous le silence ?

— Ce que j'ai à dire est si pénible, non pour moi, qui ai besoin de me justifier, mais pour d'autres, que j'hésite encore.

— Parlez.

— Interrogez-moi, monsieur.

— Eh bien ! que s'est-il passé dans cette entrevue ?

Il sembla se recueillir un instant et dit, comme un homme décidé enfin à ne plus rien cacher :

— Madame de Lamotte n'était pas seule. La personne qui l'accompagnait était un homme que je ne connaissais pas, que je n'avais vu ni au Buisson-Souef ni à Paris, et que je n'ai pas revu depuis ce jour. Je vous prie de me laisser tout raconter dans les plus grands détails. La figure de cet homme me frappa d'abord, à cause d'une ressemblance bien singulière. Il ne fit presque pas attention à moi dans le premier moment, et j'eus tout le loisir de l'examiner. Ses manières étaient celles d'un homme appartenant à une classe élevée de la société, et ses vêtements annonçaient la richesse. En voyant Édouard, il dit à madame de Lamotte :

» — C'est donc lui ?

» Puis il l'embrassa tendrement. Cette action, ce mouvement de joie qu'il ne cherchait pas à dissimuler me surprirent, et je regardai madame de Lamotte. Ce fut alors qu'elle me dit assez sèchement :

» — Je ne croyais pas vous voir, monsieur Derues. Je ne vous avais pas prié d'accompagner mon fils.

» Édouard était aussi étonné que moi. L'étranger jeta de mon côté des regards pleins de mécontentement et de hauteur ; mais voyant que je ne détournais pas les yeux devant les siens, sa physionomie prit une expression plus douce, et madame de Lamotte me le présenta comme la personne qui s'intéressait si vivement à Édouard.

— C'est un tissu d'impostures, s'écria M. de Lamotte.

— Laissez-moi achever, monsieur, répondit Derues. Je com-

prends vos doutes, et vous n'êtes pas tenu de croire à mes paroles ; mais moi, j'ai été mis en demeure par vous de dire la vérité, et je la dis. On mettra ensuite dans la balance les deux accusations, et l'on choisira entre elles. La réputation d'un homme d'honneur est chose aussi grave, aussi sacrée, aussi croyable que la réputation d'une femme, et je n'ai jamais entendu dire que la vertu chez l'un fût plus fragile que chez l'autre.

M. de Lamotte, bouleversé par une pareille révélation, ne pouvait contenir son impatience et son indignation.

— Voilà donc, dit-il, ce qui m'explique une lettre anonyme que j'ai reçue, les soupçons injurieux pour l'honneur de ma femme qu'elle contenait : c'était pour donner de la vraisemblance à cet infâme récit. C'est une trame odieuse, et cette lettre, c'est peut-être lui qui l'a écrite.

— Je n'en ai aucune connaissance, reprit Derues sans se troubler. L'explication que vous prétendez y trouver, moi, j'espère la rattacher maintenant à un fait dont j'allais parler. J'ignorais qu'un avis secret vous eût été donné. Vous me l'apprenez, et je conçois parfaitement qu'une lettre semblable vous ait été écrite. Puisque vous étiez déjà prévenu, monsieur, ce serait une raison pour m'écouter plus patiemment et pour ne pas crier tout d'abord à l'imposture.

En parlant ainsi, il bâtissait dans sa tête le mensonge que cette interruption avait rendu nécessaire. Mais aucun mouvement de sa physionomie ne trahit sa pensée. Il avait un air de dignité naturel dans sa position. Voyant bien que, malgré sa perspicacité et son habitude de lire sur les visages les plus fourbes, le lieutenant-général de police n'avait encore éventé aucune de ses ruses, et qu'il se perdait dans les détours de ce long récit où il le promenait à son gré, il reprit avec confiance :

— Vous savez que, depuis plus d'un an que j'avais fait la connaissance de M. de Lamotte, je pouvais croire son amitié aussi sincère que l'était la mienne. Comme ami, je ne devais pas accueillir froidement le soupçon qui me vint à l'esprit : je ne pus

cachez ma surprise. Madame de Lamotte s'en aperçut, et elle devina à mes regards que je ne me contentais pas de l'explication qu'elle avait essayé de me faire adopter. Un signe d'intelligence presque imperceptible fut échangé entre elle et cet homme qui tenait toujours Édouard par la main. Le temps était froid mais beau, et elle proposa une promenade dans le parc. Je lui donnai le bras, et l'étranger marcha devant nous à quelque distance avec Édouard. Nous eûmes ensemble une conversation assez courte et qui est restée gravée dans ma mémoire :

» — Pourquoi êtes-vous venu ? me demanda-t-elle.

» — Il fallait m'écrire, madame, lui dis-je enfin, que ma présence serait indiscreète.

» Elle parut tout à fait déconcertée et s'écria :

» — Je suis perdue ! Je vois bien que vous avez tout deviné, et vous instruirez mon mari. Je suis malheureuse, et une faute pèse éternellement sur la vie d'une femme ! Écoutez-moi, monsieur Derues, écoutez-moi, de grâce. Cet homme que vous voyez, je ne vous dirai pas qui il est, je ne vous dirai pas son nom... je l'ai aimé autrefois, j'ai dû devenir sa femme, et je n'aurais pas eu d'autre époux s'il n'avait été obligé de quitter la France.

M. de Lamotte tressaillit et devint pâle.

— Qu'avez-vous donc, monsieur ? lui dit le lieutenant de police.

— Oh ! le misérable abuse de tous les secrets qu'une longue intimité l'a mis à même de surprendre. Ne le croyez pas, monsieur, ne le croyez pas !

Derues reprit :

— Madame de Lamotte ajouta : Je l'ai revu il y a seize ans, toujours obligé de se cacher, toujours proscrit ; et aujourd'hui qu'il a reparu sous un nom qui n'est pas le sien, il veut m'attacher à sa destinée. Il a exigé que je fisse venir Édouard. Mais je lui échapperai. Pour donner un prétexte à mon séjour ici, j'ai imaginé cette fable de l'entrée prochaine de mon fils dans les pages. Ne me démentez pas et sauvez-moi, car, il y a quelque

temps, j'ai été rencontrée par un des amis de M. de Lamotte, et je crains qu'il n'ait conçu quelques soupçons. Dites que vous m'avez vue plusieurs fois ; dites, puisque vous êtes venu, que c'est vous qui m'avez amené Édouard. Je retournerai au Buisson le plus tôt qu'il me sera possible, mais allez-y, voyez mon mari, tranquillisez-le s'il a des craintes. Je me confie à vous, monsieur Derues, je vous remets mon honneur, ma réputation, ma vie ! Vous pouvez me perdre ou m'aider à me sauver. Je suis coupable, mais non corrompue ; je pleure ma faute tous les jours, et je l'ai déjà expiée réellement.

Cette exécration calomnie n'avait pas été racontée sans que M. de Lamotte l'eût interrompue de nouveau et à plusieurs reprises. Cependant il était obligé de convenir avec lui-même qu'il était vrai que la main de Marie Périer avait été promise autrefois à un homme qu'une mauvaise affaire avait forcé de s'exiler et que depuis il avait cru mort. Cette révélation, dans la bouche de Derues, si fortement intéressé à mentir, n'était pas suffisante pour le convaincre de son déshonneur, pour étouffer en lui les sentiments de père et d'époux. Mais ce n'était pas pour lui seulement que Derues parlait. Ce qui paraissait impossible à M. de Lamotte pouvait sembler moins invraisemblable à l'appréciation plus froide et moins passionnée du magistrat.

— J'ai eu tort, continua-t-il, de me laisser toucher par ses larmes, tort de croire à son repentir et d'aller au Buisson tranquilliser son mari. Mais j'avais mis une condition à cette complaisance : madame de Lamotte m'avait promis de revenir bientôt à Paris, elle m'avait juré que jamais son fils ne saurait la vérité, et que le reste de son existence serait consacré à pleurer, à faire oublier sa faute par un dévouement sans bornes. Elle me pria de la quitter, et elle me dit qu'elle m'écrirait à Paris pour me prévenir de son retour. Voilà ce qui s'est passé, monsieur ; voilà pourquoi j'ai été au Buisson, pourquoi j'ai accredité des mensonges. Je pouvais d'un mot détruire un bonheur de dix-sept années, je ne l'ai pas voulu. Je croyais au remords, j'y crois encore ; car,

malgré toutes les apparences, aujourd'hui même, je refusais de parler ; je faisais tous mes efforts pour prolonger une illusion dont la perte, je le sais, sera bien affreuse.

Il y eut un moment de silence. Cette fable, atrocement ingénieuse, avait été débitée d'un ton simple et pénétré, et avec un air de candeur bien fait pour en imposer, au moins pour jeter un grand doute dans l'esprit du lieutenant-général de police. Derues, avec sa fourberie ordinaire, avait conformé son langage à la qualité de celui qui l'écoutait. Toute grimace, toute démonstration de piété, toute citation des livres saints dont il était si prodigue quand il s'adressait à des individus moins éclairés auraient été suspects. Il avait su s'en abstenir et avait poussé l'art de tromper jusqu'à se dépouiller entièrement des apparences de l'hypocrisie. Il avait précisé toutes les circonstances sans affectation. Et si cette accusation imprévue n'était nullement prouvée, elle reposait pourtant sur un fait possible et dont l'in vraisemblance ne choquait pas absolument. Le magistrat revint sur cette déclaration et la lui fit répéter en détail sans pouvoir le mettre en contradiction avec lui-même, sans lui faire éprouver le moindre embarras. Tout en l'interrogeant, il continuait à regarder Derues, et ce double examen, toujours stérile, ne faisait qu'accroître sa perplexité. Cependant il ne changea rien à la sévérité incrédule de son maintien et à la fermeté impérative et menaçante de sa voix.

— Vous convenez, lui dit-il, que vous avez été à Lyon ?

— Oui, monsieur.

— Vous avez dit au commencement de cet interrogatoire que vous expliqueriez plus tard le motif de ce voyage ?

— Je suis prêt à le faire, car ce voyage se rattache aux faits que je vous ai exposés ; il en est la conséquence.

— Parlez.

— Je vous demande encore la permission de ne rien passer sous silence. Je ne reçus pas de lettres de Versailles. Je craignais que M. de Lamotte ne fût inquiet et qu'il ne vînt à Paris. Lié par la promesse que j'avais faite à sa femme d'écartier de lui tout

souçon, de combattre les craintes qu'il pourrait concevoir, et, l'avouerai-je ? considérant en outre de quelle importance il était pour moi de le prévenir de nos conventions nouvelles et du paiement de cent mille livres...

— Ce paiement est faux, assurément, interrompit M. de Lamotte ; il faudrait en fournir la preuve.

— Je la donnerai tout à l'heure, répondit Derues. Je me rendis donc au Buisson, comme je vous l'ai déjà dit. À mon retour, je trouvai chez moi une lettre de madame de Lamotte, une lettre timbrée de Paris et arrivée le matin même. Je m'étonnai qu'étant dans la même ville, elle m'écrivît. J'ouvris la lettre, et ma surprise fut encore plus grande. Je n'ai pas cette lettre sur moi, mais je m'en rappelle parfaitement le sens, sinon les expressions, et je la représenterai si on l'exige. Madame de Lamotte était à Lyon avec son fils et cette personne dont je ne puis dire le nom et dont je ne parle qu'à regret devant monsieur. Elle avait confié ce message à quelqu'un qui partait pour Paris et qui devait me le remettre. Mais cet homme, nommé Marquis, me prévenait par un mot qu'étant obligé de repartir sur-le-champ, il n'avait que le temps de me l'envoyer par la petite poste. Voici à peu près ce que contenait cette lettre. Madame de Lamotte me disait qu'elle avait été obligée de suivre à Lyon cette personne. Elle me priait de lui écrire des nouvelles de son mari, de l'état de ses affaires. Mais de son retour, pas un seul mot. L'inquiétude me prit en apprenant ce départ clandestin. Je n'avais entre les mains d'autres titres qu'un acte sous seing privé qui changeait nos premières conventions moyennant un paiement de cent mille livres. Ce n'était pas là une reconnaissance suffisante et en règle. Je le savais par le refus qu'un homme de loi m'avait déjà fait de me remettre la procuration de M. de Lamotte. Je réfléchis aux embarras de toute nature que cette fuite, qui devait rester un mystère, pouvait me susciter, et au lieu d'écrire, sans prévenir personne, je partis pour Lyon. J'étais sans renseignements, j'ignorais si, comme à Versailles, madame de Lamotte avait changé de nom.

Le hasard fit que, le soir même de mon arrivée, je la rencontrai. Elle était seule. Elle recommença à se plaindre de son sort, me dit qu'elle était bien malheureuse ; qu'elle avait été obligée de suivre à Lyon cette personne ; que bientôt, elle serait libre et reviendrait à Paris. Mais il y avait dans ses paroles un embarras qui me frappa. Je lui dis alors que je ne la quitterais pas que je n'eusse obtenu d'elle un acte qui prouvât nos derniers arrangements. Elle refusa d'abord, prétendant que c'était inutile, puisqu'elle serait bientôt de retour. Mais j'insistai avec chaleur, j'ajoutai que je m'étais déjà compromis pour elle en affirmant à M. de Lamotte qu'elle était à Versailles, qu'elle y traitait d'une charge pour son fils ; que, puisqu'elle avait été forcée de venir à Lyon, la même personne pouvait l'emmener ailleurs, qu'elle pouvait disparaître d'un jour à l'autre, quitter la France sans laisser de ses nouvelles, sans s'accuser par écrit de son propre déshonneur, et que, lorsque tous ces mensonges seraient découverts, moi, j'en paraîtrais complice. Je dis encore que, comme malheureusement elle avait logé chez moi à Paris, comme elle m'avait fait retirer son fils de pension, c'est à moi qu'on demanderait compte, moi qu'on accuserait peut-être de cette double disparition. Enfin, je déclarai que si, de gré ou de force, elle ne me donnait la preuve de son existence, je me rendais à l'instant même chez un magistrat. Cette fermeté parut la faire réfléchir.

» — Mon bon monsieur Derues, me dit-elle, je vous demande pardon de toutes les peines que je vous cause. Je vous remettrai cet acte demain, il est trop tard pour aujourd'hui. Demain, trouvez-vous à la place où je vous ai rencontré, vous me reverrez.

» J'hésitai, j'en conviens, à la laisser partir.

» — Ah ! reprit-elle en me saisissant les mains, ne me soupçonnez pas de vouloir vous tromper ! Je vous jure que je vous reverrai demain ici à quatre heures. C'est bien assez d'avoir fait mon malheur et celui de mon fils peut-être, sans vous entraîner dans ma triste destinée. Oui, vous avez raison, cet acte est important, nécessaire pour vous, et vous l'aurez. Mais évitez de

vous montrer : si l'on vous voyait, je ne serais peut-être plus maîtresse d'agir comme je le dois. À demain, je vous le jure encore.

» Elle me quitta. Le lendemain, qui était le 12 mars, je fus exact au rendez-vous. Un instant après moi, madame de Lamotte arriva. Elle me remit une procuration autorisant son mari à toucher les arrérages des trente mille livres restant du prix d'acquisition de la terre du Buisson-Souef. Je voulus de nouveau lui faire des reproches de sa conduite. Elle m'écouta en silence, comme si mes paroles la touchaient vivement. Nous marchions à côté l'un de l'autre. Elle me dit qu'elle avait affaire dans une maison et me pria de l'attendre. J'attendis plus d'une heure. Enfin, je m'aperçus que cette maison, comme beaucoup d'autres à Lyon, avait un passage qui communiquait dans une autre rue. Je compris que madame de Lamotte s'était évadée par ce passage et que je l'attendrais en vain. Ne sachant pas s'il me serait possible de la retrouver et voyant bien d'ailleurs que toutes les remontrances seraient inutiles, je revins à Paris, décidé pourtant à ne rien dire encore, à cacher la vérité aussi longtemps que je le pourrais. J'espérais encore ; je ne m'attendais pas que je serais sitôt obligé de me défendre, et je pensais que si je parlais, ce serait comme ami, et non comme accusé. Voilà, monsieur, l'explication de ma conduite. Je regrette que cette justification, si facile pour moi, soit en même temps si cruelle pour un autre. Vous êtes témoin des efforts que j'ai faits pour la différer.

M. de Lamotte avait entendu cette seconde partie du récit de Derues avec une indignation moins bruyante, non qu'il en admît la vraisemblance, mais il restait atterré devant cette monstrueuse imposture et comme épouvanté de cette profondeur d'hypocrisie. Son cœur se révoltait à l'idée de l'adultère dont on accusait sa femme. Mais en même temps qu'il la repoussait avec énergie, en même temps qu'il y voyait la confirmation de ses pressentiments et de ses terreurs secrètes, son esprit se troublait à sonder cet abîme d'iniquités. Il était pâle, haletant, comme l'aurait dû être le coupable, et des larmes brûlantes sillonnaient ses joues. Il

voulait parler, et la voix lui manquait ; il voulait rejeter à la face de Derues les noms de traître et d'assassin, et il était obligé de subir en silence le regard plein d'une pitié douloureuse que celui-ci attachait sur lui.

Le magistrat, plus calme, plus maître de ses sens, mais cependant perdu dans ce faisceau de mensonges si habilement liés entre eux, crut devoir faire encore quelques questions.

— Comment, dit-il, vous êtes-vous procuré cette somme de cent mille livres que vous prétendez avoir payée à madame de Lamotte ?

— J'ai été pendant plusieurs années dans les affaires, j'y ai gagné quelque fortune.

— Cependant vous avez reculé à plusieurs reprises devant l'obligation de faire ce paiement. M. de Lamotte même avait conçu des inquiétudes. C'est en grande partie pour cela que sa femme est venue à Paris.

— On peut éprouver des embarras momentanés qui disparaissent ensuite.

— Vous avez, dites-vous, une procuration qui vous a été donnée à Lyon par madame de Lamotte pour la remettre à son mari ?

— La voici, monsieur.

Le lieutenant de police l'examina quelque temps et prit le nom du notaire dans l'étude duquel elle avait été passée.

— Vous pouvez vous retirer.

— Quoi ! s'écria M. de Lamotte.

Derues s'arrêta. Le magistrat lui fit signe qu'il pouvait sortir, en lui annonçant toutefois qu'il lui était défendu de s'éloigner de Paris.

— Mais, monsieur, dit M. de Lamotte quand ils furent seuls, cet homme est coupable. Ma femme ne m'a pas trompé. Elle ! se jouer de ses devoirs d'épouse ! mais c'est la vertu même ! Ah ! soyez-en sûr, ces affreuses calomnies n'ont été inventées que pour cacher un double crime peut-être. Je me jette à genoux,

j'implore votre justice !...

— Relevez-vous, monsieur. Ce n'est là que la première épreuve, et j'avoue qu'elle est à son avantage. L'imagination aurait peine à comprendre une fourberie pareille. Je l'ai examiné pendant tout le temps qu'il a parlé, et je n'ai surpris dans sa figure et dans son langage aucun trouble, aucune contradiction. Il faudrait que cet homme fût le plus grand hypocrite qui ait jamais existé. Mais je ne négligerai rien : l'impunité dont on laisse un coupable se flatter endort souvent sa prudence, et j'en ai vu qui se trahissaient eux-mêmes quand ils croyaient n'avoir plus rien à craindre. Allez, monsieur, et comptez sur la justice des hommes comme sur la justice de Dieu.

Quelques jours s'écoulèrent, et Derues se flattait d'échapper à tout danger. Toutes ses actions, toutes ses démarches étaient surveillées attentivement, mais de manière qu'il ne conçût aucun soupçon. Un commissaire de police nommé Mutel, qui avait, parmi ses confrères, une réputation d'activité et d'intelligence, fut chargé de recueillir des renseignements et de flairer la piste. Tous ses limiers furent mis en campagne et battirent le pavé de Paris. On ne put rien découvrir qui se rapportât directement à madame de Lamotte et à son fils, mais le commissaire de police apprit bientôt que, dans la rue Saint-Victor, Derues avait fait trois faillites, qu'il avait été poursuivi par de nombreux créanciers, et plusieurs fois sur le point d'être emprisonné, faute de pouvoir payer. Il sut aussi qu'en 1771, il avait été accusé publiquement d'avoir mis le feu à sa cave. Il fit son rapport sur ces diverses circonstances et se transporta chez Derues. Cette perquisition n'amena aucun résultat. La femme de Derues répondit qu'elle n'avait connaissance de rien. Les gens de police se retirèrent après avoir vainement fouillé toute la maison. Derues n'était pas chez lui. Lorsqu'il rentra, il trouva un ordre de comparaître de nouveau devant le lieutenant-général de police.

Son premier succès l'avait enhardi. Plein de confiance, il se présente devant le magistrat accompagné de son procureur ; il se

plaint hautement, prétendant que la perquisition, faite pendant son absence, est un attentat contre la qualité et le droit de bourgeois domicilié, et qu'on aurait dû attendre son retour. Justement indigné de la conduite de M. de Lamotte à son égard, il présente des conclusions tendantes à ce qu'il soit déclaré calomniateur et demande contre lui des dommages-intérêts pour le tort qu'il a voulu faire souffrir à sa réputation. Mais, cette fois, son effronterie et son audace n'en imposent plus : le magistrat le surprend facilement en flagrant délit de mensonge. Il soutient qu'il a payé de ses derniers les cent mille livres, et on lui oppose ses banqueroutes successives, les poursuites de ses créanciers et les condamnations obtenues contre lui comme débiteur insolvable. Alors il change de système, il dit qu'il a emprunté cet argent à un avocat nommé Duclos, auquel il a fait une obligation par-devant notaire. Malgré toutes ses protestations, le lieutenant de police le fit constituer prisonnier au For-l'Évêque, avec ordre de le mettre au cachot et au secret.

On ne savait rien encore. Des bruits vagues, des propos colportés de boutique en boutique circulaient dans le peuple et commençaient à gagner les classes les plus élevées de la société. C'est une chose merveilleuse que l'infaillibilité de l'instinct qui s'éveille dans les masses. Un grand crime est commis, qui doit dérouter d'abord l'accusation ; aussitôt, la conscience publique s'agite. Avant même qu'on ait pénétré dans les replis tortueux dont il s'enveloppe, alors que l'obscurité est encore profonde, immense, la voix du peuple, comme une ruche qui fermente, bourdonne autour de ce mystère. Pendant que les magistrats hésitent, la curiosité s'y attache, elle ne le quitte plus ; s'il se déplace, elle le suit, elle le signale, elle le devine dans l'ombre. C'est ce qui arriva à la nouvelle de l'arrestation de Derues. Sur des indices incomplets, sur des rapports inexacts, en l'absence d'une publicité réelle, on s'entretenait partout de cette affaire. Le roman qu'il avait inventé pour sa justification et qui circulait, aussi bien que les plaintes de M. de Lamotte, n'obtenait aucune

créance. On adoptait au contraire avec avidité tous les bruits qui étaient dirigés contre lui. Il n'y avait aucune trace du crime, mais on pressentait un abominable forfait. N'avons-nous pas été témoins souvent de pareilles agitations ? À peine les noms de Bastide, de Castaing, de Papavoine avaient-ils été prononcés qu'il n'y avait plus place dans les émotions populaires pour un autre sujet de curiosité : il fallait que celui-ci fût épuisé, que la lumière pénétrât dans les ténèbres, que la société fût vengée.

Du fond de son cachot, Derues avait des craintes, mais sa présence d'esprit et sa dissimulation ne l'abandonnaient pas. C'étaient chaque jour de nouveaux serments qu'il avait dit la vérité. Cependant sa dernière imposture devenait à charge contre lui. On découvrit que l'obligation de cent mille livres qu'il avait faite au sieur Duclos était simulée, et que Duclos l'avait annulée par une espèce de contre-lettre datée du même jour. Une autre circonstance, calculée pour assurer son salut, redoubla les soupçons. Le 8 avril, le procureur de M. de Lamotte reçut, comme de la part de sa femme, des billets à ordre pour la valeur de soixante-dix-huit mille livres. Il parut extraordinaire que ces billets, arrivés sous enveloppe timbrée de la petite poste, ne fussent accompagnés d'aucun avis. Des doutes s'élevèrent sur la femme de Derues, qui jusque-là n'avait pas été inquiétée. On rechercha à quel bureau le paquet pouvait avoir été mis, et on le trouva aisément par l'indication de la lettre de l'alphabet. On s'y transporte, et on apprend que c'est une domestique, dont le buraliste donne le signalement, qui l'a apporté tel jour et l'a affranchi. Le signalement est celui de la servante de Derues. Cette fille, toute troublée, répond, après de longues hésitations, qu'elle n'a fait qu'obéir aux ordres de sa maîtresse. Sur cette déclaration, la femme de Derues est constituée prisonnière au For-l'Évêque, et son mari, transféré au Grand-Châtelet. Pressée de questions, elle finit par avouer que c'était elle qui avait fait parvenir ces billets au procureur de M. de Lamotte, et que son mari les lui avait envoyés sous enveloppe, cachés dans le linge sale qu'elle lui échangeait

pour du blanc.

C'étaient assurément de graves indices de culpabilité, et si Derues se fût montré aux regards de la multitude qui suivait avec une anxiété croissante toutes les phases de ce procès, mille bras se fussent chargés à l'instant même de la tâche du bourreau ; mais de là à la preuve d'un meurtre, la distance était énorme pour les magistrats. Derues conservait toute sa tranquillité, répétant toujours que madame de Lamotte et son fils étaient vivants, qu'ils reparaitraient pour le justifier. Ni ruses ni menaces ne pouvaient l'amener à se démentir, et son assurance ébranlait les convictions les plus robustes. Une perplexité nouvelle vint s'ajouter à tant d'incertitudes.

Un exprès était parti secrètement en poste pour Lyon. On attendait son retour pour une épreuve que l'on pensait devoir être décisive.

Un matin, Derues fut extrait de son cachot et amené dans une salle basse de la Conciergerie. Les questions qu'il adressa à ceux qui le conduisaient restèrent sans réponse. Ce silence affecté l'engagea à se tenir sur ses gardes, et il résolut, quoi qu'il pût arriver, de conserver son impassibilité. En arrivant, il trouva le commissaire de police Mutel et quelques autres personnes. Cette salle étant naturellement fort obscure, on l'avait éclairée avec plusieurs flambeaux, et on fit placer Derues de manière que la lumière de l'un d'eux frappât entièrement sur son visage. On lui ordonna de regarder d'un côté de la salle qu'on lui désigna. Au même instant, une porte s'ouvrit, et un homme entra. Derues le regarda d'un air indifférent, et voyant que cet homme l'examinait, il le salua comme on salue un inconnu dont on ne s'explique pas la curiosité.

Il fut impossible de surprendre sur son visage la plus légère trace d'émotion. Qui eût posé la main sur son cœur ne l'eût pas senti battre plus fort, et cependant cet homme pouvait le perdre !

Le commissaire de police Mutel s'approcha du nouveau venu et lui dit à l'oreille :

— Le reconnaissez-vous ?

— Non.

— Veuillez sortir un instant, monsieur. Nous vous prions tout à l'heure de rentrer.

Ce personnage était le notaire de Lyon chez qui la procuration avait été rédigée et signée par Derues sous des vêtements de femme et sous le nom de Marie-Françoise Perrier, épouse du sieur de Lamotte.

On apporta des vêtements, et on lui ordonna de s'habiller, ce qu'il fit de bonne grâce et en affectant une grande gaieté. Pendant qu'on l'aidait à se travestir, il riait, se caressait le menton et minaudait. Il poussa l'effronterie jusqu'à demander qu'on lui donnât un miroir.

— Je veux voir si j'ai bonne façon ainsi, disait-il, et si je pourrais faire quelques conquêtes.

Le notaire rentra. On fit marcher Derues devant lui, on le fit asseoir près d'une table, signer, enfin, répéter tout ce qu'on supposait qu'il avait pu dire et faire dans l'étude du notaire. Cette seconde confrontation n'amena pas plus que la première une reconnaissance. Le notaire hésita d'abord, mais comprenant toute la gravité de sa déposition, il ne voulut rien affirmer, et, en définitive, il déclara que ce n'était pas là la personne qui était venue chez lui.

— Je suis fâché, monsieur, lui dit Derues en se retirant, qu'on vous ait dérangé pour cette ridicule comédie. Ne vous en prenez pas à moi et priez le ciel qu'il éclaire ceux qui ne craignent pas de m'accuser. Moi qui suis sûr que mon innocence éclatera bientôt, je leur pardonne dès à présent.

Quoiqu'à cette époque la justice eût des procédés expéditifs et que la vie des accusés fût entourée de moins de garanties que de nos jours, il était impossible de le condamner en l'absence de la preuve du crime. Il le savait et attendait patiemment dans sa prison le moment où il triompherait de l'accusation capitale qui pesait sur lui. L'orage ne grondait plus sur sa tête, les épreuves

les plus terribles étaient passées, les interrogations devenaient plus rares et n'avaient plus de surprises qu'il dût redouter. Les gémissements de M. de Lamotte retentissaient au cœur des magistrats, mais sa conviction ne suffisait pas pour fonder la leur. On le plaignait sans pouvoir le venger. Il commençait aussi à s'opérer dans certains esprits une réaction favorable au prévenu. Parmi les dupes qu'avait faites sa piété apparente, beaucoup qui s'étaient tues d'abord devant les charges qui semblaient devoir l'accabler revenaient à une opinion contraire. Les cagots, les dévotes, tout ce qui faisait métier de s'agenouiller dans les églises, de se signer en public et de tremper les doigts dans l'eau bénite, tout ce qui vivait de grimaces, d'*amens* et d'*alleluias* criait à la persécution, au martyre ; peu s'en fallut qu'il ne passât pour un saint destiné par Dieu à faire son salut dans un cachot. De là naissaient des querelles et des controverses, et ce procès avorté, cette accusation impuissante continuaient à passionner toutes les imaginations.

Pour la plupart de ceux qui parlent d'un Être suprême et qui le font intervenir dans les affaires humaines, la PROVIDENCE n'est qu'un mot sonore et solennel, une espèce de machine de théâtre qui vient faire le dénouement et qu'on glorifie avec quelques phrases banales sorties des lèvres et non du cœur. Il est vrai que cette cause mystérieuse et inconnue, DIEU ou HASARD, se montre souvent si mal à propos sourde et aveugle qu'il est permis de douter qu'elle surveille, pour les punir, certains forfaits, quand elle en laisse triompher tant d'autres. Que de morts qui sont restées ensevelies dans la nuit de la tombe ! que de crimes éclatants et avoués qui se sont endormis paisiblement dans une insolente et audacieuse prospérité ! On sait les noms de beaucoup de criminels, mais le nombre des victimes oubliées ou perdues, qui pourrait le dire ? L'histoire de l'humanité est double, et comme le monde invisible, qui renferme plus de merveilles que le monde matériel exploré par la science, celle que racontent les livres n'est pas la plus curieuse et la plus étrange. Sans soulever

plus longtemps de pareilles questions, sans protester ici contre les sophismes qui obscurcissent la conscience et lui cachent la présence d'un Dieu vengeur, et laissant le fait à l'appréciation de chacun, nous n'avons plus qu'à raconter le dernier épisode de ce long et épouvantable drame.

De tous les quartiers peuplés de Paris où l'on faisait des commentaires sur l'affaire de Derues, aucun n'était plus agité que celui de la Grève, et de toutes les rues environnantes, aucune ne réunissait des groupes plus nombreux que la rue de la Mortellerie. Non qu'un instinct secret poussât la foule sur le lieu même où le crime était enseveli, mais chaque jour l'attention était réveillée par un spectacle douloureux. On voyait passer un homme brisé par la douleur, se traînant à peine, pâle et les yeux éteints dans les larmes : c'était M. de Lamotte, qui logeait, comme nous l'avons dit, rue de la Mortellerie, et qui semblait errer comme un spectre autour d'un tombeau. On se rangeait à son passage, on se découvrait devant lui ; chacun respectait cette grande infortune, et quand il avait disparu, les groupes se reformaient. C'étaient des conversations jusqu'au soir.

Le 17 avril, vers quatre heures de l'après-midi, une vingtaine de commères et d'ouvriers étaient rassemblés devant la porte d'une boutique. Une grosse femme, placée sur la dernière marche comme un orateur dans une tribune, pérorait et racontait pour la centième fois ce qu'elle savait, ou plutôt ce qu'elle ne savait pas. Il y avait là des oreilles tendues, des bouches béantes ; des frémissements sourds parcouraient la réunion, tant la veuve Masson, qui s'était avisée, à soixante ans, d'avoir de l'éloquence, mettait de chaleur et d'indignation dans son récit. Tout à coup, la foule devint silencieuse, les rangs s'ouvrirent : on avait aperçu M. de Lamotte. Un homme se risqua à lui dire :

— Y a-t-il quelque chose de nouveau ?

Il secoua tristement la tête sans pouvoir répondre et continua son chemin.

— C'est donc là M. de Lamotte ? demanda une vieille femme

sale et crasseuse et dont le bonnet placé sur le coin de la tête laissait échapper des mèches de cheveux gris. Ah ! c'est là M. de Lamotte ?

— Pardieu ! dit une voisine, est-ce que vous ne le connaissez pas encore ? On le voit tous les jours.

— Ah ! dam ! excusez, je n'suis pas du quartier, et sans vous offenser, la rue n'est pas assez belle pour qu'on s'y promène par curiosité. C'est pas parce que vous y demeurez, mais c'est un peu crotté.

— Avec ça que madame a l'habitude d'aller en carrosse !

— Ça vous irait pour le quart d'heure encore mieux qu'à moi, ma p'tite ; ça vous dispenserait d'acheter des souliers pour ne pas vous blesser les pieds.

On commença à la rudoyer.

— Un instant ! minute ! dit-elle ; j'ai voulu offenser personne. On n'est pas riche, c'est vrai, mais n'y a pas de déshonneur, et on n'a pas besoin de voler pour se régaler d'un verre de cassis. Eh ! la grosse mère, t'as compris, n'est-ce pas ? Une goutte à la mère Maniffret, et du soigné ! Et si c'te belle princesse-là veut trinquer avec moi pour nous raccommode, qu'elle le dise, je paie.

L'exemple de la vieille colporteuse était contagieux, et au lieu de remplir deux petits verres seulement, la veuve Masson vida une bouteille.

— Ah ! bon ! v'là qui va bien, s'écria la mère Maniffret, et mon idée vous a porté bonheur.

— Ma foi, j'en ai grand besoin.

— Tiens, est-ce que vous vous plaignez aussi du commerce, vous ?

— Ah ! ne m'en parlez pas ; c'est une misère !

— Il n'y a plus d'affaires. Quoi ! on s'égosille toute une journée, on se tue l'organe pour gagner quatre sous. J'sais pas ce que ça deviendra. Mais vous m'avez pourtant l'air d'avoir un entrepôt assez proprement achalandé.

— Ah ! bah ! qu'est-ce que c'est que ça, avec une maison sur les bras ? C'est comme un sort : les anciens locataires déménagent, et les nouveaux ne reparaisent pas.

— Qu'est-ce qui vous arrive donc ?

— J'crois qu'le diable s'en mêle. Il y avait au premier un brave homme, parti ; au troisième, un ménage honnête, tranquille, sauf que l'mari battait sa femme toutes les nuits et qu'ils faisaient un train à ne pas dormir, parti aussi. J'mets des écriteaux, on les regarde seulement pas. Il y a quelques mois, c'était dans le milieu de décembre, le jour de la dernière exécution...

— Le 15, dit la colporteuse, j'lai crié ; j'sais ça, moi : c'est ma profession.

— Eh bien ! le quinze, soit, reprit la veuve Masson. Donc, que ce jour-là, j'ai loué une cave à un particulier, à un marchand de vins qui m'a payé le premier terme d'avance, vu que j'le connaissais pas, et que je lui aurais pas prêté deux liards sur sa mine : un petit bout d'homme, grand comme ça, et qui avait des yeux tout ronds qui ne m'revenaient pas du tout. Enfin, il a payé, n'y a rien à dire ; mais v'là le second terme qui s'avance furieusement, et j'ai pas de nouvelles du locataire.

— Tiens ! tiens ! Est-ce que vous l'avez pas revu depuis ?

— Si fait, une fois ; non, deux fois. Voyons donc un peu... Oui, trois fois, j'dis bien. Il est venu d'abord avec une charrette et un commissionnaire ; il a fait descendre dans la cave une grande malle, une caisse où il disait qu'il y avait du vin en bouteilles... Non, il était venu auparavant avec un ouvrier, j'crois... Ma foi ! j'sais plus si c'était avant ou après, mais c'est égal. Tant y a que c'était du vin en bouteilles. Enfin, il a ramené un maçon ; ils se sont même chamaillés ensemble, j'les ai entendus qui criaient. Il a emporté la clef, et j'lai plus revu, ni son vin non plus. J'ai une autre clef de la cave, j'y suis descendue. C'est peut-être les rats qui ont bu le vin et mangé la malle, mais il n'y en a pas plus que dessus ma main. J'suis pourtant bien sûre de ce que j'ai vu. Une grande caisse, énorme, toute neuve et ficelée avec de

grosses cordes tout autour.

— Quel jour que c'était ? dit la colporteuse.

— Quel jour ? pardine ! c'était... Eh bien ! je me rappelle plus...

— Ni moi... V'là mes idées qui s'embrouillent... Un p'tit verre, hein ? pour m'éclaircir la mémoire.

L'expédient ne parut pas d'abord heureux, et la mémoire ne revenait pas. La foule, comme on peut le croire, était attentive. La colporteuse s'écria :

— Que j'suis bête !... j'vas trouver ça, pourvu que je l'aie encore.

Elle fouilla vivement dans la poche de son cotillon et en tira plusieurs morceaux de papier roulé et crasseux. Pendant qu'elle les déplaçait l'un après l'autre, elle disait :

— Une grande caisse, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Toute neuve ?

— Toute neuve.

— Et ficelée ?

— Je la vois encore.

— Moi aussi... pardine ! C'est le jour où j'ai crié l'histoire de Leroi de Vaines. C'est le 1^{er} février.

— Oui, un samedi, le lendemain était un dimanche.

— C'est ça, c'est ça, samedi 1^{er} février. Eh bien ! j'connais la malle, moi ! j'lai rencontré sur la place du Louvre, votre marchand de vins, et qu'il n'était pas à la noce ; un de ses créanciers voulait faire saisir la malle, le vin, toute la boutique. Un p'tit homme, n'est-ce pas ? un avorton ?

— Oui.

— Des cheveux roux ?

— Des cheveux roux.

— Et un air caffard ?

— Oh !

— Et qui est hypocrite, que ça fait frémir ! J'crois bien qu'il

ne peut pas payer son terme ! un gueux, mes enfants, un vrai gueux qui a mis le feu dans sa cave et qui m'a accusée d'avoir voulu le voler, tandis que c'est lui qui m'avait escamoté, le scélérat, une pièce de vingt-quatre sous. C'est-y heureux que je me sois trouvée ici ! Bon ! bon ! nous allons rire ! Te v'là encore une jolie affaire sur le dos, et il faudra bien que tu dises où s'est envolé ton vin, ma pauvre commère Derues !

— Derues ! crièrent en même temps vingt voix.

— Derues qui est en prison ?

— L'homme à ce brave M. de Lamotte ?

— Qui a tué sa femme ?

— Qui a dévoré son fils ?

— Un gredin, mes enfants, qui m'a accusée de l'avoir volé ! un monstre parfait !

— Il n'y a qu'un petit malheur, dit la veuve Masson, c'est que c'est pas lui. Mon particulier s'appelle Ducoudray. V'là son nom sur mon registre.

— Saperlotte ! ça n'y ressemble guère, reprit la colporteuse ; ça me taquine un peu. Oh ! c'est que je lui en veux, à ce brigand-là qui m'a accusée de l'avoir volé. J'ai prédit que j'vendrai un jour son papier... Si ça arrive, je régale la société.

En attendant l'exécution de cette promesse, on vida une seconde bouteille de cassis. Les têtes s'échauffèrent, on jasa longtemps à tort et à travers, puis la foule se dispersa peu à peu. Le soir, la rue de la Mortellerie était silencieuse comme à l'ordinaire. Seulement, quelques heures après cette scène, les habitants furent surpris de la voir occupée à ses deux extrémités par des hommes qu'ils ne connaissant pas, et d'autres individus à figure sinistre la parcoururent toute la nuit, allant et venant comme s'ils faisaient patrouille. Le lendemain matin, une voiture escortée par la maréchaussée s'arrêta devant la porte de la veuve Masson. Un commissaire de police en descendit et entra dans une maison voisine, d'où il sortit un quart d'heure après, donnant le bras à M. de Lamotte. Le commissaire demanda à la veuve

Masson la clef d'une cave qui avait été louée, au mois de décembre dernier, à un nommé Ducoudray. Il s'y fit conduire avec M. de Lamotte et un de ses agents.

La voiture arrêtée devant la porte, la présence du commissaire de police Mutel, les propos de la veille avaient mis en émoi toutes les imaginations. Mais cette agitation ne pouvait se manifester qu'à domicile : les habitants étaient aux arrêts et consignés militairement chez eux. C'était un curieux spectacle que celui de tous ces visages aux fenêtres, pleins d'anxiété, s'interrogeant l'un l'autre dans l'attente de quelque événement étrange. Et l'ignorance où on laissait chacun, cet appareil mystérieux, cet ordre qui s'exécutait en silence doubler encore l'intérêt et y ajoutaient une impression de terreur. Personne ne put voir d'abord ceux que la voiture avait amenés avec le commissaire de police. Trois hommes y étaient restés, l'un sous la garde des deux autres. Quand le lourd équipage était entré dans la rue de la Mortellerie, il avait cherché à se pencher vers la glace fermée et avait dit :

— Où sommes-nous ?

Et sur la réponse qu'on lui fit, il avait ajouté :

— Je ne connaissais pas cette rue, je n'y ai même jamais passé.

Après ces paroles, prononcées tranquillement, il avait fait cette autre question :

— Pourquoi me conduit-on ici ?

Voyant qu'on ne lui répondait pas, il reprit son air indifférent, et quand la voiture s'arrêta, quand il vit M. de Lamotte entrer chez la veuve Masson, il ne manifesta aucune émotion.

Le commissaire reparut sur le seuil de la porte et donna ordre de faire descendre Derues.

La veille, des agents de police mêlés aux groupes avaient entendu le récit de la colporteuse : l'histoire de Derues rencontré près du Louvre faisant conduire une lourde malle. Dans la soirée, le lieutenant de police avait été prévenu. C'était un indice, un trait de lumière, la vérité peut-être, qu'un mot faisait jaillir des

ténèbres. Toutes les mesures avaient été prises pour que personne ne pût dès lors pénétrer dans la rue ou en sortir sans être suivi et surveillé. On croyait être sur la trace du crime, mais le criminel pouvait avoir des complices exerçant aussi une sorte de contre-police et qui, avertis en même temps, se hâteraient de faire disparaître la preuve du forfait, si elle existait.

Derues fut placé entre deux hommes qui le tenaient fortement chacun par un bras. Un troisième, qui tenait un flambeau, marcha devant. Le commissaire, suivi de plusieurs autres individus également porteurs de flambeaux et munis de pioches et de pelles, passa après eux. Ce fut dans cet ordre qu'on descendit l'escalier de la cave. Cette lugubre procession avait un aspect effrayant. Quiconque aurait vu passer sous ces voûtes humides, éclairées par une lumière vacillante et blafarde, ces visages sombres et mornes, cet homme pâle et résigné, aurait cru être le jouet d'une vision et assister en rêve à quelque exécution ténébreuse. Tout était réel cependant, et au moment où la clarté pénétra dans ce charnier obscur, il sembla qu'il s'illuminait tout à coup dans ses plus secrètes profondeurs, que le jour de la vérité perceait enfin ces ombres épaisses, et qu'une voix sortait de la terre et des murailles.

À la vue du meurtrier, M. de Lamotte s'écria :

— Malheureux ! c'est ici que tu as tué ma femme et mon fils !

Derues le regarda avec calme et lui dit :

— Je vous prie, monsieur, de ne pas ajouter l'insulte à l'infortune dont vous êtes cause. Si vous étiez à ma place et que je fusse à la vôtre, je sentirais quelque pitié et quelque respect pour un malheur aussi grand. Que me veut-on ? Qu'ai-je affaire ici, et pourquoi m'y a-t-on amené ?

Il ignorait ce qui s'était passé la veille et ne trouvait en lui-même à accuser que l'ouvrier qui l'avait aidé à enterrer le cadavre. Il se sentait perdu, mais son audace ne l'abandonna pas.

— On vous a amené pour être confronté d'abord avec cette

femme, dit le commissaire de police en amenant devant lui la veuve Masson.

— Je ne la connais pas.

— Je vous reconnais bien, moi. C'est vous qui avez loué cette cave sous le nom de Ducoudray.

Derues haussa les épaules et reprit avec un accent amer :

— Qu'on envoie un homme à la torture, s'il est coupable, je le conçois ; mais que, pour faire jusqu'au bout son métier d'accusateur, que pour trouver un criminel, on fasse venir de cent lieues de faux témoins que l'évidence confond, qu'on ameute la canaille, qu'on prête à un innocent des visages divers et des noms supposés afin d'interpréter contre lui un mouvement de surprise, un geste d'indignation, voilà qui est inique et qui dépasse le droit que Dieu a donné aux hommes de se juger entre eux ! Je ne connais pas cette femme ; quoi qu'elle dise ou qu'elle fasse, je ne réponds plus.

Toute l'adresse, toutes les menaces du commissaire de police échouèrent devant cette résolution. La veuve Masson eut beau répéter et affirmer sur l'honneur qu'elle le reconnaissait, qu'il s'était présenté sous le nom de Ducoudray, qu'il avait fait descendre dans la cave une grande caisse contenant du vin en bouteilles, Derues, les bras croisés, resta impassible comme s'il eût été aveugle et sourd.

On avait frappé sur les murailles, examiné l'état des pierres, sondé le terrain à plusieurs endroits, et on n'avait découvert aucun indice. Fallait-il donc se retirer sans avoir rien découvert ? Déjà, le commissaire de police avait fait signe à ses hommes, lorsque celui qui était demeuré d'abord avec M. de Lamotte et qui, placé dans l'ombre, avait examiné attentivement la figure de Derues quand il était entré, s'avança et dit en désignant du doigt le caveau placé sous l'escalier :

— Fouillez ici. Ses yeux se sont portés d'abord et involontairement de ce côté : c'est le seul mouvement qu'il ait fait, je le guettais ! Il n'y a que moi qui pouvais le voir, et il ne me voyait

pas. Il est bien fin, mais on ne pense pas à tout, et du diable si je n'ai pas éventé le terrier !

— Misérable ! se dit Derues à lui-même, il y a donc une heure que tu me tiens sous ta griffe et que tu t'amuses à prolonger mon agonie ! Oh ! j'aurais dû songer à cela, et j'ai trouvé mon maître. N'importe ! vous ne lirez rien sur mon visage, rien non plus sur les lambeaux de chair que vous allez déterrer : les vers et le poison ne vous ont sans doute laissé qu'un cadavre méconnaissable.

Un bâton ferré, enfoncé dans la terre, avait rencontré, à une distance de quatre pieds, un corps dur qui offrait de la résistance. Deux hommes se mirent à la besogne et creusèrent avec activité. Tous les regards s'étaient attachés sur cette fosse qui allait toujours en augmentant à chaque pelletée de terre que les deux travailleurs rejetaient sur les bords. M. de Lamotte se sentait défaillir, et son émotion gagnait tous les assistants, à l'exception de Derues. Enfin, au milieu du silence, les bûches raclèrent sourdement sur un morceau de bois, et ce bruit fit frémir chacun. On aperçut la malle, on la tira de la fosse, on l'ouvrit, et l'on vit un cadavre de femme en chemise, coiffée de nuit avec un serre-tête rouge et blanc, le visage tourné contre terre. Le corps est retourné, et M. de Lamotte reconnaît sa femme, qui n'était pas encore défigurée.

Le sentiment d'horreur fut si profond que personne ne put jeter un cri ou proférer une parole. Derues, préoccupé de rechercher les chances incertaines de salut qui pouvait lui rester, n'avait pas remarqué que, sur l'ordre du commissaire de police, un des hommes était sorti de la cave avant qu'on eût commencé à creuser. Tout le monde avait reculé et s'était éloigné également du cadavre et du meurtrier, qui seul n'avait pas changé de place et qui récitait des prières. La flamme des flambeaux déposés à terre jetait des reflets rougeâtres sur cette scène muette et terrible.

Il tressaillit et se retourna en entendant derrière lui un cri de terreur. Il vit sa femme, qu'on venait d'amener. Le commissaire

de police la saisit d'une main, et de l'autre, prenant un des flambeaux, la força à se pencher sur le corps.

— C'est madame de Lamotte ! s'écria-t-il.

— Oui, oui, répondit-elle, dans ce premier mouvement d'effroi, oui, je la reconnais !

Incapable de supporter plus longtemps cette vue, elle pâlit et tomba sans connaissance. Les deux prisonniers furent reconduits séparément. On eût dit que cette découverte avait à l'instant même transpiré au dehors. Le peuple poursuivit de ses imprécations et des noms d'assassin et d'empoisonneur la voiture dans laquelle était remonté Derues. Pendant le trajet, celui-ci garda le silence ; seulement, avant de rentrer dans son cachot, il dit :

— Il faut que la tête m'ait tourné pour avoir voulu dérober à la connaissance du public la mort de madame de Lamotte et sa sépulture. C'est la seule faute que j'ai commise, mais je suis innocent du reste, et je me résigne en chrétien aux rigueurs de la Providence.

C'était le seul système de défense qui lui restait, auquel il s'attachait, sans autre espoir que d'en imposer à la justice par un redoublement d'hypocrisie et de pratiques pieuses. Mais tout cet échafaudage de mensonges, si laborieusement construit, était ébranlé dans sa base et devait s'écrouler pièce à pièce. Chaque instant apportait des révélations accablantes. Il convenait que madame de Lamotte était morte subitement chez lui et que, craignant d'être soupçonné, il l'avait enterrée en secret. Mais les médecins appelés à faire l'ouverture du cadavre déclaraient qu'elle avait été empoisonnée avec du sublimé corrosif et de l'opium. Le prétendu paiement devenait un vol odieux, l'œuvre d'un faussaire ! Puis une autre question, à laquelle il ne pouvait répondre, se dressait comme une ombre menaçante. On se faisait une arme contre lui de son propre aveu. Pourquoi avait-il conduit le jeune de Lamotte à Versailles, sachant qu'il ne devait pas y retrouver sa mère ? Qu'était-il devenu ? Qu'en avait-il fait ? Une fois sur la trace, la justice eut bientôt découvert le tonnelier chez

lequel il avait logé, le 23 avril. En vertu d'un arrêt du Parlement, on exhuma le cadavre enterré sous le nom de Beaupré. Le tonnelier le reconnut à une chemise qu'il avait donnée pour l'ensevelir. Derues, confondu par l'évidence, avoua qu'en effet, le jeune homme était mort d'une indigestion et des suites de la maladie vénérienne. Les médecins constatèrent encore la présence du sublimé corrosif et de l'opium. À toutes ces preuves du crime, il opposait une feinte résignation ; il pleurait sans cesse Édouard, qu'il avait aimé comme son propre fils.

— Hélas ! disait-il, je vois toutes les nuits ce pauvre enfant ! mais ce qui adoucit mes douleurs, c'est qu'au moins il est mort avec les secours de la religion. Dieu me voit, ajoutait-il, et sait mon innocence ; il éclairera les magistrats, et on réhabilitera mon honneur.

Le procès étant suffisamment instruit, Derues fut condamné, par sentence du Châtelet du 30 avril, confirmée le 5 mai par le Parlement. Voici cet arrêt tel qu'il existe aux archives :

« Vu par la Cour le procès criminel fait par le prévôt de Paris, ou son lieutenant particulier au Châtelet, pour l'empêchement dudit lieutenant criminel audit Châtelet, à la requête du substitut du procureur-général du roy audit siège, demandeur et accusateur, contre François-Antoine Derues et Marie-Louise Nicolais, sa femme, défendeurs et accusés, prisonniers ez prisons de la Conciergerie du Palais, à Paris, et appelants de la sentence rendue sur ledit procès, le 30 avril 1777, par lequel ledit Antoine-François Derues a été déclaré dument atteint et convaincu d'avoir, dans le dessein de s'approprier, sans bourse délier, la terre du Buisson-Souef, appartenante aux sieur et dame de Saint-Faust de Lamotte, desquels il avoit achepté ladite terre par acte sous signature privée, du 22 décembre 1775, et en abusant indignement de l'hospitalité qu'il exerçoit, depuis le 16 décembre dernier, envers ladite dame de Lamotte, arrivée à Paris ledit jour en cette ville de Paris, pour terminer avec lui le marché conclu en

décembre 1775, et descendue, à cet effet, avec son fils, chez lui Derues, et à sa sollicitation ; empoisonné de dessein prémédité ladite dame de Lamotte, soit dans une médecine par lui composée et préparée le 30 janvier dernier, et à elle administrée le lendemain, soit dans les tisanes et breuvages qu'il lui a seul administrés après ladite médecine, ledit jour 31 janvier dernier (ayant pris la précaution d'envoyer sa servante à la campagne pour deux ou trois jours, et d'écarter les étrangers de la chambre où étoit couchée ladite dame de Lamotte), duquel poison ladite dame de Lamotte est morte dans la nuit dudit jour 31 janvier dernier ; d'avoir tenu cette mort secrète, enfermé lui-même dans une malle le corps de ladite dame de Lamotte, et de l'avoir ainsi fait transporter clandestinement rue de la Mortellerie, dans une cave par lui louée à cet effet, sous le faux nom de Ducoudray, et dans laquelle il l'a enterrée lui-même ou fait enterrer ; d'avoir fait accroire au fils de ladite dame de Lamotte (qu'il avoit logé chez lui avec sa mère lors de leur arrivée à Paris, jusqu'au 15 janvier dernier, et qui depuis avoit été placé dans une pension) que la dite dame de Lamotte étoit à Versailles et désiroit qu'il allât l'y joindre, et sur ce prétexte d'avoir conduit ledit sieur de Lamotte fils, le 12 février dernier (après lui avoir fait prendre du chocolat), audit lieu de Versailles, chez un tonnelier, dans une chambre garnie, et de l'avoir pareillement empoisonné de dessein prémédité, soit dans le chocolat pris par ledit sieur de Lamotte fils avant son départ, soit dans les breuvages et médicaments qu'il a lui-même préparés, mixtionnés et administrés audit sieur de Lamotte fils, pendant les 12, 13, 14 et 15 février dernier, qu'il l'a tenu malade dans ladite chambre garnie, sans vouloir appeler médecins ni chirurgiens, malgré les progrès de la maladie et les représentations à lui faites à ce sujet, se disant lui-même être médecin et chirurgien : duquel poison ledit sieur de Lamotte fils est décédé ledit jour 15 février dernier, neuf heures du soir, dans les bras dudit Derues, qui a affecté la douleur la plus profonde en répandant des larmes, a même exhorté ledit sieur de Lamotte à la

mort, et récit les prières des agonisants ; après lequel décès il l'a lui-même enseveli en disant que le défunt l'en avoit prié, et donnant à entendre aux gens de la maison qu'il étoit mort du mal vénérien ; de l'avoir fait enterrer, le lendemain, dans le cimetière de la paroisse Saint-Louis, audit Versailles, et l'avoir fait inscrire sur les registres mortuaires de ladite paroisse sous la mention d'un faux lieu de naissance et du faux nom de Beaupré que lui Derues avoit pris lui-même en arrivant dans ladite chambre garnie, et avoit donné audit sieur de Lamotte fils, qu'il avoit annoncé comme son neveu, et, pour couvrir ces atrocités et parvenir à s'approprier ladite terre du Buisson-Souef, d'avoir diffamé ladite dame de Lamotte, mis en usage différentes manœuvres et pratiqué plusieurs faux ;

» 1° En souscrivant ou faisant souscrire des noms de ladite dame de Lamotte un acte fait double sous seing privé entre lui Derues et sa femme d'une part, et ladite dame de Lamotte, fondée de la procuration de son mari, d'autre part (ledit acte daté du 12 février, et écrit postérieurement au décès de ladite dame de Lamotte) ; par lequel acte ladite dame de Lamotte paroît changer les conventions précédentes énoncées au premier écrit du 22 décembre 1775, et donner quittance audit Derues d'une somme de cent mille livres, à compte du prix de la terre du Buisson ;

2° En souscrivant par devant notaire, le 9 du mois de février dernier, une obligation simulée au profit d'un tiers de cent mille livres, pour donner créance au prétendu paiement par lui fait ;

» 3° En annonçant et publiant, en attestant même sous la religion du serment, lors de son interrogatoire subi devant le commissaire Mutel, qu'il avoit réellement compté en deniers à ladite dame de Lamotte lesdites cent mille livres, et qu'elle s'étoit évadée avec son fils et un quidam, nantie de cette somme ;

» 4° En déposant chez un notaire l'acte sous seing privé portant la prétendue quittance de ladite somme de cent mille livres, et poursuivant en justice l'exécution de cet acte et sa mise en possession de ladite terre :

» 5° En souscrivant ou faisant souscrire par une autre personne, devant les notaires de la ville de Lyon, où il s'étoit à cet effet rendu, une procuration datée du lendemain 8, par laquelle la soi-disant femme de Lamotte paroît adopter la quittance de cent mille livres, et donne pouvoir au sieur de Lamotte, son mari, de recevoir les arrérages du surplus du prix de ladite terre, laquelle procuration il a produite comme une preuve de l'existence de ladite dame de Lamotte ;

6° En faisant passer, sous le nom de ladite dame de Lamotte, par voies interposées, à un procureur, le 8 avril 1777 (temps où il étoit détenu, et où il avoit été obligé d'abandonner la fable du paiement de ladite somme de cent mille livres en deniers comptants, et avoir substitué un paiement prétendu fait en billets), les billets par lui prétendus donnés en paiement à ladite dame de Lamotte :

7° Et enfin en soutenant toujours, jusqu'à la découverte du corps de ladite dame de Lamotte, que ladite dame existoit, qu'il l'avoit vue en la ville de Lyon, le tout ainsi qu'il est mentionné au procès.

» Pour réparation a été condamné, etc., etc., etc.

» Ses biens ont été déclarés acquis et confisqués au roy, ou à qui il appartiendroit, sur iceux préalablement pris la somme de 200 livres d'amende envers le roy, au cas que confiscation n'ait pas lieu au proffit de Sa Majesté ; et celle de 600 livres pour faire prier Dieu pour le repos des ames de ladite dame de Lamotte et de son fils : et avant l'exécution ledit Antoine François Derues appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour apprendre par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultants du procès et les noms de ses complices. Il a été sursis au jugement du procès à l'égard de ladite Marie-Louise Nicolaïs femme Derues, jusqu'à l'exécution de ladite sentence. Il a été dit aussi que l'acte mortuaire dudit de Lamotte fils, du 16 février dernier, seroit réformé sur le registre des actes mortuaires de l'église paroissiale de Saint-Louis de Versailles, et que ses vrais noms y seroient substi-

tués, à l'effet de quoi ledit sieur de Lamotte père et tous autres intéressés à se pourvoir par devant les juges qui en doivent connoître ; il a été dit en outre que ladite sentence seroit, à la diligence du substitut du procureur-général du roy au Châtelet, imprimée, publiée et affichée dans tous les lieux et carrefours accoutumés de la ville, prevôté et vicomté de Paris, et partout où besoin seroit.

» La requête de Pierre-Étienne de Saint-Faust de Lamotte, écuyer de la grande écurie du roy, sieur de Grange-Flandre, Buisson-Souef, Valperfond et autres lieux, veuf et donataire mutuel de Marie-Françoise Perrier, sa femme, suivant leur contrat de mariage passé devant Baron et son confrère, notaires à Paris, le 5 septembre 1762, tendante à être reçu partie intervenante au procès intenté contre Derues et ses complices, au sujet de l'assassinat et empoisonnement commis sur les personnes de la femme et du fils dudit sieur de Saint-Faust de Lamotte, sur la dénonciation à lui faite au substitut du procureur-général du roy au Châtelet, pendant actuellement en la cour, sur le rapport de la sentence définitive rendue sur ledit procès, le 30 avril dernier, faisant droit sur l'intervention, il fût ordonné que sur les biens les plus clairs qui seroient délaissés par les condamnés, il seroit pris avant les droits du fisc, et par distraction sur iceux la somme de 6,000 livres ou telle autre somme qu'il plairoit à la cour d'arbitrer ; sur laquelle somme de 6,000 livres ledit de Saint-Faust de Lamotte consentoit être faite déduction de celle de 2,748 livres qu'il convenoit lui avoir été envoyée ou remise par ledit Derues et sa femme en différentes fois, laquelle première somme de 6,000 livres ou telle autre seroit employée par ledit sieur de Saint-Faust de Lamotte, qui y demuroit autorisé, à fonder, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roy, paroisse de laquelle dépend la terre du Buisson-Souef, et dont est question au procès, un service annuel et perpétuel pour le repos des ames de la femme et du fils dudit sieur de Saint-Faust de Lamotte, dont il seroit passé acte en exécution de l'arrêt à inter-

venir, extrait duquel arrêt ou acte inscription seroit faite sur une pierre qui seroit appliquée pariétalement à l'endroit de ladite église de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roy, dont il seroit convenu ; l'acte de vente sous signature privée, passé entre la feuë épouse dudit sieur de Saint-Faust de Lamotte, le nommé Derues et sa femme, le 22 décembre 1775, fût déclaré nul et de nul effet, comme n'ayant eu aucune exécution faute de paiement ou de réalisation du contrat devant notaire ; le prétendu écrit du 12 février dernier, ainsy que tous les autres actes fabriqués par ledit Derues ou autres, énoncés audit procès, ensemble tous ceux qui pourroient être présentés à l'avenir, pareillement déclarés nuls et de nul effet.

» La cour dit qu'il a été bien jugé par les lieutenants particuliers du Châtelet de Paris contre le nommé Derues, par lui mal et sans griefs appelé :

» Ordonne que la sentence sortira son plein et entier effet à l'égard de Marie-Louise Nicolaïs, et la condamne en l'amende ordinaire de 12 livres. Surseoit à statuer sur la requête de Pierre-Étienne de Saint-Faust de Lamotte, du 2 may présent mois, jusque après le jugement du sursis prononcé à l'égard de ladite Marie-Louise Nicolaïs. – Signé : DE GOURGUES, président. OUTREMONT, conseiller-rapporteur. »

L'assurance et la tranquillité de Derues ne s'étaient pas démenties un instant. Il pérora pendant plus de trois quarts d'heure devant le parlement, et son plaidoyer fut remarquable par la présence d'esprit, l'art avec lequel il sut faire valoir les circonstances qui pouvaient jeter quelque doute dans la conscience des magistrats et adoucir la rigueur de la première sentence. Convaincu sur tous les points, il protestait toujours qu'il était innocent de l'empoisonnement. Le remords, qui n'est trop souvent que la crainte du châtement, n'avait pas trouvé accès dans son âme. L'attente du supplice ne l'effrayait pas. Aussi fort de volonté qu'il était faible de corps, il voulait mourir comme un

martyr, dans la foi de sa religion, l'hypocrisie. Le Dieu qu'il glorifiait à sa dernière heure était le mensonge.

Le 6 mai, à sept heures du matin, on lui lut son arrêt, qu'il écouta avec calme.

Quand la lecture fut finie, il dit :

— Je ne m'attendais pas à un jugement aussi rigoureux.

Quelques heures après, les instruments étaient préparés pour lui donner la question. On lui fit entendre que s'il voulait avouer ses crimes et le nom de ses complices, on lui ferait grâce de ce surcroît de châtement. Il répondit :

— Je n'en dirai pas davantage. Je sais quel supplice affreux m'attend, je sais que je dois mourir dans ce jour ; mais je n'ai rien à avouer.

Il se laissa lier les genoux et les jambes sans opposer de résistance et souffrit la question avec courage. Cependant, dans un moment de douleur, il s'écria :

— Maudit argent ! à quoi m'as-tu réduit ?

On crut que la souffrance allait enfin triompher de sa résolution, et le magistrat qui présidait au supplice se pencha vers lui et lui dit :

— Malheureux ! avoue donc tes forfaits, puisque tu vas mourir.

Il reprit sa fermeté, et regardant le magistrat :

— Je le sais bien, monseigneur, je n'ai peut-être pas trois heures à vivre.

La faiblesse apparente de sa constitution fit craindre qu'il ne pût supporter les derniers coins. On donna ordre au questionneur d'arrêter. Après qu'on lui eut desserré les jambes et les genoux, on le mit sur un matelas et on lui donna un verre de vin, dont il ne but que quelques gouttes. Il se confessa ensuite. Quand l'heure du dîner fut venue, on lui apporta de la soupe et du bouilli, qu'il mangea avec appétit. Il demanda au geôlier si on ne lui servirait plus rien, et il se fit apporter un plat d'entrée. On eût dit que ce dernier repas précédait non sa mort, mais l'instant de sa déli-

vrance. Enfin, trois heures sonnèrent. C'était le moment marqué pour sa sortie de prison.

Paris, à cette heure, offrait, au rapport de personnes dignes de foi que nous avons consultées, un aspect étrange et que ceux qui l'ont vu n'ont pu oublier. Cette grande fourmilière était troublée dans toutes ses profondeurs. Soit calcul, soit hasard, il y avait le même jour une diversion puissante à l'attrait de cette exécution. Une grande fête avait lieu du côté de la plaine de Grenelle, en l'honneur d'un prince allemand. Toute la cour y assistait, et plus d'une grande dame regretta sans doute les émotions de l'autre fête, laissée au peuple et à la bourgeoisie. Le reste de la ville était désert, les maisons fermées, les rues muettes. Un étranger, transporté tout à coup dans cette solitude, aurait pu croire qu'un fléau destructeur l'avait, pendant la nuit, frappée de mort, et qu'il ne restait plus, comme témoignage de l'agitation et de la vie de la veille, qu'un labyrinthe de pierres sans habitants. Un ciel épais et sombre pesait sur la ville abandonnée ; des éclairs labouraient les nuages immobiles ; aux deux extrémités grondait par intervalle un bruit sourd, la voix du tonnerre dans le lointain, auquel répondait le canon de la fête royale. Les deux puissances du ciel et de la terre se partageaient la foule. Dieu d'un côté, dans sa majesté terrible, la royauté de l'autre, dans ses pompes frivoles, le châ-timent éternel et la grandeur périssable en regard. Comme les eaux d'un torrent qui laisse à sec le sol qu'il avait envahi, les flots de la multitude avaient quitté leur lit habituel. Partout où le cortège funèbre devait passer se pressaient des milliers d'hommes et de femmes, un océan de têtes ondulait comme les épis d'un champ de blé. Les vieilles maisons louées à prix d'or tremblaient sous le poids des spectateurs avides, et tous les châssis des fenêtres avaient été enlevés afin de ne pas gêner les regards.

Derues, revêtu de la chemise des condamnés et portant devant et derrière lui un écriteau avec ces mots : EMPOISONNEUR DE DES-SEIN PRÉMÉDITÉ, descendit d'un pas ferme les marches du grand escalier du Châtelet. Ce fut à ce moment, lorsqu'il vit le crucifix,

qu'il s'écria : « Ô homme, je vais donc souffrir comme toi ! » Il monta dans le tombereau et promena ses regards à droite et à gauche sur la foule. Pendant le trajet, il reconnut et salua plusieurs de ses anciens confrères et adressa ses adieux à haute voix à son ancienne maîtresse d'apprentissage. Cette femme a rapporté que jamais elle ne lui avait vu un visage aussi gracieux. Arrivé devant la porte de Notre-Dame, où le greffier l'attendait, il descendit sans aide du tombereau, prit entre ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, et là, à genoux, pieds et tête nus, une corde au cou, il fit amende honorable et répéta les termes de l'arrêt de condamnation. Il remonta ensuite dans la charrette, au milieu des vociférations et des invectives du peuple, auxquelles il paraissait insensible. Une seule voix, qui s'efforçait de dominer le tumulte, lui fit retourner la tête : c'était celle de la colporteuse qui criait sa condamnation et qui s'interrompait de temps à autre pour lui dire :

— Eh bien ! ma pauvre commère Derues, comment te trouves-tu dans cet équipage-là ? Oui, oui, marmote des prières, lève les yeux au ciel : on ne croit plus à tes grimaces. Ah ! brigand ! qui a dit que j't'avais volé ! J't'avais bien dit que j'vendrais un jour ton papier !

Puis mêlant ses propres griefs à la liste des autres forfaits, elle annonçait que le parlement l'avait condamné aussi bien pour l'avoir accusée de vol que pour avoir empoisonné madame de Lamotte et son fils.

Arrivé au pied de l'échafaud, il regarda autour de lui et entendit un frémissement d'impatience circuler dans les groupes. Il sourit, et comme s'il eût voulu se jouer une dernière fois des hommes, il demanda à monter à la Ville, ce qui lui fut accordé, dans l'espoir qu'il se déciderait enfin à faire des révélations. Mais il persista à se dire innocent de l'empoisonnement¹⁴. Il eut une entrevue avec sa femme, qui se trouva mal à son aspect et demeura plus d'un quart d'heure sans pouvoir proférer une parole. Il lui prodigua les noms les plus tendres et feignit une

vive émotion de la voir dans ce misérable état. Quand on voulut la faire retirer, il demanda la permission de l’embrasser et lui fit des adieux touchants. Ses dernières paroles ont été conservées.

— Ma bonne amie, lui dit-il, je te recommande mes chers enfants ; élève-les dans la crainte de Dieu. Tu iras à Chartres, tu verras M. l’évêque, que j’ai eu l’honneur de saluer à mon dernier voyage et qui a toujours été mon protecteur. Je me crois assez estimé de lui pour espérer qu’il voudra bien avoir pitié de toi et de nos enfants.

Il était alors sept heures du soir, et le peuple commençait à murmurer de ce long retard. Enfin, le condamné reparut. Un témoin qui l’avait vu monter à la ville et que le mouvement de la foule reporta au pied de l’échafaud nous a dit qu’abandonné aux mains de l’exécuteur, il ôta lui-même ses habits. Il baisa dévotement l’instrument du supplice, et à plusieurs reprises le crucifix ; puis il s’étendit sur la croix de saint André¹⁵, priant avec un sourire plein de résignation qu’on le fît souffrir le moins longtemps possible. Dès qu’il eut la tête couverte, l’exécuteur donna le signal. On croyait que quelques coups suffiraient pour achever cet être chétif, mais il avait la vie aussi dure que ces reptiles venimeux qu’il faut écraser et mettre en lambeaux pour les tuer. On fut obligé de lui donner le coup de grâce. L’exécuteur lui découvrit la tête, montra au confesseur qu’il avait les yeux fermés et que le cœur ne battait plus. On délia le cadavre de dessus la croix, et après lui avoir attaché les pieds et les mains, on le mit sur le bûcher.

Pendant qu’on le rompait, le peuple applaudit. Le lendemain, il achetait des débris de ses os et courait dans les bureaux de loterie, persuadé que ces précieuses reliques étaient un gage de bonheur pour ceux qui les possédaient !

En 1779, la femme de Derues fut condamnée à une détention perpétuelle et enfermée à la Salpêtrière. À l’époque du massacre des prisons, elle périt, une des premières victimes.

NOTES

1. On prononce et on écrit communément Desrués. C'est une erreur que nous devons rectifier. Le libraire Cailleau et d'Arnaud Baculard, tous deux auteurs d'une vie de ce grand criminel, ont écrit, le premier, *Desrués*, le second, *Derues* ; l'orthographe fautive de Cailleau a été adoptée et consacrée en quelque sorte par l'article de la *Biographie universelle*, et reproduite encore par M. J.-P.-J. Champagnac, dans son *Recueil de causes célèbres anciennes et nouvelles*, publié à Paris en 1834. Une pièce déposée aux Archives tranche la question et ne peut laisser aucun doute à cet égard. Nous la citons plus bas.

2. Nous n'ajoutons pas foi aux rapports qui prétendent que Derues était de la nature des hermaphrodites. Mais il est certain que ce n'est qu'à l'âge de vingt-deux ans et à la suite d'une opération que les caractères distinctifs de son sexe se déclarèrent chez lui. Un pareil phénomène ne peut-il pas servir à expliquer en partie cette profonde et incroyable perversité ? N'y a-t-il pas là une question physiologique dont la science aurait dû s'emparer ? En dehors des lois de l'organisation humaine, dépouillé des sentiments, des appétits, ou, si l'on veut, des affections plus ou moins développées chez tous les adultes, il ne fut sollicité que par ses mauvais penchants agissant sans contrepoids et sans distraction. De là, peut-être, cette absence totale d'hésitation et de repentir, cette hypocrisie que rien ne peut entamer et qui ne s'est pas démentie alors même qu'elle ne trompait plus personne.

3. Cette femme n'est désignée dans les biographies et les recueils que par l'initiale L***. Ce nom de Legrand est donné par Cailleau et par Baculard au ferblantier de Chartres chez lequel Derues a été en apprentissage. Une personne de qui nous tenons quelques détails sur cet empoisonneur croit se rappeler que le nom de cette femme était aussi Legrand. Nous l'avons adopté, mais sans le garantir.

4. Cette coiffure de nuit, que Derues portait le jour de son supplice, garda le nom de bonnet à la Derues. Mais le nom du parrain la fit tomber en discrédit. Presque tous les hommes l'abandonnèrent aussitôt. C'était un morceau de toile ou d'étoffe blanche ou de couleur, de la grandeur et de la forme d'un bonnet de coton ; l'extrémité était découpée et ornée d'une mousseline ou d'une dentelle froncée sur le sommet de la tête au moyen d'une coulisse. Les vieillards et ceux qui n'avaient pas la coquetterie de l'oreiller appliquaient sur cette coiffure un fontange.

5. Luc, I, 38.

6. Ps. CXVIII, 137.

7. Ps. XVIII, 10.

8. Il avait une autre sœur dans le même couvent, qui était professe depuis

cinq ou six ans.

9. Avant de quitter le commerce, il avait acheté une maison à Chaulnes qu'il meubla ; il y fit même plusieurs voyages dans le temps de son établissement. Le propriétaire eut toutes les peines du monde à se faire payer.

Quelque temps après, il avait acheté une maison à Rueil. L'acte de vente se fit chez un notaire de la rue Saint-Martin. Lorsqu'il prit possession de cette maison, il fit entendre au vendeur qu'il y avait réservé une chambre pour lui, et il l'engagea vivement à venir l'habiter. Celui-ci ne put, heureusement pour lui, profiter de cette offre. Sa confiance lui eût sans aucun doute coûté la vie. Derues, ne payant pas, fut poursuivi. Il en coûta près de mille écus au propriétaire pour rentrer dans sa maison.

10. Derues était fortement soupçonné d'avoir assassiné le sieur Despeignes-Duplessis. Il n'eut pas à s'expliquer catégoriquement sur ce meurtre, pour lequel il n'était pas mis en jugement. J'ai recueilli de la bouche de quelques personnes les bruits qui circulèrent à l'époque du procès et qui trouvèrent peu de contradicteurs et d'incrédules quand l'attention se reporta sur sa vie antérieure.

Une nuit, trois hommes masqués avaient pénétré, disait-on, dans le château du sieur Despeignes et l'avaient tué à coups de couteau. Après le meurtre, ces trois hommes avaient été rejoints à un endroit convenu celui qui avait acheté leurs services. Ils reçurent de l'argent et soupèrent ensemble. On prétendait qu'ils avaient été empoisonnés, comme plus tard les deux commissionnaires que Derues employa à transporter chez le sieur Mouchy la malle qui renfermait le cadavre de madame de Lamotte.

11. La maison habitée par Derues était située réellement où nous disons : la distribution de l'appartement n'est pas imaginaire, comme on pourrait le supposer. Une de mes parentes qui, dans un âge avancé, conserve intactes toutes ses facultés et une mémoire inébranlable, cherchait, quelques années après l'exécution de Derues, un appartement. Elle entra dans une maison de la rue Beaubourg. Le portier lui fit voir l'entresol, et après lui avoir longuement énuméré tous les avantages de l'appartement, il ajouta, croyant remarquer qu'il lui convenait et pour la déterminer par ce dernier trait : — C'est dans l'alcôve de cette chambre que Derues a empoisonné madame Lamotte. — Comment, s'écria madame ***, c'est l'appartement de Derues ! — Oui, madame, et depuis trois ans il est encore à louer. — Est-ce que vous dites la même chose à tous ceux qui viennent le voir ? — Oui, madame, ça a fait tant de bruit.

12. *Imitation de Jésus-Christ*, livre III, chap. LVIII, 7.

13. Ce furent en effet des rêves affreux, où il voyait sans cesse Derues armé de deux poignards, qui troublèrent tellement M. de Lamotte qu'il se décida à venir à Paris.

14. Voici la pièce déposée aux Archives qui nous a permis de rétablir le nom véritable du condamné et qui contient quelques détails du procès.

« Procès-verbal d'exécution d'Antoine-François Derues, ou testament de

mort.

» L'an 1777, le mardi 10 may, deux heures de relevée, nous, Charles-Simon Bacheois de Villefort, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant criminel au Châtelet de la ville, prévoté et vicomté de Paris, sommes transportés en l'une de salles de l'hôtel de ville pour faire mettre à exécution l'arrêt du parlement du 5 may présent mois, confirmatif de la sentence de la chambre criminelle du Châtelet du 30 avril dernier, lequel entre autres choses condamne ledit Antoine-François Derues à faire amende honorable au-devant de la principale porte de l'église de Paris, à être ensuite rompu et brûlé vif par l'exécuteur de la haute justice en place de Grève, et étant en ladite salle, assisté de Germain Morin, commis greffier de la chambre ciminelle dudit Châtelet, lequel commis greffier s'est transporté au-devant de ladite église de Paris pour être présent à la prononciation de ladite amende honorable, et s'est ensuite rendu en ladite salle, sur ce qui nous a été dit que ledit Antoine-François Derues condamné avait des déclarations à nous faire, avons ordonné qu'il serait amené par-devant nous. En conséquence, a été amené par l'exécuteur de la haute justice en la salle où nous sommes, ledit Antoine-François Derues, condamné, lequel après serment par lui fait de dire la vérité, nous a dit que pour l'acquit de sa conscience, il se croit obligé de nous déclarer qu'il proteste toujours n'avoir point participé à la mort de la dame de Lamotte et de son fils, que s'ils ont été empoisonnés ce n'est pas de son fait, et qu'il n'a autre chose à se reprocher que la soustraction du corps de la dame de Lamotte, qu'il a enterré dans la rue de la Mortellerie ; que sa femme n'a eu aucune part à ce qui s'est passé à ce sujet ; qu'après la mort du fils de Lamotte et de retour à Paris, il n'a rien déclaré à sa femme de ce qui s'était passé à Versailles ; il lui a seulement dit qu'il l'avait remis à sa mère, dont il faisait toujours croire l'existence. Observe qu'il a remis à sa femme la montre du sieur de Lamotte fils, ne sait quel jour il la lui a remise ; que cette montre avait été donnée par lui audit sieur de Lamotte fils pour arrhes du marché de la terre ; que lui condamné l'avait reprise après la mort du sieur de Lamotte fils, et qu'en la remettant à sa femme il en avait donné une autre à ce jeune homme, parce qu'il lui en avait demandé une autre unie, et a invité sa femme à la changer ; sait que sa femme l'a changée avec un horloger, avec lequel elle avait tenu l'enfant d'un (ici il y a un mot illisible), ignore le nom de l'horloger ; qu'elle a pris une montre d'or unie et une d'argent, et a donné en retour quelque argent ; que la montre d'argent a été donnée par lui condamné au domestique du sieur de Lamotte pour le récompenser des services qu'il avait rendus pour l'acquisition de la terre, et que cela lui avait été promis depuis longtemps, etc., etc., etc. Proteste que sa femme ne savait en aucune manière ce que contenait la malle, qu'elle n'a été en aucune manière instruite de la mort de la dame de Lamotte et de son fils, qu'il a mis en usage cinquante finesses pour lui dissimuler le tout, et qu'elle est bien innocente ; qu'il n'est coupable d'aucun crime dont il doit la dénonciation à l'injustice.

» Persiste aussi à soutenir que ce n'est pas lui qui a signé la procuration de Lyon, que c'est une femme qui l'a signée, etc.

» Qui est tout ce que ledit Antoine-François Derues condamné a dit avoir à nous déclarer.

» Lecture, a persisté et signé, et avant de signer a dit qu'il croit devoir nous faire une observation, qui est que sur les différentes questions à lui faites par sa femme sur ce qu'étaient devenus la dame de Lamotte et son fils, il lui a fermé la bouche plusieurs fois en lui disant : Je te prie, ma bonne amie, de ne pas faire de questions sur ce point : je me suis arrangé avec eux, sois tranquille, j'ai fait pour le mieux, ne m'interroge pas pour raison à moi connue ; qu'il lui a tenu ce langage pour éluder toutes questions, etc., etc. ; proteste encore qu'elle n'a rien su de ce qu'étaient devenus le sieur de Lamotte fils et sa mère, et persiste à soutenir qu'il n'a contribué en rien à empoisonner la dame de Lamotte et son fils.

» Proteste qu'il n'est point coupable de l'assassinat du sieur Duplessis, non plus que de celui du sieur Petit (nom douteux), à Chartres, lesquels assassinats il a appris que quelques personnes lui attribuaient ; qu'il est bien vrai qu'il a été rendre visite à Chartres, en 1775, audit sieur Petit, qui avait été anciennement son confesseur ; qu'il l'a prié de le raccommoier avec la demoiselle Derues, sa cousine, demeurant à Chartres, qu'il n'a été question de rien autre chose entre eux, et qu'en général il n'a aucun assassinat à se reprocher.

» Qui est tout ce que ledit Antoine-François Derues condamné a dit avoir à nous déclarer. Lecture à lui faite de tout ce que dessus, a persisté et a signé. » – BACHOIS, DERUES, MORIN.

Les signatures, dans l'ordre où nous les rapportons, sont apposées au bas de trois pages. L'écriture de Derues est lourde et mauvaise comme traits, mais grosse et parfaitement lisible. La signature de la première page est tracée d'une main ferme ; la seconde est moins assurée, la troisième est évidemment tremblante. Le premier auteur comique de notre temps, M. Rosier, a fait dire dans sa pièce du *Procès ciriminel* à une vieille femme avide des émotions de cour d'assises : *Nous aurons des autographes !* En voilà un que nous recommandons aux belles dames qui envoyaient leur album à Lacenaire. Il serait très facile de découper le nom de Derues au bas d'une des pages, et il figurerait sans déshonneur dans leur collection.

15. Le condamné recevait deux coups à chaque bras, l'un au-dessus du poignet, l'autre au-dessus de la saignée ; un coup à chaque jambe et un à chaque cuisse. Le neuvième, appelé le coup de grâce, était frappé au creux de l'estomac. Le bois de la croix était creux au-dessous de chacune des parties du corps qui devait recevoir un coup ; on appelait ces cavités des *porte-à-faux*.